

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 13 au 23 octobre 1997

Volume II
Résumé des débats



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/44/19(Vol.II)
19 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 13 au 23 octobre 1997

Volume II
Résumé des débats

Préface

Le présent volume (Vol.II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-quatrième session contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la quarante-quatrième session du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies */. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, des questions de procédure et des questions institutionnelles, et de diverses annexes.

*/ Voir TD/B/44/19(Vol.I).

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 37
I. INTERDEPENDANCE ET QUESTIONS ECONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT : REPARTITION DU REVENU ET CROISSANCE AU NIVEAU MONDIAL (Point 3 de l'ordre du jour)	38 - 92
II. EXAMEN DES PROGRES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES	
a) LES REFORMES D'ORIENTATION DANS L'AGRICULTURE ET LEURS INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DES PMA	
b) CONTRIBUTION DU CONSEIL A L'EXAMEN PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION DE LA QUESTION DE LA CONVOCATION D'UNE TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES	
(Point 4 de l'ordre du jour)	93 - 173
III. CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90 : RESULTATS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS DE FOND (Point 5 de l'ordre du jour)	174 - 196
IV. ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE (Point 6 de l'ordre du jour)	197 - 250
a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	197 - 228
b) Examen d'autres rapports pertinents : Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien .	229 - 250
V. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT (Point 7 de l'ordre du jour)	251 - 277
a) Mesures spécifiques se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral	251 - 268
b) Développement progressif du droit commercial international : trentième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	269 - 277

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
VI.	QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES (Point 8 de l'ordre du jour)	278 - 284
	Rapport intérimaire du Secrétaire général de la CNUCED sur le fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED	278 - 284
VII.	QUESTIONS DIVERSES (Point 9 de l'ordre du jour) . . .	285 - 297
	a) Rapport du Séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé pour la promotion des investissements étrangers vers les pays les moins avancés	285 - 287
	b) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, deuxième session : recommandations de la Commission relatives à la convocation de réunions d'experts	288 - 297
VIII.	DECLARATIONS FAITES A LA SEANCE PLENIERE DE CLOTURE, LE 22 OCTOBRE 1997	298 - 308

Annexe

Participation

INTRODUCTION

Déclarations liminaires

1. Le Président du Conseil a dit que les nouvelles méthodes de travail de la CNUCED arrêtées à Midrand étaient en vigueur depuis plus d'un an, et que des progrès considérables avaient été faits à tous égards. La pratique jusque-là montrait que les réformes adoptées par la Conférence à sa neuvième session s'étaient effectivement traduites par une plus grande efficacité des modalités de travail à la CNUCED.
2. La quarante-quatrième session du Conseil était particulièrement importante en ce sens qu'elle donnerait le ton des activités à mi-parcours entre la neuvième et la dixième session de la Conférence. Les travaux de recherche et d'analyse présentés au Conseil illustraient les changements survenant dans l'économie mondiale et devraient encourager un dialogue constructif entre les Etats membres en vue de renforcer les bienfaits du commerce et de répondre à la diversité et à l'évolution des besoins en matière de développement. Ces travaux confirmaient que la CNUCED était l'instance la mieux placée au sein du système des Nations Unies pour traiter de façon intégrée du commerce et du développement et des questions connexes, notamment l'investissement, la technologie, les services et le développement des entreprises.
3. L'objectif ultime des membres du Conseil était de favoriser une croissance soutenue dans tous les pays et d'accélérer le développement des pays en développement, de façon que tous les peuples puissent connaître la prospérité économique et sociale. La réalisation de cet objectif passait par des efforts concertés de tous les pays, des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des organisations internationales. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les transformations survenues au niveau mondial avaient entraîné une évolution importante de la politique internationale, dont les incidences sur chaque pays justifiaient une attention immédiate et une analyse approfondie. Le monde d'aujourd'hui était encore pour l'essentiel un monde caractérisé par des différences considérables. La pauvreté absolue restait le lot de plus d'un milliard d'êtres humains, et les revenus et les services sociaux dont disposaient les populations rurales dans les pays en développement restaient inférieurs à la moitié de ce que recevaient les populations urbaines. La démocratie politique et économique ne s'était toujours pas imposée dans plusieurs pays, et il était donc essentiel de coopérer pour créer une économie mondiale viable et un environnement international permettant à tous de survivre et de profiter des fruits de leur travail. La CNUCED pouvait apporter une contribution unique aux efforts de développement de tous les pays, et il incombait aux membres de la CNUCED, en coopération avec le Secrétaire général, de faire de celle-ci le centre d'excellence qu'elle devait être.
4. Chaque époque était porteuse de ses propres contradictions et dilemmes, mais tous les individus partageaient les mêmes espoirs et les mêmes craintes, les mêmes valeurs fondamentales et les mêmes principes moraux. Les principales tendances de la fin de ce siècle étaient la mondialisation et l'interdépendance, d'une part, et la quête d'identité et de liberté politique et culturelle, d'autre part. Le changement était le seul facteur caractéristique de la réalité contemporaine, et une internationalisation

extraordinairement rapide et brutale était la cause d'une profonde transformation sociale, politique et économique. Les distinctions établies antérieurement entre la politique intérieure et la politique internationale n'avaient plus cours.

5. Dans un tel contexte, il fallait redoubler d'efforts pour accroître l'utilité et la crédibilité du système multilatéral dans un monde changeant. Aussi imparfait et fragile fût-il, ce système international était le produit des nécessités et des grandes idées du passé, et il devait être ouvert aux idées et aux visions du futur. Il devait permettre d'appréhender les nouveaux processus mondiaux et les nouveaux problèmes internationaux. C'était là une tâche complexe, qui demanderait des années, et l'impulsion devait venir à la fois de l'intérieur et de l'extérieur du système.

6. Les politiques économiques se situaient à l'intersection des trajectoires mondiales, des changements structurels et des tendances naturelles, et des passerelles devaient être jetées entre le monde des idées et le monde de l'action. Il incombait aux Etats membres d'assumer leurs responsabilités et de fournir des orientations sur les mesures à engager.

7. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que l'utilité de la CNUCED avait été renforcée par les phénomènes de la mondialisation et de la libéralisation. Alors que les nations s'efforçaient de s'adapter aux tendances mondiales et aux autres forces puissantes dont elles n'avaient pas la maîtrise, il fallait un organisme multilatéral de stature universelle doté d'un mandat tel que celui de la CNUCED pour examiner l'interdépendance de phénomènes économiques complexes et proposer des mesures appropriées aux décideurs. A cet égard, il était important de montrer que le mécanisme intergouvernemental à trois niveaux mis en place à Midrand pouvait accomplir ce qu'on attendait de lui : permettre des débats d'experts, s'appuyant sur la diversité des perspectives nationales, qui alimenteraient les travaux des commissions et sur lesquels celles-ci s'appuieraient pour élaborer des recommandations, avant d'elles-mêmes aider le Conseil à évaluer les travaux de la CNUCED et à fixer les priorités futures. Les réunions d'experts se révélaient être l'élément le plus intéressant du travail intergouvernemental de la CNUCED, et des résultats tangibles avaient été obtenus sous la forme de recommandations pragmatiques adressées au secrétariat, concernant en particulier la recherche et la diffusion d'informations sur les expériences nationales positives. La participation du secteur privé avait été un important atout, mais il faudrait à l'avenir veiller à associer davantage les Etats membres à la préparation des réunions. Il fallait maintenant déterminer de quelle façon utiliser ces résultats positifs pour toucher les utilisateurs finals, par exemple les décideurs et le secteur privé au niveau national.

8. Pour ce qui était des commissions, le bilan était plus nuancé, beaucoup de temps ayant été consacré à des questions de procédure et à l'établissement des programmes de travail, au détriment de l'information venant des pays. Peut-être que les bureaux des commissions pourraient servir d'intermédiaire entre le secrétariat et un réseau de responsables nationaux, sorte de mécanisme pour l'examen de la mise en oeuvre au niveau national des résultats des commissions et des réunions d'experts. En facilitant l'élaboration des politiques dans les Etats membres et en encourageant un dialogue constructif entre ceux-ci, un secrétariat dynamique mais aussi les Etats membres avaient un rôle fondamental à jouer. Tandis que le secrétariat aidait à définir

des perspectives, les Etats membres devaient manifester l'engagement politique de parvenir à des résultats pragmatiques comportant un certain degré de politique structurelle. Sinon, les discussions intergouvernementales seraient dominées par le principe du plus petit dénominateur commun.

9. La présente session du Conseil était l'occasion d'examiner les conséquences du phénomène de la mondialisation de la concurrence dans les secteurs des biens marchands et des biens non marchands. Du débat aux Etats-Unis sur la "procédure accélérée" aux dilemmes auxquels étaient confrontés les réformateurs dans les pays en transition et les responsables politiques partout dans les pays en développement, en passant par le débat dans certains pays européens sur les moyens de réduire un chômage d'une ampleur historique, un élément qui revenait constamment était le souci de rendre la mondialisation compatible avec la stabilité sociale et politique intérieure. La présente session du Conseil ainsi que d'autres rencontres multilatérales prochaines devraient permettre de réaliser des progrès considérables dans la formation d'un consensus quant aux incidences de la politique de concurrence sur le développement économique et leur interaction avec le commerce international. Dans la mesure où les gouvernements considéreraient qu'il était possible de poursuivre les discussions internationales sur un cadre multilatéral concernant la politique de concurrence ou sur certains aspects de cette politique, ces réunions pourraient servir de réunions préparatoires à la présentation par les pays de leurs vues et de leurs domaines d'intérêt, et pourraient les aider à se préparer à participer efficacement à un futur processus de négociation.

10. La mondialisation pouvait contribuer à une élévation des niveaux de vie dans le monde entier, mais cela ne pouvait être le résultat spontané du seul jeu des forces du marché. Les distorsions du processus de mondialisation, en particulier dans le cas du commerce, risquaient d'exagérer la tendance à la polarisation en défavorisant ceux qui étaient déjà faibles et vulnérables, et la communauté internationale devait avant tout se préoccuper de corriger progressivement ces déséquilibres. Si l'intégration totale dans l'économie mondiale devait être l'objectif ultime de tout pays, la libéralisation et la déréglementation devaient être réalisées avec précaution, de façon progressive, et en tenant compte des niveaux de développement économique et de la capacité des institutions et des industries existantes.

11. L'accroissement des flux internationaux de marchandises, de ressources financières et d'investissements associé à la mondialisation ne devait pas être le seul élément d'après lequel juger le processus de développement. L'objectif ultime de la politique de développement était d'élever le niveau de vie de chaque individu, et les mesures des résultats économiques devaient donc tenir davantage compte de la croissance et de la répartition; il ne fallait jamais négliger la qualité des efforts de développement. La question des liens entre la mondialisation, la croissance et la répartition devrait rester inscrite au programme de travail du Conseil, et il pourrait être nécessaire de convoquer des réunions d'experts pour approfondir la compréhension de ces liens.

12. La réalité des écarts de revenu entre pays riches et pays pauvres était encore plus flagrante lorsque l'on considérait les perspectives de l'Afrique, et en particulier des PMA. Trois années successives d'amélioration des résultats économiques en Afrique avaient donné des raisons d'être optimiste,

mais la question était de savoir si ce redressement était durable. D'importants investissements publics d'infrastructure étaient nécessaires, qui contribueraient à la reprise de l'investissement privé et à un début de diversification. Éliminer les problèmes de balance des paiements et alléger la dette des pays africains étaient à cet égard deux conditions impératives.

13. Malgré les réformes engagées par les pays africains, force était de constater que les investissements étrangers directs en Afrique restaient insuffisants et venaient avec beaucoup de retard. Il fallait donc accroître l'APD en faveur de l'Afrique, car le renforcement de la compétitivité des pays africains passait par un accroissement des investissements dans la mise en valeur des ressources humaines et dans les infrastructures physiques. Ces pays avaient beaucoup fait pour libéraliser leur économie, mais une libéralisation rapide des importations ne contribuerait que difficilement à accroître la productivité et à promouvoir l'ouverture lorsque la structure industrielle était faible, et elle pouvait dans certains cas entraîner une désindustrialisation. Il fallait trouver un juste équilibre entre l'autosuffisance alimentaire, la production d'excédents, les incitations par les prix et la sécurité des revenus.

14. Concernant le développement dans les PMA, beaucoup de ces pays avaient enregistré des hausses en valeur réelle, non seulement de leur production, mais aussi de leur revenu par habitant. Un redressement soutenu passait par des réformes institutionnelles et sectorielles, et dans la plupart des PMA c'était dans l'agriculture que ces réformes pourraient avoir le plus d'impact. Les mesures adoptées à l'occasion du Sommet du G-7 de Denver consacré à l'Afrique et la récente déclaration du Conseil de sécurité constituaient des initiatives positives à mettre en oeuvre rapidement.

15. Les flux d'APD en valeur réelle vers les PMA avaient diminué pendant les années 90, or cette APD était nécessaire au renforcement des capacités et des infrastructures physiques et institutionnelles de base dans ces pays. Les investissements étrangers directs (IED) ne pouvaient remplacer l'APD. L'endettement extérieur des PMA restait très préoccupant, et l'efficacité de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE) dépendrait des délais d'exécution, de la flexibilité des critères de qualification, des objectifs fixés et de l'ampleur de l'allègement de la dette accordé. Le financement rapide de cette initiative, ainsi que la prise en compte de facteurs de développement humain et social dans le concept de viabilité de l'endettement, seraient également importants pour les PMA. Il fallait clairement lier l'allègement de la dette à la réduction de la pauvreté.

16. La régression économique et sociale était lourde de conséquences pour les PMA, pour leurs partenaires régionaux et pour les stratégies de développement poursuivies par les donateurs d'aide et la communauté internationale. Dans certains PMA, le coût du redressement serait extrêmement élevé en raison de considérables déplacements de population et des situations résultant des conflits, telles que la présence de mines terrestres. Pour mener une action efficace, la communauté internationale devrait consacrer d'importantes ressources au renforcement des institutions et de l'Etat dans ces pays, consolider la paix et fournir une assistance humanitaire.

17. A la récente réunion annuelle commune du FMI et de la Banque mondiale, tenue à Hong-kong dans un contexte de graves désordres sur les marchés monétaires d'un certain nombre de pays asiatiques, le Secrétaire général avait

souligné que même la croissance la plus spectaculaire depuis des décennies ne protégeait pas du risque de subir un recul soudain et grave, mais que ce n'était pas une raison pour porter sur la situation une appréciation négative. Au contraire, c'était l'occasion d'insister davantage encore sur les possibilités qui demeuraient d'améliorer la croissance dans les pays industrialisés en général, et aussi dans de nombreux pays en développement. Il fallait en fait davantage d'investissements, car le succès d'une économie de marché ouverte passait par l'initiative des entrepreneurs, illustrée par des taux élevés d'épargne et d'investissement alimentés par les bénéfices, d'où découleraient des emplois et une amélioration du niveau de vie de tous les groupes de revenu.

18. Les récents résultats de l'économie des Etats-Unis prouvaient qu'une croissance plus rapide, la création d'emplois et la stabilité des prix pouvaient être autant d'objectifs compatibles pour les décideurs. Une intégration progressive dans l'économie mondiale en fonction des capacités économiques et institutionnelles semblait être la stratégie la plus réaliste pour la plupart des pays en développement, mais il fallait aussi que l'environnement mondial soit favorable.

19. La réapparition récente d'importants déséquilibres commerciaux entre les principaux pays industrialisés était préoccupante, et l'ajustement devait se faire par une expansion de la demande dans les pays à excédent, plutôt que par un durcissement de la politique monétaire ailleurs.

20. Les événements des mois précédents avaient mis en lumière les effets délétères de l'instabilité des mouvements internationaux de capitaux sur un marché financier mondialisé. L'accroissement des ressources du FMI et l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) étaient des éléments encourageants, mais, en l'absence d'un large consensus international sur les moyens de remédier à l'instabilité des mouvements de capitaux, il était essentiel pour les autorités nationales des pays en développement et des pays en transition de conserver une marge de manoeuvre raisonnable concernant la régulation des entrées et des sorties de capitaux.

21. Pour ce qui était de l'investissement, le secrétariat de la CNUCED consacrait toujours plus d'attention aux aspects relatifs au développement, à la possibilité d'une approche multilatérale de la promotion des flux d'IED et à des mesures pratiques pour doter les PMA de guides de l'investissement. Dans le domaine du commerce, il travaillait sur différents aspects de la libéralisation du commerce, en particulier sur la question des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, les difficultés que posait aux pays en développement le programme prévu dans les Accords du Cycle d'Uruguay, et la prise en compte des problèmes de commerce intéressant ces pays.

22. Enfin, la CNUCED avait activement contribué à la préparation de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA organisée par l'OMC, et il fallait espérer que la communauté internationale prendrait les mesures voulues pour aider ces pays à se doter des structures nécessaires pour exploiter les possibilités offertes par la mondialisation. A cet égard, le premier programme intégré en faveur d'un PMA avait été lancé au Bangladesh trois semaines auparavant. Le Secrétaire général espérait que la présente session du Conseil encouragerait une approche pragmatique et constructive propice au consensus nécessaire à l'épanouissement collectif et individuel.

23. Le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Pakistan) a parlé de la profonde transformation des modes de production, de distribution et d'échange des biens et services. Le progrès technique modifiait les contours du paysage économique mondial, et le cadre politique et juridique évoluait rapidement. Des choix étaient faits qui façonneraient le monde du XXI^e siècle et qui exigeaient une bonne intelligence de la nature des changements en cours. Un bel optimisme quant à la mondialisation et à la libéralisation ne dispensait pas d'une analyse économique sérieuse.

24. Il y avait plusieurs raisons d'être optimiste. Premièrement, le commerce et l'investissement avaient pris un essor remarquable ces dernières années. Deuxièmement, on observait une certaine convergence entre les pays développés et plusieurs pays en développement. Troisièmement, le progrès technique offrait aux pays du tiers monde l'alléchante possibilité de sauter complètement certaines étapes du développement. Enfin, la libéralisation avait, dans l'ensemble, favorisé la croissance et la prospérité.

25. Une analyse plus approfondie de la situation économique mondiale montrait cependant que la majorité des pays en développement n'avaient pas profité de l'augmentation du commerce et de l'investissement, et que les avantages procurés par la libéralisation avaient été asymétriques, les progrès étant lents dans des domaines particulièrement importants pour ces pays. La convergence économique était précaire et les quelques pays en développement qui connaissaient une croissance rapide demeuraient vulnérables à des facteurs extérieurs. La libéralisation des marchés s'était accompagnée d'un ralentissement de la croissance économique mondiale, les écarts entre les revenus se creusaient aux niveaux national et international, et dans maintes parties du monde on constatait un affaiblissement des classes moyennes, ce qui compromettait la stabilité des régimes démocratiques. En outre, la fascination exercée par les nouvelles tendances pouvait conduire à négliger la solution de problèmes structurels anciens empêchant la plupart des nations en développement de participer efficacement aux relations économiques internationales. Enfin, ces nations restaient dans l'ensemble très pauvres - en particulier les pays les moins avancés dont la part dans les exportations mondiales était inférieure à 0,4 % et dont la dette extérieure continuait à s'alourdir.

26. Dans ces conditions, il semblait excessif d'affirmer que les techniques de pointe, en particulier dans le domaine de l'information et des communications, étaient le remède à tous les maux du tiers monde. Ainsi, les pays développés possédaient 99,6 % des serveurs Internet et la magie de la cyberculture ne suffirait pas aux pays en développement pour rejoindre rapidement leurs rangs.

27. Les forces économiques libérées ces dernières années constituaient une véritable révolution, mais ne conduiraient pas, à elles seules, à un développement universel et sans précédent. La révolution industrielle avait fait éclore d'immenses capacités de production, mais avait aussi provoqué de graves inégalités et de longues souffrances, et seule la lutte opiniâtre des laissés-pour-compte avait permis une répartition plus juste des avantages procurés par les nouveaux modes de production. A l'aube d'une nouvelle ère économique, il était indispensable de ne pas commettre les mêmes erreurs - croissance inégale, aggravation des disparités et conflits violents.

La première victime de nouveaux déséquilibres mondiaux serait le régime de libre-échange international. Un regain du protectionnisme et des tensions économiques, accompagné d'un ralentissement de la croissance mondiale, sonnerait peut-être le glas du système économique multilatéral.

28. Plusieurs mesures importantes devaient être prises. Premièrement, il fallait que les pays développés prennent des mesures plus énergiques pour stimuler la croissance, résoudre leurs propres problèmes structurels et contribuer à une reprise de l'économie mondiale en offrant aux pays en développement davantage de possibilités de commerce et d'expansion. Deuxièmement, il importait de conjuguer les efforts pour résoudre les problèmes déjà anciens de la dette, de l'accès à la technologie et du financement du développement. Troisièmement, les déséquilibres du régime commercial international devraient être corrigés, avec une libéralisation plus rapide dans des domaines comme les textiles et le mouvement des personnes physiques; les nouvelles initiatives en matière de libéralisation devraient toutes être évaluées dans la perspective du développement. Quatrièmement, il fallait renforcer et appliquer le principe d'un traitement préférentiel pour les pays en développement. Une concurrence loyale ne serait pas possible si les armes étaient trop inégales. Il était indispensable d'accorder à ces pays un accès aux marchés sans réciprocité, des périodes de transition suffisantes et une assistance financière et technique. Cinquièmement, une libéralisation économique radicale coûterait très cher aux pays les plus faibles, qui devraient avoir le droit de choisir le rythme et l'ordre des réformes. Enfin, il fallait résister farouchement aux forces du protectionnisme dans les pays prospères et veiller à ce que les échanges ne soient pas liés à l'adoption de normes dans le domaine du travail et de l'environnement - ce qui se traduirait par un néo-protectionnisme, par des mesures de rétorsion et, pour finir, par l'effondrement du système commercial multilatéral.

29. En définissant et en étudiant les orientations possibles, la CNUCED pouvait mieux que quiconque aider les Etats membres, en particulier les pays en développement, à entrer dans la nouvelle ère économique. Il fallait renforcer son rôle dans ce domaine grâce à une participation accrue des pays en développement aux réunions d'experts et à l'adoption, par les organes directeurs, de conclusions dignes de ce nom. Ce n'était pas en se polarisant sur les défauts structurels du mécanisme intergouvernemental et en évitant de débattre sérieusement des questions de fond que l'on parviendrait à une plus grande efficacité.

30. Le représentant du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que celle-ci était profondément attachée aux principes énoncés dans le document final adopté par la Conférence à sa neuvième session. L'année écoulée avait constitué un banc d'essai pour le nouveau mécanisme intergouvernemental établi à Midrand. L'UE accordait une grande importance au rôle des réunions d'experts, ainsi qu'à celui des commissions et du Conseil lui-même. Elle espérait que celui-ci prendrait en considération les préoccupations exprimées au cours de l'année passée et ferait des suggestions concernant le calendrier et les méthodes de travail pour l'année à venir, en prévision de l'examen à mi-parcours. L'Union européenne priait le Président d'engager des consultations informelles sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, et d'en informer le Conseil à sa seizième réunion directive.

31. L'Union européenne attachait aussi une grande importance aux travaux de la CNUCED concernant les pays les moins avancés. Elle s'inquiétait de la place précaire que ces pays occupaient encore dans le commerce international et des difficultés qu'ils rencontraient pour attirer des investissements étrangers. Il restait beaucoup à faire pour faciliter leur intégration dans le système économique mondial. A cet égard, l'UE se félicitait de l'organisation d'une réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA immédiatement après la session du Conseil, et prêterait son concours à une participation active du secrétariat de la CNUCED à cette réunion ainsi qu'à son suivi.

32. L'Union européenne soutenait aussi les efforts déployés par le Secrétaire général de la CNUCED pour associer plus étroitement la société civile aux activités de cet organisme et établir un partenariat durable pour le développement avec des acteurs non gouvernementaux. Cette démarche cadrerait pleinement avec l'attitude de l'UE qui considérerait que les hommes, les femmes et les enfants devaient être les acteurs et non les objets du développement. L'Union était pour la participation de la société civile à la politique et aux activités de développement, le but étant d'encourager une collaboration et un dialogue social aussi larges que possible.

33. Le porte-parole du Groupe D (Bulgarie) a déclaré que la quarante-quatrième session du Conseil était sa première session de fond depuis Midrand. Il était sûr qu'elle aboutirait à des résultats utiles, concrets et déterminants pour l'activité future de la CNUCED. Il importait de moderniser l'organisation et de donner corps aux principes arrêtés à Midrand.

34. Le porte-parole des pays les moins avancés (Bangladesh) a dit que les flux commerciaux, techniques et financiers ainsi que les courants d'information avaient renforcé l'intégration des pays, mais qu'une grande partie de la population mondiale n'avait aucune raison de se réjouir. Dans les pays les moins avancés, où vivaient près de 10 % des habitants de la planète, les flux d'APD avaient fléchi. La part de ces pays dans les exportations mondiales était tombée à 0,4 %. Ils se sentaient donc de plus en plus marginalisés. En outre, les écarts de revenus entre les PMA et les pays industrialisés ainsi que d'autres pays en développement s'étaient creusés. Le niveau de vie dans les pays les moins avancés s'était gravement détérioré et certains PMA étaient même menacés par une régression qui risquait d'être durable si des mesures correctives n'étaient pas prises immédiatement.

35. La marginalisation des PMA avait plusieurs causes : les caractéristiques structurelles de l'économie mondiale, le capital tendant à graviter vers les pays qui possédaient une main-d'oeuvre très qualifiée et une bonne infrastructure, plutôt que vers les pays à bas salaires; la diminution des prix des principaux produits de base exportés par les PMA; l'alourdissement de la charge de la dette, qui était devenue écrasante; la politique économique des PMA, qui parfois n'encourageait pas assez les exportateurs, les agriculteurs et le secteur privé en général; des problèmes institutionnels et sociaux fondamentaux, en particulier l'affaiblissement des structures étatiques nécessaires pour soutenir une économie moderne et, dans certains pays, leur effondrement total du fait de troubles civils et des drames provoqués, par exemple, par la présence de mines terrestres. Il n'y avait pas de solution unique à ces problèmes, et il était clair qu'il fallait agir sur tous les fronts. Les PMA devaient eux-mêmes mener résolument des réformes,

leurs partenaires de développement devaient leur fournir une assistance technique et financière nettement plus importante, et il fallait alléger sensiblement la dette de ces pays.

36. Les PMA n'étaient pas sans ressources et pouvaient être à l'origine d'idées novatrices, par exemple la création de mécanismes de microcrédit. Ils pouvaient commencer à briser le carcan de la marginalisation. Dans plusieurs cas, en Afrique et en Asie, les réformes intérieures, jointes à la paix et à la stabilité, avaient entraîné une nette amélioration de la situation économique. Les PMA auraient cependant besoin de temps, d'aide et de compréhension.

* * *

37. A sa 886ème séance plénière (séance d'ouverture), le 13 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a rendu hommage à la mémoire de M. Clodomiro Almeyda (Chili), Président de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa troisième session, tenue à Santiago en 1972, et de M. Hortencio Brillantes (Philippines), Président du Conseil à sa onzième session.

Chapitre I

INTERDEPENDANCE ET QUESTIONS ECONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT : REPARTITION DU REVENU ET CROISSANCE AU NIVEAU MONDIAL

(Point 3 de l'ordre du jour)

38. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de la documentation ci-après :

Rapport sur le commerce et le développement, 1997 (UNCTAD/TDR/17 et aperçu général)

Débat général

39. L'Administrateur chargé du service des politiques macro-économiques et des politiques de développement, présentant ce point, a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement* avait établi empiriquement que l'écart de revenu avait augmenté, entre pays pauvres et pays riches comme entre individus pauvres et riches. Le *Rapport* n'affirmait pas que l'inégalité était le résultat du processus de mondialisation en tant que tel. Il indiquait que, contrairement aux prévisions initiales, l'intégration plus poussée des marchés avait renforcé la tendance existante à un élargissement des écarts de revenu. Le *Rapport* ajoutait que l'inégalité avait de l'importance, car elle pouvait compromettre non seulement la stabilité politique et sociale, mais aussi le processus de mondialisation lui-même en déclenchant des tendances protectionnistes, annulant ainsi les gains attribuables aux éléments positifs des réformes entreprises par les pouvoirs publics, dans les pays en développement et dans les pays développés.

40. Le *Rapport* ne recommandait pas l'adoption de politiques de redistribution pour remédier aux inégalités croissantes de revenu. Il faisait valoir, au contraire, que les écarts croissants de revenu ne pourraient être comblés que par une accélération de la croissance. L'accumulation de capital devait, par conséquent, occuper la première place dans les préoccupations des pouvoirs publics. Le *Rapport* soutenait que cela ne pouvait être laissé au libre jeu des forces du marché. Il appartenait aux gouvernements de jouer un rôle beaucoup plus important afin d'accélérer la croissance et de la concilier avec une plus grande égalité. Il fallait pour cela transformer une part importante des bénéfices concentrés entre les mains de quelques-uns en investissements et en croissance. Il fallait aussi gérer correctement l'intégration, de manière à assurer qu'elle n'ait pas pour simple résultat de laisser les forces destructrices de la concurrence mondiale l'emporter sur ses forces créatrices. Le *Rapport* tirait les enseignements de l'expérience acquise, en ce domaine, par des pays d'Asie de l'Est et d'Amérique latine dont les efforts avaient été couronnés de succès.

41. Les efforts entrepris par les pouvoirs publics ne pourraient porter leurs fruits, dans le Sud, que si l'environnement mondial était plus favorable. En particulier, il y avait dans le processus de mondialisation des distorsions, en relation avec le commerce, notamment, qui, par le biais de la discrimination à l'encontre de ceux qui étaient déjà faibles et vulnérables,

exagéraient la tendance à l'aggravation des écarts. Redresser progressivement ces déséquilibres était, pour la communauté internationale, un défi majeur.

42. Le *Rapport* soutenait que le système commercial mondial n'évoluerait vraisemblablement pas dans la bonne direction tant que les problèmes qui se posaient sur le marché du travail des grands pays industriels ne seraient pas résolus. Réaliser un taux de croissance suffisant pour venir à bout d'un chômage élevé et de l'inégalité des salaires dans ces pays n'était pas seulement souhaitable en soi, c'était aussi indispensable si l'on voulait désarmorcer le risque d'une réaction populaire de rejet à l'encontre du libre-échange.

43. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement* contenait de nombreuses observations positives concernant l'Afrique. Fait particulièrement important, la tendance à la baisse du revenu réel par personne avait été renversée pour la première fois de la décennie, et cela se traduisait, dans tout le continent, par des évolutions concernant toutes les sous-régions. Les gouvernements nationaux avaient mis en oeuvre de nouveaux plans de développement et réorganisé leurs politiques nationales d'une manière qui prenait en compte la mondialisation de l'économie et la nécessité de libéraliser, d'attirer des capitaux privés étrangers, de satisfaire les besoins d'infrastructures et de cimenter les liens économiques régionaux.

44. L'objet du débat qui se déroulait au Conseil était d'analyser les différents aspects de l'interdépendance, notamment la question de savoir si les politiques économiques internationales soutiendraient les efforts de réforme déployés en Afrique ou au contraire les contrarieraient, et si la fragile reprise observée en Afrique réussirait à convaincre les autres pays que des mesures de soutien étaient plus nécessaires que jamais.

45. L'analyse faite dans le *Rapport*, qui contenait des données intéressantes montrant que la place des différents pays d'Afrique dans la répartition mondiale du revenu entre 1965 et 1990 avait changé, venait rappeler que si les efforts de libéralisation n'amélioraient pas à la fois les niveaux de revenus et leur répartition, les pressions sociales risquaient d'imposer un renversement du processus de réforme dans de nombreux pays. L'Afrique avait particulièrement besoin d'un climat économique international favorable pour maintenir et améliorer ses taux de croissance, et en l'absence d'un tel climat, le continent prendrait encore plus de retard.

46. Deux ensembles de facteurs avaient une importance toute particulière si l'on voulait corriger les inégalités de revenus. Premièrement, la croissance économique internationale, qui influait de façon décisive sur les perspectives de l'Afrique, échappait néanmoins à son influence, puisqu'elle traduisait les politiques des principales puissances économiques. A l'heure actuelle, cette croissance était trop lente, ce qui indiquait bien la nécessité d'un changement de politique chez les partenaires de l'Afrique. Deuxièmement, d'autres obstacles empêchaient l'Afrique de participer davantage à l'économie internationale. C'était, notamment, le surendettement, la diminution de l'APD, l'inégale ouverture des marchés aux exportations de l'Afrique, enfin des faiblesses du point de vue de la structure sociale, de l'éducation et de l'infrastructure. On ne remédierait aux inégalités de revenus entre pays et à l'intérieur d'un même pays que si l'on s'attaquait à ces deux ensembles de facteurs.

47. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que la mondialisation avait multiplié les possibilités de croissance et de développement, mais avait aussi fait de la gestion de l'interdépendance mondiale une tâche plus complexe et plus risquée. Dans de nombreuses parties du monde, l'avenir inspirait un sentiment d'incertitude, et l'on avait conscience que la marginalisation et l'injustice s'étaient aggravées. Des disparités croissantes risquaient de conduire au désespoir, et le sentiment d'injustice, au conflit et à la violence.

48. La réduction de la part de l'emploi dans le secteur manufacturier et le chômage des travailleurs non qualifiés dans les pays développés étaient des traits normaux du progrès technologique et du développement économique, et non le résultat des importations d'articles manufacturés à forte intensité de main-d'oeuvre en provenance des économies émergentes. Pour y remédier, il appartenait aux pouvoirs publics de prendre des mesures propres à éliminer les rigidités structurelles et à assurer l'éducation, la formation et un filet de protection sociale. Malgré le développement du commerce mondial, un grand nombre de pays en développement continuaient de subir une stagnation économique, avec le danger de marginalisation que cela comportait. De nombreux pays en développement n'avaient pas encore profité de la mondialisation d'une manière qui permettrait soit un relèvement général des niveaux de vie, soit une diminution appréciable de la pauvreté. S'il était vrai que la mondialisation avait eu des effets positifs sur les revenus dans certains pays en développement, elle avait aussi exacerbé le clivage entre pays riches et pays pauvres. Pour éviter une réaction politique de rejet, les gouvernements nationaux et la communauté internationale devaient reconnaître que la mondialisation devrait se poursuivre d'une manière acceptable pour la société. La question de la répartition des revenus méritait de retenir toute l'attention à l'avenir, non seulement parce qu'elle était importante en elle-même, mais aussi, comme le montrait le *Rapport sur le commerce et le développement*, parce qu'il y avait un lien étroit entre répartition des revenus, investissement et croissance.

49. La croissance était une condition nécessaire à la diminution des disparités de revenus, et le niveau de l'épargne intérieure et la manière dont les revenus élevés étaient utilisés par leurs détenteurs étaient des déterminants majeurs de la croissance économique et du développement. L'industrie et l'agriculture, ainsi que l'investissement dans la capacité productive réelle, devaient retrouver leur rôle dominant dans l'activité économique, rôle que ces secteurs semblaient avoir perdu au profit du secteur financier. L'action des pouvoirs publics avait une influence décisive sur le niveau et la structure de la formation de capital.

50. Il fallait donner aux pays en développement une chance équitable de tirer parti de leurs avantages comparatifs dans une économie mondialisée. Toutefois, dans les domaines où de nombreux pays en développement disposaient de tels avantages, la libéralisation avait été lente. Pour soutenir le processus de libéralisation et éviter l'instabilité macro-économique dans les pays en développement, il faudrait donner aux exportations de ces pays un accès élargi aux marchés des pays développés, notamment un accès sur une base préférentielle.

51. Le retour à une croissance plus rapide et la résolution rapide du problème du chômage qui continuait de se poser dans un certain nombre de pays développés étaient également indispensables à la création d'un environnement plus favorable pour les pays en développement. Les pays développés devraient reconnaître la nécessité d'un changement structurel sans étouffer la croissance du commerce mondial. L'application de politiques nationales judicieuses dans les pays en développement ne serait pas, à elle seule, suffisante, parce que les marchés financiers mondiaux étaient imparfaits et instables, et parce que le comportement prédateur de riches spéculateurs pouvait avoir des effets désastreux sur des pays en développement vulnérables. Il conviendrait d'organiser un soutien international concerté pour défendre les pays en développement qui appliquaient des politiques économiques judicieuses.

52. Les pays en développement devraient être conscients non seulement du potentiel de la mondialisation et de la libéralisation, mais aussi de leurs retombées défavorables. Les pays qui souhaitaient devenir membres de l'OMC devraient avoir la possibilité d'y adhérer dans des conditions équilibrées. Les pays en développement devaient trouver un juste équilibre entre les impératifs des relations économiques internationales et leurs intérêts nationaux, et il devrait leur être permis de libéraliser leur économie à un rythme tenant compte de leurs besoins et de leur stade de développement.

53. Les chances qu'offrait la mondialisation ne pouvaient être exploitées avec succès qu'au prix d'une gestion rigoureuse, d'un plus grand souci d'équité au niveau mondial, et d'une coopération internationale permettant de corriger les déséquilibres du système existant.

54. Enfin, il conviendrait d'organiser les futures sessions du Conseil en tenant compte de l'accord conclu à Midrand en avril 1996, qui prévoyait que la durée des sessions du Conseil ne devrait pas être inférieure à dix jours.

55. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a dit que la crise des années 80, conjuguée à d'autres transformations politiques et économiques majeures intervenues depuis, avait contraint les pays à engager des réformes pour renforcer les institutions du marché et la compétitivité dans un cadre général de libéralisation et de plus grande ouverture. Les fonctions de l'Etat étaient désormais plus circonscrites que par le passé, mais le temps était venu de réévaluer son rôle à l'ère de la mondialisation. Les positions extrêmes qui préconisaient l'amenuisement de ce rôle, ou surestimaient le potentiel des politiques macro-économiques nationales, tout en ignorant la nécessité de la coopération et de la coordination internationales, devaient être évitées. L'expérience des programmes d'ajustement structurel en Amérique latine montrait que ce serait une erreur de ne laisser à l'Etat que les fonctions sociales, par opposition aux fonctions économiques. Des politiques judicieuses étaient nécessaires, non seulement pour maintenir la stabilité macro-économique et promouvoir la croissance, mais aussi pour atteindre les objectifs souhaités concernant l'emploi et la répartition des revenus.

56. La mondialisation comportait des risques aussi bien que des chances, et la présente session du Conseil pouvait contribuer à la recherche des moyens permettant de favoriser l'insertion des pays dans l'économie mondiale tout en évitant les coûts sociaux excessifs et la marginalisation.

57. Le représentant du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que par comparaison avec les analyses d'autres organisations internationales, la Première partie du *Rapport sur le commerce et le développement* était pessimiste, l'un des rares éléments positifs en étant la confirmation de l'augmentation du PIB par habitant intervenue en Afrique. En Europe, il y avait des signes de croissance, résultant de saines politiques budgétaires, qui avaient permis d'assurer une plus grande stabilité des taux de change, et les pays européens étaient également engagés dans une réduction progressive du chômage.

58. Les données relatives à l'inégalité présentées dans le *Rapport sur le commerce et le développement* étaient une source de préoccupation, et la lutte contre la pauvreté était l'un des objectifs majeurs de la politique de développement de l'Union européenne. La relation existant entre la mondialisation et la croissance, d'une part, et les inégalités entre pays, d'autre part, méritait d'être analysée de manière plus approfondie. Plus important encore, il fallait identifier les mesures qui permettraient de venir à bout des inégalités entre pays et à l'intérieur d'un même pays.

59. Chacun s'accordait à reconnaître que la croissance était désormais directement liée à l'intégration dans l'économie mondiale par la libéralisation du commerce et de l'investissement, qui permettait le transfert de technologies et de compétences, une meilleure allocation des ressources, une plus grande compétitivité et un accès aux capitaux étrangers.

60. Pour que la croissance contribue à combler les inégalités de revenu, elle devait être équitable et largement répartie. Les réformes des structures économiques et institutionnelles devaient donc être compatibles avec les objectifs du développement social. Il fallait pour cela renforcer les liens positifs entre croissance économique, progrès social et consolidation des structures démocratiques. Il était nécessaire aussi de prendre en compte les contraintes spécifiques aux pays les moins avancés tels que goulets d'étranglement au niveau de l'offre, fragilité structurelle du commerce extérieur et de l'organisation des marchés, faible capacité institutionnelle et administrative et vulnérabilité de certains groupes socio-économiques.

61. Le représentant de la Suisse a souligné combien il importait de distinguer entre les processus de libéralisation et de mondialisation. La libéralisation des échanges était un choix politique relevant des différents gouvernements, lesquels décidaient aussi de sa rapidité, de sa portée et des principes régissant son application. La mondialisation n'était ni un choix ni une politique, mais un processus né de l'interaction des politiques commerciales et d'autres politiques des gouvernements, du progrès technologique et du comportement des entreprises et des consommateurs. Si l'on acceptait cette distinction, le but des débats du Conseil devrait être non pas de rechercher des moyens de ralentir le processus de mondialisation, mais, ainsi qu'il avait été convenu à Midrand, de relever le défi de la mondialisation en créant des conditions qui permettent de réduire les inégalités économiques et sociales entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci par la promotion du commerce et de l'investissement. Dans ce contexte, il y avait lieu d'accorder une attention toute particulière à l'Afrique et aux pays les moins avancés.

62. Il ne s'agissait pas d'une question de préférences personnelles à l'égard de la mondialisation. Depuis Midrand, la CNUCED avait commencé d'apporter sa contribution à la mise en oeuvre effective des efforts d'ajustement dans une économie en voie de mondialisation, au coût social minimum. Les conditions préalables à la prospérité et la croissance étaient foncièrement les mêmes pour les pays développés et pour les pays en développement et, comme le confirmaient les derniers travaux de recherche économique, chaque fois qu'un pays tentait de se replier sur lui-même ou de remettre à plus tard des mesures d'ajustement structurel, il lui en coûtait extrêmement cher sur le plan économique et social.

63. Le fonctionnement de la nouvelle structure intergouvernementale de la CNUCED devrait contribuer de façon décisive à traduire l'esprit de Midrand en actions concrètes. Cette structure comprenait principalement les Commissions qui devaient élaborer des directives claires à l'intention des gouvernements et, en particulier, examiner les résultats des réunions des groupes d'experts et en tirer les leçons qui s'imposaient. Les Commissions devaient aussi déterminer les domaines dans lesquels il y avait lieu de renforcer l'assistance technique au moyen de projets concrets. Dans le droit-fil de l'accord conclu à Midrand, la Suisse avait créé un fonds pour acheminer les ressources nécessaires au financement d'activités d'assistance technique mais un financement efficace supposait un cadre institutionnel transparent et pour cela il fallait que le Conseil apporte aux Commissions l'appui voulu. Enfin, le représentant de la Suisse a indiqué que sa délégation soutenait sans réserves le Secrétaire général de la CNUCED dans ses efforts de restructuration du secrétariat.

64. Le représentant du Brésil a dit que, envisagée sur une période longue, la mondialisation était un processus autant culturel qu'économique, dont la rapidité était due aux profondes transformations technologiques, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. Dans le passé déjà, les individus et les sociétés avaient souffert de l'instabilité et des inégalités engendrées par les transformations sociales au cours des phases de mondialisation rapide, et il en allait de même dans la phase actuelle.

65. La Charte et les organismes des Nations Unies pouvaient être de puissants instruments pour canaliser les forces de la mondialisation vers une plus grande convergence des avantages en découlant, tout en réduisant au minimum les risques d'exclusion et de marginalisation. Dans cette optique, il fallait continuer à renforcer et moderniser la CNUCED pour qu'elle puisse jouer son rôle en tant que principale instance mondiale pour l'examen des questions économiques et sociales. Conformément à la Déclaration de Midrand, la CNUCED devait continuer d'étudier les possibilités qui s'offraient de promouvoir le renforcement des capacités tant au niveau gouvernemental qu'au niveau des entreprises et de permettre aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, d'occuper une place plus importante dans les courants commerciaux et financiers mondiaux et de jouer un rôle plus actif dans les négociations futures sur ces questions. Le Brésil et les autres pays d'Amérique latine étaient pleinement conscients des avantages et des défis de la mondialisation. Il s'agissait de surmonter les obstacles qui limitaient la portée des premiers.

66. L'économie brésilienne avait obtenu plusieurs bons résultats depuis la mise en oeuvre du programme de stabilisation en 1994. Grâce à une faible inflation, le pouvoir d'achat avait augmenté et la tendance à la baisse du niveau de vie s'était inversée, bien que la libéralisation du commerce ait entraîné une forte augmentation des importations et du déficit de la balance commerciale. Le relèvement du salaire minimum avait permis d'améliorer la répartition du revenu, mais les ajustements budgétaires et les réformes structurelles n'étaient pas encore achevés. Les perspectives étaient globalement favorables.

67. Des accords régionaux comme le MERCOSUR permettaient aux pays en développement de mieux gérer la mondialisation et l'interdépendance. Un régionalisme ouvert, compatible avec les autres engagements internationaux du Brésil, aiderait le pays à s'ouvrir davantage sur l'extérieur.

68. Le représentant de la Turquie a dit que l'optimisme excessif au sujet des effets de la mondialisation sur le développement avait cédé la place à une vision plus nuancée, étant donné que seuls quelques pays en développement avaient atteint le taux de croissance nécessaire pour réduire le chômage et assurer une répartition équitable du revenu et que la croissance dans les pays développés avait été plus faible que prévu. Tout le monde devait tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation, mais il fallait aussi en maîtriser et en atténuer les risques. L'un des principaux défis consistait à éviter le danger d'atomisation sociale. Le Conseil économique et social avait reconnu qu'il y avait un risque de marginalisation à l'intérieur des pays et entre eux, et il avait souligné que le renforcement de la concurrence dans une économie mondiale plus libérale appelait un plus grand souci de justice sociale. Les gouvernements avaient un rôle crucial à jouer en établissant l'infrastructure et les règles nécessaires pour concilier les forces créatrices du marché et les besoins des groupes défavorisés. Il était apparu de plus en plus clairement que ni la stabilisation macro-économique, ni la libéralisation ne pouvaient en soi garantir le progrès social, ou la compétitivité sur les marchés mondiaux, et, aujourd'hui, de nombreux pays en développement éprouvaient des difficultés pour gérer les profonds changements économiques avec des structures institutionnelles déficientes.

69. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a dit que les pays en développement tiraient d'ores et déjà de grands avantages de la mondialisation. Il a appelé l'attention sur les flux importants d'IED vers ces pays et sur leur contribution croissante à la formation de capital fixe, ainsi que sur la croissance rapide du commerce et du PIB de bon nombre de pays en développement (dont, récemment, quelques pays d'Afrique subsaharienne). Les possibilités offertes par la mondialisation se multipliaient rapidement et les gouvernements devraient établir un cadre de politique générale et un cadre réglementaire permettant à leur pays d'en tirer parti. L'expérience avait montré que des marchés ouverts, un secteur financier solide, des politiques économiques saines et des investissements publics jouaient à cet égard un rôle crucial.

70. L'égalité absolue des revenus dans un pays n'était pas souhaitable, car une certaine dispersion du revenu constituait un puissant stimulant. Il fallait donc se demander quel degré d'inégalité devait être jugé optimal, ce à quoi l'on pouvait répondre que c'était le degré associé à la production maximale. Il était assez largement admis que l'inégalité accrue des revenus

aux Etats-Unis était due en partie à la pression à la baisse qui s'exerçait sur les salaires de certaines catégories en raison des progrès technologiques rapides, de la libéralisation du commerce, de l'augmentation de l'immigration et du nombre de femmes actives et de l'effritement du pouvoir des syndicats. Si ces facteurs étaient cause d'une plus grande inégalité, ils posaient alors d'autres questions concernant l'équilibre entre les coûts et les avantages de l'inégalité.

71. Pour ce qui était des inégalités entre les pays, il fallait considérer à la fois le revenu absolu d'un pays et sa position relativement aux autres pays, car il se pouvait qu'il ait régressé par rapport à d'autres mais que, dans le même temps, le niveau de vie sur son territoire se soit amélioré par rapport à des périodes antérieures.

72. Le Secrétaire général de la CNUCED, répondant à la déclaration du représentant des Etats-Unis, a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement* avançait que la répartition inégale du revenu pouvait jouer un rôle utile si elle était associée à des bénéfices élevés servant à accroître l'investissement et, partant, à créer davantage d'emplois et de croissance. Si cette corrélation entre bénéfices et investissement existait, une certaine inégalité des revenus pouvait être socialement justifiée.

73. Le représentant de la Roumanie a dit qu'une action de la communauté internationale était essentielle pour créer les conditions voulues pour que les courants d'investissement et d'échanges dans le monde contribuent à combler les disparités économiques et sociales à l'intérieur des pays et entre eux. La CNUCED pouvait jouer un rôle utile à cet égard et elle devait continuer d'accorder une attention particulière à l'analyse et à l'échange de données sur l'expérience des pays en développement qui avaient réussi et sur les enseignements que pourraient en tirer les autres pays en développement et les pays en transition. En même temps, la CNUCED devait aider ces pays à tirer parti de la mondialisation et à éviter les risques qu'elle comportait, en mettant en oeuvre les recommandations contenues dans les documents finals de la neuvième session de la Conférence.

74. Le représentant du Mexique a noté que, selon le *Rapport sur le commerce et le développement*, l'économie mondiale avait été caractérisée, au cours des années précédentes, par une faible croissance et par l'accentuation des inégalités, ce qui contredisait les prévisions faites quelques années plus tôt, selon lesquelles le renforcement de la concurrence mondiale engendrerait une accélération de la croissance et une convergence des revenus et des niveaux de vie. Dans un monde de plus en plus asymétrique, la répartition du revenu était déterminée par des facteurs tant externes qu'internes et les effets de la mondialisation sur les économies nationales avaient varié en fonction de leur degré de développement et de leur participation à l'économie mondiale. Le Mexique considérait ce processus comme une réalité incontournable, riche en possibilités.

75. Parmi les stratégies examinées actuellement pour assurer un développement viable et durable en Amérique latine, il fallait citer l'intégration économique, l'accès régulier au financement extérieur, la réalisation d'investissements productifs pour compléter les apports de capitaux étrangers, la mise en place de mécanismes assurant une protection contre les mouvements imprévus de capitaux et encourageant l'épargne

intérieure, la recherche de solutions durables au problème du chômage, l'application de l'innovation technologique aux activités productives et l'établissement de programmes de lutte contre la grande pauvreté. Quant au rôle de la CNUCED, il devait consister à participer plus activement aux efforts faits pour améliorer la cohérence des politiques économiques mondiales avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, à encourager la prise en compte des questions de développement dans les négociations internationales relatives au commerce et à l'investissement, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre les droits et les obligations, et à procéder à des analyses économiques et sociales en vue de formuler des recommandations pour atténuer les disparités qui s'accroissaient au niveau mondial et aider à la mise en oeuvre du droit au développement.

76. Le représentant de l'Ethiopie a souligné que l'année 1996 avait été marquée par un ralentissement de la croissance du commerce mondial, imputable à l'effondrement des prix des produits primaires autres que le pétrole, dont de nombreux pays africains étaient tributaires, et à la diminution continue de l'APD. Les importations des pays africains avaient sensiblement fléchi, ce qui avait eu aussi un effet négatif sur la formation de capital.

77. Le développement économique en Afrique était toujours entravé par le lourd fardeau de la dette, en particulier dans le cas des pays les moins avancés. Une façon de résoudre ce problème serait de mettre en oeuvre rapidement l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE), lancée par la Banque mondiale et le FMI. Comblant l'écart entre les pays pauvres du Sud et les pays riches du Nord serait l'un des principaux défis du prochain millénaire pour la communauté internationale. Si les possibilités accrues offertes par la mondialisation ne se traduisaient pas par un partage équitable de la richesse mondiale, la marginalisation des pays pauvres irait en s'aggravant.

78. Les analyses et les conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement* étaient certes correctes, mais le *Rapport* péchait par son silence quant aux incidences sur la pauvreté du renforcement de la protection tarifaire et non tarifaire imposée par les pays industriels à l'égard des importations en provenance des pays en développement. Pour que les programmes de réformes économiques en cours dans les pays en développement portent leurs fruits, il fallait mettre en place un environnement économique international favorable et les mesures de soutien allant de pair.

79. Le représentant de l'Inde a déclaré que la mondialisation était simplement une réalité qu'il fallait affronter, mais le *Rapport sur le commerce et le développement* mettait en garde contre les effets préjudiciables qu'elle pouvait avoir. S'agissant de l'inégalité à l'intérieur des pays et entre eux, il était raisonnable de viser non pas à l'égalité totale, ce qui ne serait pas réaliste, mais à l'amélioration durable des niveaux de vie dans les pays en développement. L'aggravation des inégalités risquait réellement de déclencher une réaction politique brutale contre la libéralisation et la déréglementation. C'est précisément ce qu'indiquait le *Rapport* lorsqu'il soulignait que, en raison de la faible croissance économique et de l'aggravation du chômage et des déséquilibres commerciaux, il pourrait être difficile d'éviter les tensions commerciales.

80. Le représentant du Sénégal a dit que la récente progression des taux de croissance en Afrique ne devait pas masquer la persistance de nombreuses difficultés et que, dans le contexte africain, l'inégalité constituait une menace pour la stabilité. L'énorme fardeau de la dette qui continuait d'accabler les pays africains était un problème crucial qu'il fallait résoudre, même si l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE), prise récemment par le FMI et la Banque mondiale, était de bon augure. Un autre facteur à prendre en considération dans l'élaboration d'une stratégie de développement pour les pays africains était la baisse continue des prix mondiaux des produits primaires, dont dépendaient toujours les recettes d'exportation de la plupart des pays en développement. La CNUCED devrait étudier les enseignements qui pouvaient se dégager du succès des pays d'Asie de l'Est et qui pouvaient être appliqués à d'autres pays mais, en faisant des recommandations, il fallait garder à l'esprit les particularités de chaque pays.

81. Le représentant du Bélarus a déclaré que, depuis le début des années 90, la mondialisation et la libéralisation avaient favorisé le développement économique de certains pays, mais pas de tous, les pays en transition figurant parmi les exceptions. Le passage de la planification centralisée à une économie de marché nécessitait des réformes institutionnelles et juridiques et était compliqué par des problèmes internes et externes, tels que la rupture des relations économiques traditionnelles, le manque de ressources naturelles, la montée du protectionnisme et le manque de ressources pour financer la modernisation.

82. Les recommandations du *Rapport sur le commerce et le développement*, en particulier celles qui concernaient la réglementation des bénéficiaires et la répartition du revenu, intéressaient le Bélarus, dont la politique économique était axée sur la création d'une économie de marché ouverte, tenant compte des impératifs sociaux et alliant flexibilité macro-économique et régulation par l'Etat des principaux processus économiques.

83. Il fallait examiner les nouvelles possibilités de développement du commerce résultant du Cycle d'Uruguay, et la CNUCED devait jouer un rôle plus actif dans cet examen et dans la fourniture d'une assistance aux pays intéressés. Il fallait revitaliser le SGP et étendre son champ d'application à de nouveaux produits et à de nouveaux secteurs, comme les services et l'investissement.

84. Le représentant de l'Egypte a estimé que, parmi ses multiples répercussions, la mondialisation entraînait la marginalisation des pays en développement en général et des pays les moins avancés en particulier. Pour aider les pays en développement à relever les défis du développement dans le contexte de la mondialisation, les pays développés devaient s'acquitter de l'obligation qui leur incombait, en vertu d'accords internationaux, de consacrer à l'APD 0,7 % de leur PIB. Si certains avaient atteint cet objectif, la plupart des grands pays développés en étaient loin. Il fallait aussi mettre en oeuvre les dispositions de la décision de l'OMC concernant les difficultés des pays importateurs nets de produits alimentaires et faire en sorte que la libéralisation du commerce ne soit pas soumise à de nouvelles conditions. Il fallait enfin veiller à la cohérence et à la complémentarité des tâches assumées par la CNUCED, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale dans le domaine du développement.

85. Le représentant des Etats-Unis, répondant aux observations des autres orateurs, a dit que l'inégalité pouvait certes être un problème important, en particulier dans les cas extrêmes où elle pouvait effectivement entraîner des conflits. Ce qu'il voulait dire c'était que, si l'égalité totale des revenus était nuisible en termes d'incitations et si l'inégalité extrême n'était pas souhaitable non plus, il devait exister un juste milieu entre les deux. L'inégalité semblait avoir régressé dans de nombreux pays en développement depuis le début du processus de mondialisation. En effet, auparavant, il y avait deux catégories, les riches et les pauvres, et les premiers s'enrichissaient tandis que les seconds s'appauvrirent. Mais aujourd'hui, dans bon nombre de ces pays, une partie des pauvres venaient grossir les rangs d'une classe moyenne de plus en plus nombreuse, ce qui était assurément un progrès.

86. Le représentant du Japon a dit que la participation des pays en développement au système commercial mondial contribuait à la fois à l'accroissement de la prospérité à l'échelle planétaire et au développement économique de ces pays en stimulant leur économie grâce à une meilleure affectation des ressources fondée sur les avantages comparatifs, d'où la création d'un plus grand nombre d'emplois et le recul de la pauvreté. La mondialisation des activités économiques progressant à un rythme rapide, le rôle de l'investissement dans la relance de l'économie mondiale allait probablement s'accroître encore. En fait, le monde actuel se caractérisait par la concurrence acharnée que se livraient les pays soucieux d'assurer la compétitivité de leurs exportations et d'attirer les investissements étrangers. Dans ce domaine, ce qui distinguait les pays les plus performants des autres, c'était uniquement le comportement de leurs responsables politiques et de leurs ressortissants qui s'efforçaient de rendre l'économie nationale plus compétitive et plus attrayante. C'était dans ce contexte que le Japon avait fait part des inquiétudes que lui inspirait la faiblesse des investissements étrangers d'origine privée dans les pays en développement. Pour diverses raisons, les pays en développement pourraient être enclins à réglementer l'investissement étranger direct. Non seulement l'imposition de restrictions injustifiées ou inutiles se traduirait par une répartition inefficace des ressources mais en outre elle découragerait l'investissement étranger direct d'origine privée. Il importait donc au plus haut point que les gouvernements adoptent au plan national des politiques d'investissement fondées sur les principes multilatéraux de la libéralisation et de l'égalité de traitement.

87. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1997* mettait l'accent sur un certain nombre de points controversés. Il y était rappelé que "les dispositifs institutionnels restreignant fortement le rôle des marchés et de la propriété privée qui avaient été mis en place ... avaient entraîné, dans de nombreux cas, une perte de dynamisme puis une stagnation", mais, parce qu'elles n'étaient pas nouvelles, ces analyses fondamentales avaient moins retenu l'attention du public que les déclarations exposant les effets négatifs de la mondialisation. Le représentant du Japon a mis en garde contre l'attitude consistant à souligner uniquement les aspects négatifs de la mondialisation, ce qui risquait de donner au public une image trompeuse de la réalité de l'économie mondiale actuelle.

88. D'après le *Rapport sur le commerce et le développement, 1997* les pays en développement ne pouvaient parvenir à s'intégrer dans l'économie mondiale que

si cette intégration "se faisait de manière judicieuse et progressive, c'est-à-dire si elle était adaptée au niveau de développement économique de chaque pays et aux capacités de ses institutions et industries". Il était tout à fait légitime que chaque gouvernement se soucie du bien-être de la population tout en tenant compte du stade de développement du pays. Cela dit, si un gouvernement tentait d'encadrer ou de limiter le processus d'intégration, il lui faudrait aussi tenir compte des conséquences d'une telle politique, c'est-à-dire du reflux des échanges et de l'investissement d'origine privée au profit de pays où régnait une plus grande liberté et où la réglementation était moins sévère. En outre, la mondialisation en cours était un phénomène spontané et personne ne pouvait réellement prévoir comment il évoluerait. Dans ces conditions, il était extrêmement difficile pour un pays quel qu'il soit de réussir à s'intégrer dans l'économie mondiale de façon progressive et en encadrant étroitement ce processus. Celui qui choisissait cette voie risquait donc d'être amené finalement à s'exclure de la mondialisation en cours et ainsi de connaître une stagnation encore plus grave. Il était impossible d'échapper à la réalité du marché.

89. Toujours dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*, on pouvait lire que "de nouvelles formes de protection contre les exportations de produits manufacturés du Sud étaient envisagées afin de remédier au chômage qui sévissait dans le Nord", ce qui illustre les problèmes d'accès au marché rencontrés par les pays en développement dans le contexte Nord-Sud. Toutefois la réalité était, semble-t-il, plus complexe. D'après une enquête réalisée par le secrétariat de l'OMC en vue de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, les produits des PMA avaient apparemment plus de mal à pénétrer sur les marchés des pays en développement que sur ceux des pays développés. Compte tenu du développement du commerce Sud-Sud et, plus précisément, de l'existence dans les pays en développement eux-mêmes d'une demande non négligeable pour les produits des PMA dont les prix et la technologie étaient plus adaptés, il convenait, semble-t-il, d'envisager les problèmes d'accès au marché des pays en développement dans une perspective plus large.

90. On pourrait être tenté de considérer la mondialisation en cours comme un processus obéissant au principe du jeu à somme nulle où il y avait forcément des gagnants et des perdants. Pourtant ce phénomène recouvrait une réalité économique totalement différente : d'une part, la mondialisation des échanges assurerait aux exportations des pays en développement un meilleur accès au marché mondial et affranchirait ces pays des contraintes liées à la capacité d'absorption limitée de leur marché intérieur; d'autre part la mondialisation de l'investissement favoriserait le transfert de technologie. Ces deux facteurs conjugués auraient divers effets positifs, entraînant un accroissement de l'emploi, une croissance du revenu et un recul de la pauvreté ainsi qu'un transfert naturel de technologies et de compétences en matière de gestion. Il fallait donc avoir soin d'éviter de laisser échapper les fruits de la mondialisation de l'économie, laquelle serait en fin de compte profitable. De nombreux pays parmi lesquels un certain nombre de pays en développement avaient vu leur situation s'améliorer. Le Japon entendait appuyer énergiquement les activités de la CNUCED visant à étendre les avantages de la mondialisation à un plus grand nombre de pays en développement afin de leur permettre de tirer parti de cette évolution qui marquait profondément le monde contemporain.

Réunions informelles

91. Le Conseil a poursuivi l'examen du point 3 de l'ordre du jour dans le cadre de réunions informelles.

Décision du Conseil

92. A sa 890ème séance plénière, le 22 octobre 1997, le Conseil a adopté les conclusions concertées 440(XIV). (Pour le texte des conclusions concertées, voir TD/B/44/19(Vol.I)).

Chapitre II

**EXAMEN DES PROGRES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES**

- a) **LES REFORMES D'ORIENTATION DANS L'AGRICULTURE ET
LEURS INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DES PMA**

- b) **CONTRIBUTION DU CONSEIL A L'EXAMEN PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA CINQUANTE-DEUXIEME SESSION DE LA
QUESTION DE LA CONVOCATION D'UNE TROISIEME CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES**

(Point 4 de l'ordre du jour)

93. Pour l'examen de ce point, le Comité de session I était saisi du document suivant :

Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés (TD/B/44/6 - UNCTAD/LDC/1997) et aperçu général.

94. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a dit que les discussions sur ce point de l'ordre du jour à la session en cours du Conseil du commerce et du développement allaient se dérouler dans un contexte marqué par la diminution de l'aide publique au développement (APD) destinée aux PMA et, paradoxalement, une multiplicité d'initiatives autonomes visant à remédier aux problèmes de ces pays : réunions consacrées aux PMA, programmes nationaux autonomes, réunions de haut niveau organisées par l'OMC avec l'appui actif de la CNUCED, renégociation de la Convention de Lomé, initiative japonaise concernant l'Afrique, initiative spéciale des Etats-Unis d'Amérique en faveur de l'Afrique, sans oublier la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés qui devait se tenir peu après. La question était de savoir comment ces nouvelles initiatives pouvaient se renforcer mutuellement.

95. Le second élément à prendre en considération en ce qui concernait l'environnement extérieur était la nécessité de commencer à préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. La CNUCED avait été chargée de coordonner, au sein du système des Nations Unies, la mise en oeuvre et le suivi du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, lancé à Paris en 1990.

96. Le Secrétaire général a noté que deux des thèmes du *Rapport sur les PMA* - la réforme du secteur agricole et la régression économique - étaient essentiels dans le cadre du débat sur les problèmes des PMA. Le champ couvert par le *Rapport* était suffisamment vaste pour englober la plupart des problèmes de développement rencontrés par les PMA.

97. Il a noté également que le *Rapport* avait innové en s'efforçant de rattacher les résultats économiques à d'autres questions dont celles des réfugiés, du déclin de l'Etat et des troubles civils. Ces problèmes avaient un coût non seulement pour les PMA eux-mêmes, mais aussi pour la communauté internationale. Il était nécessaire de mettre en place des systèmes d'alerte rapide afin de pouvoir s'attaquer aux problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en situations de crise.

98. En dépit des multiples initiatives visant à faire face aux problèmes des PMA, la CNUCED avait un rôle unique à jouer. Elle augmentait l'intérêt du débat sur les PMA en donnant à ceux-ci la confiance nécessaire pour exploiter les possibilités offertes par le nouvel environnement et en contribuant à les mettre à même de jeter les bases d'une économie de marché et de rivaliser avec les autres pays dans l'économie mondiale.

99. La CNUCED se félicitait des initiatives prises par les institutions de Bretton Woods en faveur des pays pauvres très endettés. Il fallait toutefois améliorer les critères de qualification et prévoir des règles plus souples. Le Secrétaire général estimait, en accord avec les observations faites par le représentant de la Banque mondiale, que ces initiatives devaient être considérées comme un processus non pas fermé, mais dynamique. Il a réaffirmé la volonté de la CNUCED de contribuer à l'établissement de guides de l'investissement dans les PMA qui, en améliorant les politiques et les pratiques, permettraient d'attirer les investissements.

100. Un colloque sur les investissements de portefeuille dans les PMA, ouvrant la voie à la réunion de Lyon prévue en 1998, avait été organisé récemment avec une large participation du secteur privé.

101. Tout en continuant de travailler en étroite coopération avec des organisations telles que l'OMC et le PNUD à la solution des problèmes des PMA, la CNUCED s'employait à définir de nouvelles approches pour remédier à ces problèmes. Il fallait notamment mentionner les programmes nationaux intégrés visant à accroître les capacités de production de biens et de services exportables, dont le premier avait été récemment lancé au Bangladesh, à la suite d'une mission multi-institutions réalisée dans ce pays. Ce pouvait être un modèle pour la Réunion de haut niveau.

102. En conclusion, le Secrétaire général a rappelé que la CNUCED était profondément attachée à la défense de la cause des PMA. Toute société serait, en dernière analyse, jugée en fonction du traitement accordé à ses membres les plus vulnérables, en l'occurrence les PMA.

103. L'**Administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires** a plus particulièrement évoqué trois questions découlant du *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés* : l'agriculture et la régression économique dans les PMA, la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, et les programmes nationaux intégrés visant à accroître les capacités de production de biens et de services exportables, ainsi que le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

104. En dépit d'une stagnation des flux d'aide et du surendettement, une amélioration des résultats économiques avait été observée dans de nombreux PMA, notamment dans certains PMA africains, au milieu des années 90. Cela dit, une croissance soutenue dans les PMA passait par le développement de l'agriculture, lequel dépendait à son tour d'un ensemble de réformes sectorielles et institutionnelles.

105. Dans beaucoup de PMA, la détérioration des structures institutionnelles de la société, en particulier des structures étatiques, avait quasiment réduit à néant les progrès réalisés jusque-là et avait durablement entravé

le développement. Les conflits internes qui avaient ravagé, et continuaient de dévaster, plusieurs PMA illustraient les conséquences les plus extrêmes et les plus dommageables de la crise de gouvernement et de l'affaiblissement ou l'effondrement des structures étatiques. Le coût de la régression dans les PMA était élevé, en particulier du fait que cette régression s'étendait très souvent aux Etats voisins et prenait des dimensions régionales. La communauté internationale devait d'urgence s'attacher à aider les PMA à renforcer leurs structures institutionnelles afin de prévenir tout effondrement de l'Etat, à faciliter un règlement pacifique des conflits internes et à reconstruire des sociétés déchirées par la guerre. L'aide extérieure pouvait aider à prévenir un effondrement de l'Etat dans les PMA où la détérioration institutionnelle n'était pas encore trop avancée. L'intérêt de la CNUCED en la matière tenait au fait que la régression était lourde de conséquences pour le développement des PMA, pour les partenaires régionaux et pour les stratégies de développement poursuivies par les donateurs d'aide et la communauté internationale.

106. A sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale examinerait la question de la convocation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, en vue de procéder à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action et de décider de l'action ultérieure. En tant qu'organisme principalement responsable de l'examen et de l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action et de son suivi au niveau mondial, la CNUCED pouvait apporter une contribution précieuse à l'examen de cette question par l'Assemblée générale. Elle pouvait en particulier faire des recommandations concernant les dates, le mandat et la préparation de la Conférence.

107. Conformément au mandat qui lui avait été confié par le Conseil du commerce et du développement à sa précédente session, la CNUCED avait commencé de concevoir et d'élaborer des programmes nationaux intégrés (PNI) pour quatre PMA - Bangladesh, Cambodge, Gambie et Madagascar. Le programme national intégré pour le Bangladesh avait été lancé à l'occasion d'une table ronde sectorielle. Dans le cadre de ces programmes intégrés, la CNUCED, en partenariat avec d'autres institutions internationales, fournirait une assistance technique en vue de renforcer les capacités nationales de production de biens et de services exportables. Le financement des phases préparatoires de ces programmes était assuré par le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA créé par le Secrétaire général de la CNUCED. L'Administrateur a exprimé la reconnaissance de la CNUCED aux pays qui avaient versé des contributions à ce fonds.

108. Le porte-parole des pays les moins avancés (Bangladesh) a dit que le *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés* évoquait les progrès encourageants qui avaient été observés dans certains PMA au milieu des années 90. Beaucoup de ces progrès résultaient des efforts résolus déployés par les pays pour appliquer des réformes de politique économique. Le *Rapport* proposait une stratégie viable pour l'agriculture, considérée comme un secteur fondamental. Surtout, la nécessité d'un soutien international y était fort justement réaffirmée. Le bilan de l'appui fourni jusque-là laissait beaucoup à désirer. Les progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des PMA étaient extraordinairement modestes. Les flux d'APD vers les PMA en pourcentage du PNB des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) étaient tombés à 0,06 % en 1995, soit le plus bas niveau jamais enregistré.

La part des PMA dans les exportations mondiales ne dépassait pas 0,04 %. Malgré le niveau record des apports d'IED dans les pays en développement en 1996 - 129 milliards de dollars sur un total mondial de 350 milliards de dollars -, la part des PMA n'avait été que de 1 milliard de dollars. L'endettement extérieur de ces pays avait continué de croître entre 1990 et 1995, avec une hausse de 20 milliards de dollars de l'encours combiné de leur dette. Le porte-parole a souligné l'importance pour les PMA de l'APD, que le commerce ne pouvait en aucune façon remplacer. Les engagements pris à cet égard devaient donc être honorés. Les PMA souffraient de la faiblesse de leurs capacités de production et attendaient de la communauté internationale qu'elle les aide à les renforcer. En dépit d'un niveau certes bas de protection tarifaire sur d'importants marchés, les PMA continuaient de se heurter à d'importants obstacles à l'entrée dans certains secteurs, dont l'agriculture, les textiles, l'habillement, le poisson et les produits alimentaires surgelés. Leurs difficultés étaient aggravées par les crêtes tarifaires, l'effritement des préférences et la progressivité des droits, sans oublier les abus potentiels en matière de mesures antidumping, de mesures compensatoires, et de mesures sanitaires et phytosanitaires. Concernant le système généralisé de préférences (SGP), il fallait accorder un traitement spécial aux PMA en élargissant sensiblement l'éventail des produits visés à tous les niveaux de droit, y compris les produits agricoles et les produits provenant de ressources naturelles, les articles manufacturés tropicaux, le cuir, les chaussures, les textiles et l'habillement. Cela encouragerait les PMA à poursuivre leurs efforts et à tenir leurs engagements.

109. Le poids écrasant de la dette, en particulier dans le cas des PMA africains, restait extrêmement préoccupant. Les mesures d'allégement prises jusque-là avaient été tout à fait insuffisantes. Sans une forte réduction de l'encours de la dette, qui avait continué d'augmenter, et des obligations au titre du service de la dette, dont la hausse avait été considérable, il serait illusoire d'espérer voir ces pays atteindre un taux de croissance significatif. A cet égard, le porte-parole s'est félicité de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE), mais il fallait de toute évidence faire plus, par exemple annuler l'encours de la dette publique bilatérale. Des travaux de recherche devaient être engagés pour déterminer les moyens d'éviter les conséquences désastreuses de la marginalisation et d'intégrer les PMA dans le système mondial dans des conditions véritablement avantageuses pour les uns et les autres.

110. Le moment était venu de prendre des décisions définitives concernant la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, comme prévu dans les résolutions 45/206 et 50/103 de l'Assemblée générale. Cette conférence devait se tenir à un niveau élevé au mois de septembre 2000 et durer une semaine. Elle devrait avoir pour objectif de faire le point de la mise en oeuvre du Programme d'action au cours des années 90, d'examiner les mesures internationales d'appui, en particulier concernant l'APD, la dette et le commerce, et d'envisager l'élaboration et l'adoption de politiques et de mesures nationales et internationales appropriées en faveur d'un développement soutenu et durable des PMA au cours de la première décennie du XXI^e siècle. La CNUCED devrait d'ores et déjà être chargée de coordonner la préparation de cette conférence. Un comité préparatoire intergouvernemental pourrait être convoqué au printemps de 1999; la réunion du Comité pourrait être précédée de trois réunions d'experts, dont deux se tiendraient en Afrique et une dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les économies réalisées à l'ONU

pourraient servir à financer la participation de deux représentants de chaque PMA à la Conférence et au comité préparatoire.

111. Le porte-parole du Groupe africain (Ethiopie) a dit que le rôle unique de la CNUCED en tant qu'organisme responsable de la coordination au niveau mondial de la surveillance, du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés avait été réaffirmé par la Conférence à sa neuvième session et par l'Assemblée générale.

112. Après une longue période de marasme économique et de détérioration des conditions de vie, une certaine reprise économique et une modeste croissance avaient été observées dans les PMA au cours des deux années précédentes. Les réformes macro-économiques dans ces pays, en particulier dans le domaine des politiques monétaires et budgétaires, en conformité avec les objectifs du Programme d'action, avaient commencé de se traduire par une hausse des taux de croissance. Toutefois, ces améliorations resteraient passagères et fragiles si elles ne s'accompagnaient pas de politiques, nationales et internationales, en faveur d'un renforcement vigoureux des capacités institutionnelles et technologiques.

113. Les chiffres de la croissance dans les PMA contrastaient avec un environnement économique international défavorable à ces pays, marqué par une diminution continue de l'APD, un endettement toujours plus lourd qui freinait la reprise économique, et une baisse des prix de leurs principales exportations de produits primaires. Les flux d'APD avaient été largement inférieurs aux objectifs et aux engagements expressément fixés dans le Programme d'action, et le ratio APD/PNB pour les donateurs du CAD était tombé de 0,09 % en 1992 à 0,06 % en 1995. En outre, l'aide était davantage consacrée à des programmes d'urgence, au détriment du développement économique à long terme. Un renversement de tendance était donc nécessaire en ce qui concernait à la fois le niveau de l'aide et son affectation.

114. Le Groupe africain remerciait la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède de leurs efforts pour dépasser l'objectif de 0,20 %, l'Irlande, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande de l'extension de leurs programmes d'aide, et le Japon en tant que premier et plus important donateur d'APD en chiffres absolus.

115. Dans les PMA, après plusieurs années de recul, les investissements étrangers directs (IED) avaient augmenté de 56 % en 1996. Toutefois, en valeur relative, la part, déjà faible, de ces pays dans les flux d'IED destinés aux pays en développement considérés globalement continuait de s'amenuiser.

116. L'endettement des 29 PMA figurant actuellement dans le groupe des pays pauvres très endettés (PPTÉ) était élevé (135 milliards de dollars) et ne cessait de croître. Les obligations extérieures excédaient la capacité de paiement de nombreux pays. L'initiative de la Banque mondiale et du FMI relative aux pays pauvres très endettés était certes une bonne chose, mais elle souffrait de critères trop sélectifs et ses effets positifs ne se feraient sentir qu'à long terme. Les pays créanciers et les institutions financières internationales devaient absolument redoubler d'efforts pour appliquer les mesures proposées et convenues d'allégement de la dette des PMA et ramener celle-ci à des niveaux à tout le moins supportables.

117. Le Groupe africain notait avec satisfaction l'attention accrue portée aux aspects qualitatifs dans le *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés*. Celui-ci accordait, en particulier, une large place au rôle important joué par l'agriculture dans l'économie des PMA. L'analyse présentée dans le *Rapport* constituait une contribution appréciable aux politiques nationales visant à remédier aux problèmes du secteur agricole. Le Groupe africain souscrivait aux principaux éléments définis dans le *Rapport* en vue d'une stratégie de développement agricole viable à long terme : ces éléments avaient un caractère local, mais il n'en restait pas moins que la dimension internationale du problème global de l'agriculture devait faire l'objet d'une analyse plus approfondie. Celle-ci démontrerait que les PMA n'avaient pas pu pleinement tirer parti de leur secteur agricole - dans lequel ils disposaient d'un avantage comparatif - en raison de contraintes extérieures, notamment l'accès aux marchés.

118. Concernant la question de la régression économique, l'évolution de nombreux pays avait montré qu'il était possible au niveau intérieur de renverser un processus de régression politique, moyennant une solidarité et une coopération adéquates au niveau international. La communauté internationale devait d'urgence prêter attention à la nécessité d'aider les PMA à renforcer leurs structures institutionnelles afin de prévenir un effondrement de l'Etat, de faciliter le règlement pacifique des conflits internes et de reconstruire des sociétés déchirées par la guerre.

119. De l'avis du Groupe africain, la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA devait être organisée avec plus de détermination, de clairvoyance et de diligence. La CNUCED avait un rôle crucial à jouer dans les préparatifs de cette conférence, conformément au Programme d'action. Elle avait également une tâche essentielle à assumer dans la préparation de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA.

120. Le Groupe africain attachait la plus haute importance aux activités de coopération technique de la CNUCED, eu égard en particulier aux PMA. Les partenaires de développement et les autres pays étaient invités à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA, qui servait à financer le coût de la mise en route de programmes nationaux intégrés. Le Groupe africain félicitait la CNUCED d'avoir pris l'initiative de lancer le premier programme de ce type pour le Bangladesh : il était souhaitable que des programmes similaires soient rapidement mis en oeuvre dans les PMA d'Afrique.

121. La représentante du Brésil a complimenté le secrétariat de la CNUCED pour la qualité du *Rapport de 1997 sur les PMA* et les excellentes analyses qu'il contenait. Elle s'est félicitée de l'appel lancé dans ce rapport à l'adresse de la communauté internationale, invitée à réagir d'urgence pour enrayer la régression économique observée dans un certain nombre de PMA. Même si le Brésil ne figurait pas parmi les principaux donateurs, il accordait une aide à certains PMA d'Afrique dans des secteurs tels que l'agriculture, la production d'énergie et l'éducation. La représentante a appelé l'attention sur la création, en 1996, de la Communauté des pays lusophones, initiative au titre de laquelle des ressources s'élevant à 3 millions de dollars avaient été allouées à des programmes de développement en Angola, au Mozambique, au Cap-Vert, à Sao Tomé-et-Principe et en Guinée-Bissau. Elle a pris note de

l'importance de l'agriculture pour les PMA et du rôle que ce secteur pouvait jouer dans la relance de leur économie. Il était à espérer que la CNUCED continuerait d'être énergiquement soutenue afin de poursuivre ses travaux en faveur des PMA, de façon que ceux-ci puissent tirer parti des possibilités et des avantages offerts par la mondialisation.

122. Le représentant de la Chine a exprimé le soutien sans réserve de son Gouvernement à la CNUCED, qui avait grandement contribué aux efforts visant à résoudre les problèmes des pays les moins avancés en sa qualité d'organisme chargé au sein du système des Nations Unies de coordonner la surveillance et le suivi de l'application du Programme d'action en faveur des PMA. La création d'un fonds d'affectation spéciale à leur intention était une importante initiative qui aiderait à remédier aux difficultés rencontrées par les PMA. Depuis de nombreuses années, la Chine prêtait assistance aux niveaux bilatéral et multilatéral à ces pays dans leurs efforts de développement. A ce propos, le représentant a annoncé que son pays verserait une contribution de 100 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

123. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a félicité le secrétariat pour le *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés*. Il a noté avec satisfaction que les réformes d'orientation engagées dans les PMA d'Asie et le fait que certains d'entre eux étaient situés à proximité de la région connaissant l'expansion la plus rapide dans le monde avaient contribué à relever leur taux de croissance. Cela étant, les avantages de la mondialisation ne touchaient pas encore tous les PMA d'Asie de manière égale. Ceux-ci pouvaient néanmoins tirer parti des enseignements positifs fournis par l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la production agricole dans certains pays asiatiques et leur expérience pouvait être mise à profit par les PMA d'autres régions.

124. La pérennité de la croissance dans les PMA d'Asie serait certes fonction de la poursuite et de l'approfondissement des mesures d'ajustement et de réforme économique déjà mises en oeuvre, mais force était de constater que la croissance aurait pu être nettement supérieure si ces pays avaient bénéficié de niveaux plus élevés d'APD et d'investissement. Le porte-parole a donc instamment invité les partenaires de développement des PMA à accroître le volume de l'APD annoncée à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA et à l'occasion d'autres grandes conférences internationales. La baisse tendancielle de l'APD, associée au problème de l'endettement de nombreux pays démunis, était loin d'être enrayée. Le porte-parole s'est félicité de la récente initiative lancée en vue de résoudre le problème de la dette des pays pauvres très endettés et a demandé que cette initiative soit poursuivie de manière systématique et sans délai, avec le concours de la communauté internationale.

125. Il était encourageant de noter que de nouveaux pays commençaient à accorder une aide extérieure aux PMA et que la République de Corée était en passe de devenir un bailleur de fonds susceptible d'apporter une contribution appréciable à l'APD en vue de compléter les ressources fournies par les donateurs traditionnels.

126. La plupart des PMA d'Asie n'avaient pas pu tirer profit de l'accroissement des flux d'IED vers les pays en développement. Il était

souhaitable que la CNUCED examine cette question et recommande des moyens de faciliter les apports d'IED aux PMA en question.

127. Le porte-parole a félicité le secrétariat de la CNUCED de l'aide apportée à un certain nombre de pays en vue d'élaborer et de lancer des programmes nationaux intégrés visant à accroître leurs capacités de production de biens et de services exportables : il a tenu à cet égard à rendre hommage aux partenaires de développement des PMA pour les contributions qu'ils avaient versées ou annoncées au profit du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

128. Le porte-parole a souligné combien il était important d'engager des préparatifs en vue d'une troisième conférence des Nations Unies sur les PMA et de charger la CNUCED d'en assurer la coordination, ajoutant que, pour son groupe et la Chine, il fallait absolument qu'à la session en cours, le Conseil du commerce et du développement fasse en sorte de faciliter l'examen, par l'Assemblée générale, de la question de la convocation de cette conférence en l'an 2000.

129. Pour finir, le porte-parole a mis l'accent sur le fait que tous les PMA devaient être traités de la même façon et qu'à l'avenir chaque PMA devrait, suivant le principe de l'égalité, bénéficier de toute mesure préférentielle accordée à cette catégorie de pays.

130. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a loué le secrétariat de la CNUCED pour la qualité du *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés*. La politique de développement de l'Union européenne s'adressait en priorité aux PMA. A la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés qui devait se tenir peu après, l'Union européenne entendait réaffirmer les conclusions de son Conseil des ministres concernant l'octroi d'un traitement préférentiel à tous les PMA et l'amélioration des règles d'origine. La représentante a fait observer que le thème de l'agriculture examiné dans le *Rapport* était du plus haut intérêt pour l'Union européenne, car celle-ci accordait la priorité aux PMA dans sa politique de développement et restait le principal importateur de leurs produits agricoles.

131. Vu l'importance du secteur agricole pour les revenus des populations rurales, la sécurité alimentaire et les liens avec les agro-industries, l'Union européenne considérait la diversification de l'agriculture dans les PMA comme un objectif prioritaire de développement. En outre, la représentante a noté que l'éducation comptait pour beaucoup dans l'expansion à long terme du secteur agricole et elle a encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux de recherche sur les principaux aspects des stratégies de développement de l'agriculture, à savoir les services de vulgarisation et la recherche, comme le mentionnait le *Rapport*, ainsi que les politiques agricoles, la prise de décisions adéquates et, sur le plan pratique, le respect des lois et l'inspection. L'Union européenne jugeait indispensable de promouvoir et d'appuyer fermement le rôle du secteur privé dans le développement agricole. Le développement de l'emploi au sein du secteur non agricole rural était un objectif socio-économique majeur pour les PMA, ce qui supposait des politiques de diversification de caractère global (tant horizontales que verticales), qui ne se limitent pas à la diversification des produits.

132. L'Union européenne avait activement participé au Sommet mondial de l'alimentation et appliquait depuis longtemps des politiques relatives à la sécurité alimentaire des pays en développement, en particulier pour les PMA. Par ailleurs, elle reconnaissait l'existence de causes systémiques et technologiques à la dégradation de l'environnement des zones rurales dans les PMA et apportait son concours à des programmes sociaux et d'appui institutionnel en faveur du développement durable de ces pays.

133. L'Union européenne appuyait la promotion d'institutions rurales de financement afin de faciliter l'accès des ruraux les plus démunis à des services financiers appropriés et estimait que des investissements sous la forme de fonds non remboursables s'avéraient nécessaires. A cet égard, le Fonds européen de développement était un important partenaire pour les PMA.

134. Enfin, l'Union européenne encourageait vigoureusement le développement sectoriel des PMA, notamment dans le cadre des programmes d'investissements agricoles, et préconisait une coordination entre donateurs pour un appui efficace aux politiques sectorielles, agricoles et rurales de ces pays.

135. Le représentant de l'Ouganda a félicité le secrétariat de la CNUCED pour la qualité des recherches présentées dans le *Rapport de 1997 sur les PMA*, qui examinait les défis auxquels ces pays devaient actuellement faire face. Il a noté que, dans ce rapport, le secrétariat, fidèle à sa pratique, n'avait pas hésité à aborder de front les problèmes des pays connaissant une régression économique. L'Ouganda avait enregistré une croissance négative dans tous les domaines de la vie publique de 1971 à 1986. Mais il avait donné la preuve que, moyennant un véritable engagement politique, une saine conduite des affaires publiques, une gestion économique efficace et un appui international, ces problèmes pouvaient être traités et surmontés. De l'avis du représentant, c'était à juste titre que le *Rapport* se concentrait sur l'agriculture, qui occupait une place dominante dans l'économie ougandaise. Elle contribuait pour 50 % au PIB, 85 % aux recettes d'exportation et 80 % à l'emploi, et fournissait l'essentiel des matières premières nécessaires au secteur agro-industriel national en plein essor. Cependant, la majeure partie des exportations agricoles de l'Ouganda se heurtait sur certains marchés à des droits de douane élevés et à des règlements sanitaires et phytosanitaires complexes, faisant obstacle à la progression des exportations. Divers problèmes internes entravaient les efforts faits par l'Ouganda pour moderniser son agriculture : régime foncier désuet et techniques dépassées; pénurie de moyens de financement pour les activités agricoles; capacités et ressources insuffisantes en matière de recherche; enfin, carences des systèmes de récolte et des techniques après récolte, aggravées par l'absence de tout dispositif organisé de commercialisation. Les cultures non irriguées étaient en outre plus vulnérables aux aléas météorologiques. Les PMA continueraient d'avoir besoin d'une importante assistance technique de la part de leurs partenaires de développement en vue de maîtriser, à terme, ces problèmes. Le représentant a fait ressortir l'importance que revêtait la troisième Conférence sur les PMA et a exprimé l'espoir que le Conseil du commerce et du développement appuierait pleinement la recommandation à l'Assemblée générale tendant à engager le processus préparatoire de cette conférence.

136. Le représentant du Maroc a dit que les principales contraintes pesant sur les efforts de développement des pays les moins avancés semblaient découler des tendances nouvelles observées dans le système économique mondial.

Les phénomènes de la mondialisation et de la libéralisation menaçaient d'accentuer la marginalisation des PMA. Les industries de ces pays étaient exposées à une concurrence accrue du fait de la faiblesse de leurs capacités de production. Leur aptitude à exploiter des débouchés et à réduire le risque de marginalisation serait fonction de l'évolution des processus de mondialisation et de libéralisation dans le cadre de l'OMC et des mesures internes prises par leurs gouvernements.

137. La mondialisation avait d'importantes incidences sur les politiques économiques des PMA. Premièrement, le contrôle direct exercé par les pouvoirs publics sur de nouvelles activités économiques était devenu moins efficace et, dans bien des cas, il allait de plus en plus à l'encontre du but recherché. Deuxièmement, la mondialisation avait intensifié la concurrence sur les marchés internationaux. Par conséquent, les politiques économiques se détournèrent progressivement d'une intervention directe de l'Etat sur les marchés et dans les sphères de la production et du commerce, pour privilégier la mise en place d'un environnement propice au secteur privé et au bon fonctionnement de l'économie de marché. L'une des tâches essentielles incombant aux gouvernements des PMA et à leurs partenaires de développement consistait à renforcer la capacité de production de l'économie. Un environnement plus favorable et la fourniture de biens collectifs tels que des services de vulgarisation agricole devaient compléter le rôle joué par les investissements privés, afin de réduire les entraves au développement de branches d'activité compétitives.

138. D'importants changements s'avéraient nécessaires dans divers domaines pour accroître de manière sensible les apports d'IED : conduite des affaires publiques, mise en place d'un cadre directif favorable, réformes durables d'orientation, meilleur partenariat entre les secteurs public et privé, etc.

139. Une des solutions possibles face aux contraintes qui pesaient sur les PMA consistait à ouvrir plus largement les marchés aux exportations des pays en développement. La Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, qui devait se tenir peu après, offrait à tous les pays en développement l'occasion de faire une déclaration sur ce sujet. Parmi les autres possibilités, il convenait de mentionner la coordination et la coopération entre les organisations internationales compétentes, compte tenu notamment de la tendance à la baisse de l'APD et de l'ampleur de la dette des PMA.

140. Le Maroc jugeait souhaitable que le Conseil du commerce et du développement recommande à l'Assemblée générale de convoquer une troisième conférence sur les PMA en 2000 et que le processus préparatoire soit engagé dès que possible.

141. Le représentant de la Norvège a dit que le *Rapport de 1997 sur les PMA* était encourageant pour ceux qui suivaient l'évolution de la situation dans ces pays. Il a noté que les progrès économiques enregistrés par les PMA avaient pour toile de fond la stagnation de l'APD qui leur était destinée, la persistance de l'endettement extérieur et la baisse des prix des produits de base. La Norvège était préoccupée essentiellement par la faible part de l'IED allant aux PMA. Il serait bon que la CNUCED étudie les conditions nécessaires pour encourager l'IED dans les PMA. La Norvège avait toujours apporté sa contribution aux efforts faits pour empêcher l'isolement économique et

elle entendait poursuivre cette politique, comme en témoignait l'accroissement - en termes réels - de son aide au développement. Le Gouvernement norvégien avait proposé, au cours de la semaine, d'augmenter les crédits affectés à l'aide au développement - en portant sa part du PNB qui était de 0,85 % l'année précédente à 0,88 %. Il était regrettable que très peu de pays aient atteint les objectifs fixés par l'ONU en matière d'aide au développement, qui étaient de 0,7 % du PNB pour l'aide aux pays en développement et de 0,15 % pour l'aide aux PMA. La Norvège saluait l'initiative de la Banque mondiale et du FMI relative aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) à laquelle elle apporterait sa contribution financière en espérant que les pays industrialisés y participeraient aussi largement que possible.

142. La Norvège partageait le point de vue exprimé dans le *Rapport de 1997 sur les PMA* selon lequel une bonne gestion des affaires publiques et une action résolue pour éviter les conflits internes étaient indispensables, dans tous les pays, pour promouvoir un développement durable. La CNUCED pouvait apporter un soutien à cet égard en conseillant aux pays intéressés des orientations dans le cadre de son mandat. Le problème de la régression sociale et économique, qui était l'un des grands thèmes du *Rapport*, méritait une attention suivie. La Norvège appuyait vigoureusement les efforts faits, dans le cadre du système des Nations Unies, pour améliorer la détection et la prévention des conflits, en particulier les travaux de la CNUCED dans ce domaine, et elle approuvait l'importance accordée à la coopération technique en vue du renforcement des capacités, du développement de la démocratie et de la formulation de lignes directrices, comme l'indiquait le *Rapport*. Sa récente contribution de près d'un million de dollars au programme de coopération technique de la CNUCED en témoignait clairement.

143. La Norvège attendait avec beaucoup d'intérêt la Réunion de haut niveau sur les PMA qui aurait lieu à la fin du mois d'octobre et qui chercherait à faciliter l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral. La Norvège oeuvrait résolument pour améliorer l'accès aux marchés des exportations des PMA. Les exportations de produits industriels de ces pays étaient admises en franchise sur le marché norvégien. La Norvège envisageait en outre de supprimer les contingents d'importation pour les textiles en 1998, et non en 2005 comme le prévoyait l'Accord de l'OMC, et elle avait déjà aboli les droits de douane et les contingents d'importation visant de nombreux produits agricoles en provenance des PMA. Son schéma de préférences avait été profondément remanié. A son avis, l'accès des produits agricoles aux marchés étrangers conditionnait le succès des réformes de l'agriculture recommandées dans le *Rapport sur les PMA*.

144. Selon la Norvège, la CNUCED avait un rôle important à jouer afin d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à tirer parti des possibilités qu'offraient la mondialisation et la libéralisation.

145. Le représentant de la **République de Corée** a dit qu'il craignait lui aussi que la mondialisation n'entraîne un risque de marginalisation pour de nombreux PMA. La communauté internationale devait continuer d'aider ces pays pour qu'ils puissent tirer avantage d'une économie mondiale ouverte et libre.

146. La CNUCED pouvait apporter une précieuse contribution au développement en oeuvrant plus énergiquement, conformément à son mandat, à la coopération pour le développement. La République de Corée se félicitait des efforts faits

par le Secrétaire général pour revitaliser la CNUCED, comme cela avait été décidé à Midrand, et attendait avec intérêt la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés. La CNUCED devait continuer de jouer un rôle essentiel dans la mise en oeuvre et le suivi de cette initiative.

147. Le représentant a félicité le secrétariat de la CNUCED pour le *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés* et pour son analyse de l'agriculture dans les PMA. L'Asie du Sud-Est traversait, certes, une difficile période d'ajustement économique, mais l'économie régionale allait retrouver sa vitalité et les principes de l'économie de marché finiraient par s'imposer dans les autres régions. Il a noté avec préoccupation que l'APD destinée aux PMA avait toujours tendance à diminuer et a exhorté la communauté internationale à fournir une assistance technique à ces pays. Bien qu'il dût faire face à une difficile restructuration économique, son pays ne ménagerait aucun effort pour partager son expérience et pour mobiliser des ressources en faveur du développement international.

148. Le représentant du Yémen a dit que son pays avait été aux prises avec de graves difficultés dues à des déséquilibres économiques et financiers, ce qui avait entravé le financement de projets de développement, freiné la croissance économique, relancé l'inflation et provoqué la dépréciation de la monnaie nationale. Pour corriger ces déséquilibres, le Gouvernement avait adopté un plan de développement pour la période 1996-2000, qui était fondé sur le jeu des mécanismes du marché, la promotion de l'investissement, la privatisation des projets d'infrastructure, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, le rétablissement de l'équilibre macro-économique et la lutte contre l'inflation. En outre, il avait adopté, avec le concours du FMI et de la Banque mondiale, un programme de réformes économiques de grande envergure. Les deux premières phases de ce programme avaient été menées à bien en 1995 et 1996. Cela s'était traduit par la réduction des dépenses publiques, l'amélioration de la gestion de l'économie, la stabilisation du rial yéménite, la promotion des activités privées, l'adoption d'un régime d'investissement et de commerce transparent, la privatisation de l'agriculture, le développement prioritaire de l'enseignement technique et la mise en place des premiers éléments d'un système de sécurité sociale. La troisième phase du programme était en cours d'exécution en 1997.

149. Conscient du rôle capital du commerce et de l'investissement dans le développement, le Yémen avait établi un organisme officiel spécialisé, chargé de traiter toutes les questions relatives à l'investissement avec souplesse et de façon transparente. De nombreux facteurs incitaient à investir au Yémen. Notamment, le climat des affaires y était plus favorable et le pays disposait d'un marché intérieur et régional, de ressources agricoles, halieutiques et minérales ainsi que de main-d'oeuvre, et une zone franche avait été créée à Aden.

150. Le représentant a remercié tous les pays donateurs ainsi que la CNUCED et les autres institutions spécialisées pour l'aide fournie à son pays dans différents domaines. Il a indiqué ceux dans lesquels le Yémen avait besoin d'une assistance technique plus importante, à savoir : la formation générale aux questions commerciales (dans le cadre du programme TRAINFORTRADE), la formation à l'utilisation du programme SYDONIA, le contrôle de la qualité dans l'industrie agro-alimentaire, les technologies d'information commerciale,

la création d'un marché financier et la fourniture de conseils et de données d'expérience concernant le commerce extérieur et les négociations commerciales.

151. Le représentant du Japon a noté que la croissance économique avait repris de façon encourageante dans de nombreux PMA au cours des années précédentes, mais il a observé que les résultats variaient d'un pays à l'autre. Il a demandé instamment à la communauté internationale de fournir un soutien adapté aux besoins de chaque PMA et a exprimé l'espoir qu'un cadre intégré, rationnel et efficace pour l'assistance technique dans le domaine du commerce serait adopté à la Réunion de haut niveau sur les PMA qui devait se tenir peu après.

152. Il a souligné l'importance de l'agriculture pour le développement économique et la stabilité sociale dans les PMA, ainsi que pour la sécurité alimentaire au niveau mondial. Il a noté en outre que certains PMA d'Afrique avaient réussi à accroître leurs exportations agricoles grâce à une réforme de leur politique commerciale et fiscale. Une action résolue des PMA eux-mêmes conjuguée au soutien de la communauté internationale était indispensable pour parvenir à réduire la pauvreté et à assurer une croissance durable.

153. Le représentant du Soudan a remercié le Secrétaire général de la CNUCED pour la persévérance et l'énergie avec lesquelles celle-ci poursuivait son action en faveur des PMA dans les domaines du commerce et du développement par ses activités d'analyse, de recherche et d'assistance technique. Il s'est félicité, en particulier, de la création du Fonds d'affectation spéciale et du lancement des programmes nationaux intégrés dont son pays espérait bénéficier. Le *Rapport de 1997 sur les PMA* constituait une précieuse contribution du secrétariat de la CNUCED en raison de son contenu et de la façon dont il analysait les différents aspects des problèmes de croissance et de développement dans les PMA. Il a noté que le *Rapport* faisait état de certains progrès enregistrés dans ces pays au cours des années 90, qui étaient principalement la conséquence de leurs efforts pour mettre en oeuvre de véritables réformes économiques, et de conditions climatiques favorables. Le *Rapport* soulignait l'importance de l'aide internationale pour assurer une croissance durable et éviter une régression qui pourrait à terme avoir des effets catastrophiques. Depuis le début des années 90 l'aide internationale aux PMA était en baisse et les flux d'APD avaient atteint leur niveau le plus bas en 1995. Quant aux flux d'IED, ils avaient été négligeables. Le poids de la dette extérieure s'était encore alourdi entre 1990 et 1995. A cet égard, le représentant a salué l'initiative relative aux pays pauvres très endettés. Mais, pour qu'elle permette d'alléger suffisamment la dette des PMA, il fallait la mettre en oeuvre de toute urgence et avec beaucoup de souplesse, ce qui nécessitait une véritable volonté politique de la part des créanciers. Le représentant a demandé instamment à la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures concrètes pour faciliter l'intégration des PMA dans l'économie mondiale et dans le système commercial international et, pour que ces pays y participent activement, il fallait définir des stratégies globales viables. Il a souligné l'importance de la troisième Conférence mondiale sur les PMA, en ajoutant que les travaux du Conseil du commerce et du développement faciliteraient l'examen de cette question par l'Assemblée générale.

154. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Haïti) a dit que son pays était le seul PMA de la région. Il a félicité la CNUCED pour sa participation active à la préparation, de concert avec l'OMC, de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés. Il a encouragé la CNUCED à continuer de promouvoir la coopération économique et technique, en particulier entre les PMA et les autres pays en développement.

155. A propos du *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés* et du point de l'ordre du jour à l'examen, il a souligné l'intérêt pour son pays des analyses qui voyaient dans l'absence de consensus politique sur les réformes économiques la cause du ralentissement de la croissance, des retards dans la fourniture de l'aide, de la régression sociale persistante et de l'aggravation de l'insécurité. Il souhaitait donc que les discussions s'engagent sur les questions de l'affaiblissement des institutions, de la défaillance de l'Etat et de la régression sociale, ce qui donnerait au Conseil du commerce et du développement l'occasion d'examiner les solutions qui pourraient être apportées à ces problèmes.

156. Le représentant du Népal a fait ressortir les contradictions entre, d'une part, la tendance à la libéralisation de l'économie mondiale et, de l'autre, la marginalisation des PMA dans ce processus. Compte tenu de la maigre part des PMA dans les échanges internationaux, du tarissement des apports d'APD et du poids écrasant de la dette, il a lancé un appel en faveur d'un consensus politique renouvelé et largement représentatif de la part de la communauté internationale en vue d'enrayer la marginalisation croissante de ces pays.

157. Tout effort sérieux visant à améliorer la situation socio-économique des PMA devait mettre davantage l'accent sur l'agriculture. Pour des pays comme le Népal, cet effort devait être complété par des mesures touchant certains secteurs non agricoles, dont le tourisme et l'énergie hydroélectrique. L'accroissement de la productivité des petits exploitants agricoles pouvait grandement contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie. Le développement du secteur agricole pouvait également offrir la possibilité de stimuler et de diversifier les exportations. Cependant, la pénurie de ressources demeurait un obstacle majeur à l'essor de l'agriculture.

158. L'on s'accordait de plus en plus à reconnaître que la marginalisation des PMA dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation ne pouvait plus être tolérée. Des initiatives récentes, notamment l'importance particulière accordée aux PMA par le Conseil et la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, représentaient des efforts concrets de la communauté internationale pour remédier à la situation des PMA.

159. Le représentant de la Suisse a félicité le secrétariat de la CNUCED pour la qualité du *Rapport de 1997 sur les PMA*, qui contenait une analyse approfondie de l'évolution récente observée dans ces pays. Rappelant quelques-unes des principales conclusions de ce rapport, il a dit partager sans réserve le point de vue selon lequel des institutions opérationnelles étaient d'une importance cruciale pour un développement durable. La réussite à long terme reposait sur un appui politique et institutionnel vigoureux et sur

des mesures visant à atténuer les effets socialement négatifs des programmes de réforme. Des institutions démocratiques qui fonctionnent bien, l'application des principes d'une saine conduite des affaires publiques et un développement participatif étaient les conditions sine qua non d'une croissance durable. En s'attachant à prévenir les conflits, puis à démilitariser les frontières, on pouvait renforcer les mécanismes d'intégration nécessaires à la libre circulation des marchandises, des services et des personnes, et répondre ainsi aux exigences d'un développement socio-économique à long terme. Au cours des deux années précédentes, l'idée d'une coopération régionale renforcée en tant qu'instrument de développement économique avait largement fait son chemin. La coopération régionale pouvait procurer des avantages particuliers, notamment pour des PMA de petite taille ou sans littoral, dépourvus de marchés intérieurs suffisamment vastes. L'agriculture était un secteur prioritaire pour la coopération suisse en faveur du développement, et le resterait.

160. La diversification horizontale des produits d'exportation ne pouvait être opérée qu'en donnant effet au principe de l'intégration verticale. Des améliorations dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hygiène, de l'infrastructure de base, du développement des petites entreprises et des systèmes de crédit rural étaient fondamentales pour la promotion ultérieure du commerce et des exportations. L'intégration des PMA dans une économie en voie de mondialisation ne relevait plus essentiellement de la politique commerciale. Le renforcement des capacités en matière de commerce constituait un problème de développement qui devait être traité conjointement et dans les meilleurs délais par les milieux commerciaux et par les organismes d'aide. Rappelant qu'à Midrand il avait été convenu que les activités futures de la CNUCED devaient être centrées sur les besoins des PMA, le représentant a constaté avec satisfaction qu'en 1996 la part de ces pays dans les activités d'assistance technique de la CNUCED avait augmenté et que cet organisme entendait l'accroître encore davantage.

161. En 1995, la Suisse avait consacré 0,10 % de son PNB aux PMA. Cependant, la situation budgétaire actuelle ne permettait guère d'augmenter sensiblement ce chiffre : il fallait donc continuer à améliorer la qualité de la coopération et assurer une coordination plus poussée avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux.

162. Le représentant de la République islamique d'Iran a souligné l'importance que son pays attachait aux activités de la CNUCED en faveur des PMA. La stratégie de coopération technique de la CNUCED et son programme de travail constituaient des orientations majeures qui ouvraient des perspectives encourageantes quant au rôle incombant à la CNUCED dans la mise en place des capacités nécessaires à la croissance et au développement. La République islamique d'Iran avait fourni une assistance bilatérale appréciable aux PMA. Elle s'apprêtait en outre à définir sa politique de coopération et d'assistance en faveur de ces pays au niveau multilatéral, notamment par le biais de la CNUCED.

163. Toutefois, l'absence de pays ne faisant pas partie de l'OMC à la Réunion de haut niveau sur les PMA risquait d'avoir des incidences fâcheuses sur les engagements politiques pris à cet égard ainsi que sur les recommandations formulées à l'occasion de cette réunion. De l'avis du représentant, l'établissement d'un consensus global pour le lancement de telles initiatives

s'avérerait plus utile aux pays en développement, notamment aux PMA, et faciliterait la création d'un cadre universel pour les activités futures. Sa délégation continuait d'apporter son appui aux délibérations sur les PMA fondées sur le document final de Midrand et le programme de travail de la CNUCED, ainsi que sur des stratégies connexes.

164. Le représentant a exprimé l'espoir qu'à l'avenir, lors d'occasions similaires et, en particulier, lorsque des délibérations seraient envisagées dans le domaine de la coopération technique, les mécanismes de la CNUCED joueraient un rôle central dans le processus de formation d'un consensus, de façon à conférer plus de dynamisme et de crédibilité aux débats et aux décisions qui en découleraient.

165. La représentante de l'Australie a dit que son pays souscrivait à l'analyse et aux conclusions générales contenues dans le *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés*, notamment dans la deuxième partie consacrée au développement de l'agriculture et aux réformes d'orientation dans les PMA. L'Australie s'associait à la conclusion figurant dans le *Rapport* selon laquelle, même si les règlements régissant les régimes agricoles dans les pays développés avaient fait l'objet d'importantes réformes, le degré de libéralisation globale des échanges commerciaux restait limité. Elle partageait également le point de vue selon lequel les normes sanitaires et phytosanitaires joueraient un rôle important dans l'accès aux marchés pour les produits agricoles transformés provenant des PMA, s'agissant notamment de veiller à ce que la sécurité alimentaire et les mesures relatives à la santé animale et à la préservation des végétaux soient légitimes et ne servent pas à protéger telle ou telle branche d'activité. L'Australie appuyait le constat selon lequel une assistance technique et financière devait être accordée aux PMA pour les aider à donner effet à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Dans le cadre de son programme d'aide extérieure, le Gouvernement australien avait apporté son concours à plusieurs pays de la région Asie-Pacifique en vue de l'amélioration de leurs normes sanitaires et phytosanitaires, par exemple dans le renforcement des services de quarantaine et la lutte contre les maladies des animaux et des plantes. Il étudierait la possibilité de fournir une assistance aux PMA de la région en tenant compte des contraintes liées au manque de ressources et des priorités des PMA. L'Australie disposait, dans le secteur de l'agriculture, d'un large éventail de compétences à offrir aux PMA, notamment en matière de cultures tropicales.

166. Le Gouvernement australien attendait avec intérêt la Réunion de haut niveau sur les PMA qui devait se tenir peu après. Il fallait espérer qu'elle marquerait le début d'un processus permettant aux PMA de tirer parti au maximum de l'assistance technique liée au commerce et, partant, de participer de manière plus tangible aux échanges internationaux et de bénéficier d'un meilleur niveau de vie.

167. Le représentant du Nigéria a remercié le secrétariat de la CNUCED pour l'excellent document établi au titre du point de l'ordre du jour à l'examen et a souscrit à l'analyse qu'il contenait. Il s'est félicité de l'intérêt porté par certains pays aux problèmes auxquels se heurtaient les PMA et le continent africain. Il fallait espérer que des mesures concrètes et efficaces seraient prises à cet égard. La communauté internationale n'assumait pas encore

pleinement son rôle, alors que la plupart des PMA avaient réuni toutes les conditions nécessaires pour relever les défis auxquels ils étaient confrontés.

168. De l'avis de la délégation nigérienne, les PMA ne pourraient sortir du cycle économique actuel que si certaines questions étaient prises en considération, à savoir : l'accumulation dangereuse de la dette, la diversification des produits, l'amélioration de la production agricole, une place suffisante étant faite à la production vivrière, l'amélioration des capacités de production, l'accès aux marchés, l'accroissement de l'APD, et le renforcement de l'infrastructure et de l'investissement étranger direct.

169. Si ces questions étaient laissées de côté, les efforts déployés dans d'autres secteurs - aussi importants soient-ils - ne pourraient produire les résultats escomptés. En raison du lourd fardeau de la dette, les gouvernements de nombreux PMA ne pouvaient pleinement assumer la responsabilité qui leur incombait de fournir les services sociaux essentiels tels que les soins de santé, l'approvisionnement en eau et une éducation de base. La mise en place des capacités voulues en pâtissait considérablement. L'absence d'infrastructure appropriée pouvait de surcroît avoir un effet dissuasif sur les investisseurs. Le représentant a donc demandé que des mesures particulières et efficaces soient prises concernant le problème de la dette, la diversification des produits et le développement de l'infrastructure. Il a invité la CNUCED à continuer de coordonner ses activités et ses programmes, selon les besoins, avec d'autres organismes compétents, notamment l'OMC, l'ONUDI, le CCI et les institutions de Bretton Woods.

170. La représentante du Canada a dit que le *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés* était un document très complet et détaillé, faisant apparaître de manière équilibrée tant les progrès réalisés que ce qui restait à faire pour venir à bout des problèmes rencontrés par les PMA. Elle s'est félicitée, en particulier, de l'analyse consacrée à l'agriculture et à la nécessité de prévoir à la fois des politiques nationales appropriées et un environnement international propice à une amélioration régulière. L'attention portée dans le *Rapport* à la sécurité alimentaire, aux besoins des plus pauvres et à la consolidation de la paix était fort appréciée, tous ces éléments étant considérés comme prioritaires dans la politique canadienne relative aux relations extérieures et au développement.

171. Le Canada était depuis longtemps à l'avant-garde de la communauté internationale dans les efforts visant à assouplir l'accès aux marchés pour les exportations provenant du monde en développement, en particulier des PMA. Il continuait d'étudier divers moyens permettant de faciliter l'utilisation par les PMA des possibilités d'accès aux marchés, qu'il s'agisse de l'éventail des pays et des produits visés, de l'application de règles d'origine simples et transparentes ou d'un appui à la fois durable et stable aux échanges commerciaux. En outre, le Gouvernement canadien portait un intérêt particulier à l'assistance technique fournie aux fins du renforcement des capacités et avait activement participé aux préparatifs de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés qui devait se tenir peu après. Le débat en cours s'inscrivait dans le droit fil de l'analyse de la situation relative au renforcement des capacités des PMA et à l'assistance technique, visant à permettre à ces pays de mettre à profit les possibilités du marché. La délégation canadienne espérait que ce débat déboucherait sur des orientations pragmatiques,

tant pour la communauté internationale que pour le secrétariat de la CNUCED, concernant les mesures à prendre pour contribuer à une intégration plus poussée des PMA dans l'économie internationale.

Réunions informelles

172. Le Comité de session a poursuivi l'examen du point 4 de l'ordre du jour dans le cadre de réunions informelles.

Décision du Conseil

173. Sur la recommandation du Comité de session, le Conseil, à sa 890ème séance plénière, le 22 octobre 1997, a adopté les conclusions concertées 441 (XLIV) et la recommandation 442 (XLIV) et a pris note du résumé du Président du Comité de session I. (Pour le texte des conclusions concertées, de la décision et du résumé du Président voir TD/B/44/19(Vol.I).)

Chapitre III

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90 : RESULTATS, PERSPECTIVES ET QUESTIONS DE FOND

(Point 5 de l'ordre du jour)

174. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, le Comité de session II était saisi du document ci-après :

"Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : résultats, perspectives et questions de fond" (TD/B/44/12).

175. La Présidente a évoqué le redressement encourageant observé en Afrique ces dernières années. Elle a fait observer, toutefois, qu'il n'y avait pas lieu de se laisser aller à un optimisme excessif. Le redressement était fragile et sujet aux vicissitudes de la météorologie et des marchés des produits de base. Il ne faudrait pas laisser passer l'occasion d'ancrer solidement la croissance et le développement en Afrique. Entre autres choses, les conflits armés dont le continent était le théâtre avaient tendance à perpétuer l'instabilité et à soustraire des ressources au développement de longue durée, ainsi qu'à menacer la paix régionale et à créer bouleversements et souffrances pour une multitude d'êtres humains. Il n'en restait pas moins, comme le Conseil de sécurité l'avait souligné, que les Etats africains avaient considérablement progressé dans le sens de la démocratisation, de la réforme économique et du respect et de la protection des droits de l'homme. Les Etats membres du G-8, dans leur récente déclaration intitulée "Afrique : un partenariat pour le développement", au Sommet du G-7 tenu à Denver, s'étaient engagés à soutenir les pays d'Afrique, grâce notamment à un plus large accès aux marchés, à l'appui des institutions financières internationales et à une APD accrue.

176. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'il y avait entre les pays d'Afrique et les pays les moins avancés (PMA) d'autres régions des différences qui justifiaient un traitement distinct. L'Afrique était notamment caractérisée par l'existence de formes extrêmes de conflit civil et le fait que les Etats de la région étaient de moins en moins capables de s'acquitter de leurs devoirs fondamentaux. Ces tendances avaient eu notamment pour conséquence la destruction de l'infrastructure matérielle dans certains des pays africains en cause. Dans ces conditions, on ne saurait s'attendre que le jeu des forces du marché puisse, à lui seul, reconstruire l'infrastructure matérielle et sociale nécessaire. La tâche exigeait l'assistance de la communauté internationale. Il y avait aussi des différences entre les PMA africains et les autres quant aux conditions écologiques. Les techniques de la "révolution verte" que d'autres régions avaient adoptées n'étaient pas faciles à transposer en Afrique, pour des raisons tenant au climat et au sol. De surcroît, le phénomène El Niño venait assombrir les perspectives de l'agriculture dans une bonne partie du Sahel. Les PMA d'Afrique différaient de ceux des autres régions d'un troisième point de vue encore : dans la majeure partie du continent, les liens économiques avec des pays proches, plus prospères, faisaient défaut. Contrairement aux PMA d'Asie, par exemple, la plupart d'entre eux ne pouvaient aspirer à un type de développement

"en vol d'oiseaux sauvages". En conclusion, même si l'Afrique connaissait une reprise économique, et si la communauté internationale semblait vouloir s'attaquer de nouveau au problème du développement du continent, il ne fallait pas sous-estimer l'ampleur de la tâche à accomplir pour que la croissance soit durable.

177. Le Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique a donné un bref aperçu du rapport du secrétariat (TD/B/44/12). Le redressement économique récent ne s'était pas accompagné d'une augmentation de l'investissement productif nécessaire à une croissance soutenue et, dans les pays africains, le service de la dette extérieure avait absorbé des recettes d'exportation qui auraient pu sinon être consacrées à cet investissement. Par ailleurs, l'aide publique au développement (APD) avait diminué, ce qui rendait plus difficile pour les pays africains de mettre les fruits du récent redressement économique au service de la croissance à long terme. Le secrétariat soulignait également que lorsque la structure industrielle était dans l'ensemble faible, une libéralisation rapide des importations ne pouvait suffire à accroître la productivité et la compétitivité. Quant à la libéralisation des comptes de capital, les monnaies africaines avaient eu tendance à s'apprécier en raison de l'accroissement des entrées de capitaux, ce qui avait réduit la compétitivité des exportations et stimulé l'augmentation des importations de biens de consommation. Si l'on considérait les politiques agricoles, l'affaiblissement ou le démantèlement des offices de commercialisation avait entraîné une amélioration des prix relatifs pour les négociants, mais non pour les producteurs. Il était souligné, dans le rapport en question, qu'accroître l'investissement dans le secteur des biens exportables et dans l'infrastructure matérielle était un préalable à une croissance soutenue, et que par conséquent l'allégement de la dette et l'augmentation des apports d'APD étaient nécessaires. Il fallait s'employer à promouvoir les exportations non traditionnelles, et dans le domaine de l'agriculture un équilibre devait être trouvé entre autosuffisance alimentaire, prélèvement d'une rente et sécurité des revenus pour les producteurs.

178. Après avoir évoqué le redressement économique de l'Afrique et ses causes, le porte-parole du Groupe africain (Nigéria) a abordé la question des réformes structurelles. Il a souligné que, malgré de gros efforts pour libérer les prix et les taux de change, privatiser des entreprises, renforcer la discipline dans le domaine des dépenses publiques et supprimer les obstacles au commerce et à l'investissement, il n'y avait eu que très peu d'ajustements réussis. De plus, ainsi qu'il était souligné dans le *World Investment Report, 1997*, en dépit des réformes entreprises pour attirer l'investissement étranger direct (IED), l'Afrique avait continué de recevoir des apports limités, dans un très petit nombre de secteurs. S'appuyant sur le *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*, le porte-parole a souligné que l'écart de revenu entre pays africains et pays développés avait continué de s'élargir, et qu'une amélioration de l'accès aux marchés et un investissement plus important dans les ressources matérielles et humaines seraient nécessaires pour renverser cette tendance. A son avis, ce qui s'imposait, c'était un authentique partenariat entre la communauté internationale et l'Afrique, la croissance et le développement étant au cœur de l'objectif économique. Les partenaires du développement seconderaient les efforts des pays africains en encourageant l'investissement en Afrique et en fournissant une assistance financière effective pour étoffer l'infrastructure ainsi que pour promouvoir la diversification des produits de base et

les exportations non traditionnelles, de façon à soutenir la croissance récente. Une réduction rapide et substantielle de la dette était aussi indispensable si l'on voulait que la reprise en cours s'accompagne d'un développement économique durable. Cet allègement, conjugué à une augmentation de l'APD, atténuerait les problèmes de balance des paiements, provoquerait une augmentation de l'investissement privé, stimulerait la croissance et libérerait les ressources nécessaires à l'investissement public dans l'infrastructure matérielle et sociale.

179. L'Afrique subirait vraisemblablement des pertes, à court et moyen terme, par suite des Accords du Cycle d'Uruguay. En effet, les avantages dont les exportations africaines bénéficiaient au titre de la Convention de Lomé et du système généralisé de préférences (SPG) iraient s'amenuisant, et les pays importateurs nets de produits alimentaires auraient vraisemblablement à payer plus cher les produits qu'ils achèteraient. Le porte-parole proposait donc que les schémas de préférences s'appliquent aux produits sensibles dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les pays africains, et que les règles d'origine restrictives soient assouplies.

180. Les pays développés et les institutions financières multilatérales subordonnaient le transfert de ressources et d'autres formes d'assistance à des conditions toujours plus nombreuses, ce qui ne laissait pas d'être préoccupant. Les exigences concernant l'utilisation des ressources étaient nécessaires et légitimes, mais d'autres ne se justifiaient nullement. Il fallait s'employer de toute urgence à réduire le nombre et l'éventail des conditions imposées, en limitant celles-ci au strict nécessaire pour que les ressources soient employées à bon escient.

181. Le représentant du Maroc a souligné la nécessité de poursuivre sur la lancée du redressement économique récent. On ne pouvait compter sur les exportations traditionnelles pour soutenir la croissance. Les recettes d'exportation devraient servir à engendrer de nouveaux investissements productifs dans le secteur de l'exportation. Tout en recommandant la promotion de stratégies de diversification horizontale et verticale, le représentant a souligné que le principal obstacle à l'accumulation de capital et à l'investissement dans ce domaine était le surendettement. Le service de la dette ponctionnait les ressources, et la difficulté de réduire la pauvreté en Afrique lui était étroitement liée. Il fallait trouver une solution au problème de la dette si l'on ne voulait pas que le continent soit marginalisé. Il y avait lieu de se féliciter de l'initiative envisagée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), mais il fallait procéder rapidement à sa mise en oeuvre et en assouplir les critères. Le représentant a souligné aussi que l'Afrique resterait tributaire de l'APD. L'IED ne pourrait jouer qu'un rôle complémentaire : même s'il augmentait, il ne serait pas suffisant en soi. A cet égard, il était regrettable que l'APD non seulement n'ait pas atteint les niveaux fixés, mais encore ait globalement diminué ces dernières années. L'Afrique ne pourrait s'engager sur la voie d'une croissance soutenue que si cette tendance était renversée. Enfin, il fallait fixer des objectifs précis pour les pays africains en particulier, en les distinguant des PMA en général. Le représentant se félicitait de l'appui en faveur de l'Afrique exprimé par les Etats-Unis, le Japon et l'Union européenne au sommet du G-7 tenu à Denver.

182. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Indonésie) a dit qu'une croissance appréciable avait été enregistrée, récemment, dans certains

pays africains. Une bonne partie de cette amélioration était attribuable à la libéralisation des régimes de commerce extérieur et d'investissement, à l'adaptation des structures économiques et au renforcement de la capacité d'exportation. Toutefois, la reprise serait de courte durée si l'expansion économique en cours ne se traduisait pas par de nouveaux investissements dans l'infrastructure matérielle et humaine, ainsi que dans l'industrie et l'agriculture. De plus, des problèmes persisteraient probablement, comme les difficultés d'accès aux marchés, aux capitaux et à la technologie et l'instabilité des prix de produits de base. L'avantage comparatif des pays en développement avait continué d'être en partie annulé par le maintien d'obstacles non tarifaires, le mauvais usage des mesures antidumping et des droits compensatoires, et l'amenuisement des préférences. Le porte-parole se joignait à d'autres voix pour souligner la nécessité d'une APD accrue et d'un allègement de la dette, et se félicitait à cet égard de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Puisque la quasi-totalité des grands problèmes de développement se posaient à l'échelle mondiale, ils ne pourraient être effectivement réglés que grâce à un nouveau partenariat mondial, auquel participeraient les pays développés comme les pays en développement.

183. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a contesté un certain nombre des observations contenues dans le document TD/B/44/12. A son avis, les conclusions du rapport exagéraient les risques inhérents aux politiques de libéralisation, et sous-estimaient les effets positifs qui pouvaient découler de certaines d'entre elles. Les partisans de la libéralisation ne préconisaient en aucune manière des politiques "tous azimuts", indifférenciées. La représentante regrettait que la question de l'intégration régionale n'ait pas été examinée dans le rapport en liaison avec celle des politiques de libéralisation. En effet, l'intégration régionale pouvait faciliter l'exploitation des économies d'échelle et créer un espace économique plus compétitif, stable et attrayant pour les investisseurs étrangers. Tout en reconnaissant les risques associés aux flux de capitaux mouvants et aux variations des taux de change, la représentante a souligné que, pour l'Afrique, attirer l'IED était un impératif plus important que tous les problèmes qui pouvaient découler des flux de capitaux spéculatifs à court terme. Elle a ajouté que, dans le document, on aurait dû analyser de façon plus approfondie les contraintes politiques et macro-économiques qui gênaient l'investissement en Afrique. Il aurait fallu, à cet égard, accorder plus d'attention à la "bonne administration des affaires publiques" - réglementation appropriée, concurrence, transparence, indépendance du pouvoir judiciaire, renforcement des services douaniers, des institutions financières et d'autres intermédiaires, etc. La représentante partageait néanmoins l'opinion exprimée dans le rapport concernant les répercussions négatives qui pouvaient accompagner, dans le cadre de la libéralisation de la politique agricole, le démantèlement des offices de commercialisation. Il était préoccupant de constater que c'étaient les exportateurs et les intermédiaires, mais non les producteurs, qui avaient été les principaux bénéficiaires des politiques de libéralisation. L'allègement de la dette grâce à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés était indispensable si l'on voulait permettre aux pays africains remplissant les conditions requises d'aspirer à une croissance économique durable. Toutefois, la dimension économique n'était qu'un des aspects décisifs du développement de l'Afrique. Ce développement devait être envisagé de façon intégrée, et inclure des dimensions politique, sociale et environnementale, aussi bien que des objectifs purement économiques.

184. Le représentant de la Chine a fait état des liens qui unissaient son pays au continent africain. Entre 1956 et 1995, la Chine avait fourni une aide à 52 pays africains dans le cadre de plus de 500 projets, sous forme notamment d'activités de formation et d'une assistance matérielle et technique. En 1996, la valeur du commerce de la Chine avec l'Afrique avait dépassé 4 milliards de dollars, soit plus de quatre fois le montant de l'aide accordée en 1990. Ces échanges avaient connu une expansion rapide dans les années 90 et, d'après les prévisions, représenteraient au total plus de 5 milliards de dollars en 1997. Pour renforcer sa coopération économique et commerciale avec l'Afrique, le Gouvernement chinois avait décidé de créer des "centres de promotion de l'investissement et du commerce" dans 10 pays africains et une "zone de développement industriel" dans un de ces pays. La Chine continuerait d'encourager des formes de coopération contribuant aux efforts faits par les pays africains pour parvenir à une croissance durable.

185. Le représentant de la République de Corée notait que, malgré d'abondantes ressources naturelles, les pays africains n'avaient pas pu tirer profit de la mondialisation en raison de l'insuffisance de leur capacité de production, des carences de leur infrastructure et de l'instabilité politique. L'APD avait diminué en valeur réelle, mais l'IED pouvait, à son avis, jouer un rôle positif dans le développement des PMA d'Afrique et d'ailleurs. La Corée avait consacré plus de 20 % de son APD au continent. Cette aide consistait en dons au titre de projets, en contributions en nature et en l'envoi d'équipes médicales et de volontaires. Si l'assistance de la communauté internationale comptait beaucoup, le développement était avant tout l'affaire des pays africains eux-mêmes. Ils devaient avoir leur propre vision des choses et la volonté politique de lui donner corps. L'aide internationale ne pouvait jouer qu'un rôle subsidiaire.

186. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit que le redressement économique de l'Afrique était lié dans une large mesure à l'adoption par de nombreux pays africains d'une politique macro-économique et de mesures de libéralisation judicieuses qui leur avaient permis de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Le secteur privé, quoique encore naissant dans la plupart des pays africains, était en plein essor; l'administration publique avait été réorganisée et une plus grande attention était accordée à la gestion efficace et à la mise en valeur des ressources humaines. En outre, la paix avait été rétablie dans plusieurs pays auparavant déchirés par des conflits. Les gouvernements africains devaient cependant redoubler d'efforts pour adopter une politique macro-économique stable, créer des conditions propices à l'investissement et rendre leurs pratiques économiques plus transparentes. Si les pays africains étaient responsables au premier chef de leur développement, celui-ci nécessitait aussi un environnement extérieur favorable. En particulier, la communauté internationale devait réduire d'urgence le lourd fardeau de la dette, qui accablait presque tous les pays africains. Elle devait aussi veiller à ce que l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale soit bénéfique au continent. Pour cela, elle pouvait accorder aux produits de base africains des conditions d'accès favorables, faciliter le transfert de capitaux productifs, de technologie et de savoir-faire aux pays d'Afrique et aider ceux-ci à faire face aux difficultés que pouvait engendrer l'instabilité des flux de capitaux à court terme.

187. Le représentant du Ghana a parlé de la compétitivité de l'Afrique dans l'économie mondiale. Il a fait remarquer que, même si certains observateurs affirmaient que la région pouvait retirer des avantages de la libéralisation,

cela n'était pas forcément le cas pour des économies peu dynamiques. La politique de libéralisation adoptée par de nombreux pays africains exposait leur industrie à l'âpre concurrence des importations de biens et de services, ce qui avait souvent de très graves répercussions. Les pouvoirs publics devaient donc prendre des mesures concrètes pour accroître la compétitivité. Ils devaient collaborer avec le secteur privé pour créer un climat propice à la production locale des biens et services essentiels. Le secteur privé, les gouvernements et la communauté internationale devaient aussi agir de concert afin de développer l'infrastructure et les compétences dont les entreprises locales avaient besoin pour devenir plus compétitives et être mieux à même de relever les défis de la libéralisation. Pour éviter les inconvénients d'une protection excessive, il fallait adopter des mesures de protection sélectives, conjuguées à une aide financière et à l'accès à des techniques appropriées. Cela valait aussi pour les secteurs exportateurs dans lesquels les pays avaient un potentiel naturel de compétitivité. Il fallait promouvoir des modèles locaux d'organisation pour favoriser l'apparition d'unités de production efficaces, tout en encourageant les groupements d'entreprises clefs, avec le concours de l'Etat, afin d'inculquer une culture d'entreprise. Les gouvernements devraient inciter tous les acteurs privés, quelle que soit leur obédience politique, à participer au développement de l'entrepreneuriat local. Les institutions internationales pouvaient contribuer aux efforts faits par les pays africains pour accroître leur compétitivité en leur fournissant une assistance concrète visant à stimuler le développement des entreprises.

188. Le représentant du Sénégal a félicité le secrétariat de la CNUCED d'avoir établi le document TD/B/44/12. Il trouvait cependant regrettable que ce document n'abordât pas la question du rôle joué dans le redressement économique du continent par l'assistance technique fournie au titre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il partageait le point de vue selon lequel l'Afrique avait besoin de davantage d'investissements et, d'après lui, si l'IED n'avait pas été plus important, c'était parce que le cadre juridique et d'autres conditions n'étaient pas suffisamment stables pour inspirer confiance aux investisseurs. L'absence de protection de l'investissement étranger direct ne pouvait pas être compensée par des exonérations d'impôts ou d'autres incitations fiscales. Voilà pourquoi le Sénégal s'était associé à deux autres pays africains pour créer une institution appelée Organisation d'harmonisation du droit des affaires (OHADA). Notant que la France, le Japon et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avaient apporté un soutien financier à ce projet, l'orateur a exprimé l'espoir que le secrétariat de la CNUCED étudierait comment aider à l'élargissement de cette institution.

189. Le représentant du Japon a dit qu'en 1995, l'APD bilatérale accordée par son pays à l'Afrique avait dépassé 1,3 milliard de dollars, dont 748 millions sous forme de dons. Le Gouvernement japonais avait aussi pris plusieurs mesures pour mieux faire connaître les problèmes de l'Afrique et renforcer la coopération de la communauté internationale en faveur de la région. Il a cité notamment la Conférence de Tokyo sur le développement international, tenue en 1993, la Conférence d'Okinawa pour le développement, organisée en 1997, et plusieurs séminaires internationaux sur les nouvelles stratégies de développement, organisés à Tokyo. Une deuxième conférence internationale sur le développement de l'Afrique serait convoquée à Tokyo en 1998 pour examiner l'évolution de la situation depuis la première conférence et pour élaborer un programme d'action. Le représentant a parlé du soutien que son Gouvernement

apportait à un projet exécuté par la CNUCED, dans le cadre duquel les leçons de l'expérience des pays d'Asie de l'Est en matière de développement devaient être examinées pour déterminer si elles pouvaient servir aux pays africains.

190. Le représentant de Cuba a mis l'accent sur les questions de mondialisation et d'interdépendance, et déclaré qu'il accueillait avec satisfaction et appuyait sans réserve les conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*. Il a ensuite exposé ses vues sur l'inégalité croissante entre les pays et sur la marginalisation des pays africains et autres pays pauvres par suite de la mondialisation, et évoqué la polarisation des revenus que celle-ci engendrait dans les pays en développement. Il était faux de prétendre que la disparité croissante des revenus était le prix à payer pour participer à la mondialisation. Il était regrettable que les principes de libéralisation qui sous-tendaient ce processus aient relégué à l'arrière-plan d'autres principes et modèles de développement. La CNUCED avait un rôle important à jouer à cet égard, en aidant les pays en développement, par son travail d'analyse et son assistance technique, à comprendre et gérer les conséquences de l'évolution des échanges internationaux, des investissements et des mécanismes financiers. Le représentant a ajouté que Cuba avait souffert des effets de la loi Helms Burton et des autres mesures prises par les Etats-Unis pour entraver son développement.

191. Le représentant de la Norvège estimait que le récent redressement économique de l'Afrique était fragile car le continent restait à la merci des fluctuations des prix des produits de base. Pour parvenir à une croissance durable, les pays africains devaient utiliser leurs recettes d'exportation supplémentaires pour augmenter leur capacité industrielle et investir dans l'infrastructure matérielle et sociale. Cela finirait par renforcer leur compétitivité sur les marchés extérieurs et par réduire leur dépendance à l'égard des importations. Mais, en raison du poids de la dette et de la diminution de l'APD, cette perspective était bien lointaine pour nombre d'entre eux. L'initiative relative aux pays pauvres très endettés était essentielle pour alléger la charge de la dette, mais, pour qu'elle soit couronnée de succès, il fallait que tous les intéressés acceptent de supporter leur part du fardeau; autrement dit, les créanciers devaient accorder un allègement sur la base des propositions formulées par les institutions de Bretton Woods, les donateurs fournir les ressources financières nécessaires et les pays débiteurs adopter une politique économique judicieuse. La Norvège continuerait à préconiser l'allègement de 90 % de la dette dans le cadre du Club de Paris, et avait exhorté tous les donateurs à consacrer à l'APD 0,7 % de leur produit national brut (PNB), comme convenu.

192. Le représentant de l'Egypte a dit que l'amélioration des résultats économiques de l'Afrique justifiait un optimisme prudent. A propos du document TD/B/44/12, il pensait que, outre la distinction faite entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, il aurait été bon de subdiviser cette dernière en sous-régions distinctes, car les résultats y étaient très divers. Comme cela était dit dans le document, le manque de données détaillées et de renseignements sur les pays africains ne facilitait pas l'analyse. Par ailleurs, il eût été bon d'accorder une plus grande attention au rôle de la communauté internationale dans les secteurs intéressant les pays africains. A cet égard, il fallait se féliciter des diverses mesures que les Etats-Unis, le Japon et l'Union européenne avaient prises en faveur de l'Afrique.

Il était dommage que le document ne formulât pas de conclusions plus détaillées quant au fléchissement de l'investissement dans la région, aux pressions concurrentes exercées sur les ressources par les importations et par le service de la dette, à la détérioration des termes de l'échange et au recul de la production manufacturière dans de nombreux pays africains. Le secrétariat de la CNUCED devrait analyser l'influence des termes de l'échange, des résultats à l'exportation, de l'accès aux marchés et des flux d'investissement sur le développement de la région, et étudier les mesures supplémentaires à prendre au niveau national et international. Il était important aussi d'étudier l'infrastructure de l'information en Afrique et d'examiner comment l'intégration régionale pouvait contribuer au développement. La démarche adoptée dans ce document, qui consistait à se demander comment assurer le redressement durable de l'Afrique, devrait être reprise dans les analyses ultérieures de la CNUCED consacrées à la région.

193. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a souligné l'importance de l'infrastructure pour le développement des pays africains. Il a fait valoir qu'il n'y aurait pas d'investissements et que la question de l'accès aux marchés ne se poserait même pas si les produits ne pouvaient être acheminés jusqu'à ceux-ci. Bien que la communauté internationale eût reconnu que l'insuffisance de l'infrastructure faisait obstacle au développement de l'Afrique, le problème subsistait. L'agriculture, quant à elle, souffrait toujours de l'instabilité des prix et la communauté internationale devrait soutenir davantage le Fonds commun pour les produits de base. A cet égard, il fallait que les pays africains opèrent une diversification horizontale et verticale dans le secteur agricole.

194. Le représentant de l'Organisation de l'unité africaine a déclaré que toute initiative qui ne tiendrait pas pleinement compte de la situation des petits pays en développement insulaires en Afrique serait vouée à l'échec et irait à l'encontre du but recherché. Le Fonds commun pour les produits de base avait un rôle crucial à jouer, en accordant une aide financière spéciale pour promouvoir la diversification en Afrique. Le représentant approuvait l'analyse des questions d'investissement faite dans le document TD/B/44/12, car l'investissement était une priorité pour le développement de la région. Il pensait cependant que l'interaction des politiques en matière de commerce, d'investissement et d'environnement méritait aussi une attention prioritaire dans la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. La CNUCED devrait étudier dans quels domaines des investissements étaient nécessaires pour renforcer les capacités institutionnelles en vue de la mise en oeuvre d'une politique environnementale en Afrique.

Séances informelles

195. Le Comité de session a poursuivi l'examen du point 5 de l'ordre du jour en séances informelles.

Décision du Conseil

196. Sur la recommandation du Comité de session, le Conseil, à sa 890ème séance plénière, le 22 octobre 1997, a adopté les conclusions concertées 443 (XLIX). (Pour le texte de ces conclusions, voir TD/B/44/19 (Vol.I).)

Chapitre IV

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE

(Point 6 de l'ordre du jour)

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

197. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/44/11 et Corr.1);

"Activités menées en 1996" (TD/B/44/11/Add.1 et Corr.1);

"Tableaux statistiques" (TD/B/44/11/Add.2);

"Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la première partie de sa trentième session" (TD/B/WP/L.79).

198. Le Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trentième session a dit que le Groupe de travail avait examiné les activités de coopération technique de la CNUCED, programme par programme. Il avait également étudié un certain nombre de questions générales concernant le programme de coopération technique dans son ensemble, y compris les tendances récentes et les perspectives en matière de mobilisation de ressources, la répartition des activités entre les pays, les régions et les programmes, et des propositions relatives à l'autonomie financière et à l'amortissement des coûts de certains programmes de coopération technique. Le Président a recommandé au Conseil d'adopter le projet de décision figurant dans les conclusions concertées du Groupe de travail (document TD/B/WP/L.79).

199. La porte-parole du Groupe africain (Tunisie) a loué la CNUCED pour la diversité des activités de coopération technique entreprises en 1996. Le Groupe africain était favorable à l'intensification des programmes relatifs à l'intégration des pays en développement dans le nouveau système commercial international, au renforcement des capacités institutionnelles, à la mise en valeur des ressources humaines, et à l'amélioration des infrastructures et des capacités technologiques. Il se félicitait de l'attention accordée à l'Afrique, comme en témoignait la stratégie de coopération technique, et de l'intention d'affecter 40 % du budget de coopération technique aux PMA d'ici à 1999.

200. Tout en reconnaissant l'importance des programmes régionaux, la porte-parole espérait que la prédilection irait à l'avenir aux projets de pays, les programmes nationaux répondant davantage aux besoins particuliers des pays. Elle soutenait également l'approche du secrétariat privilégiant la "demande", et a demandé que celui-ci diffuse une brochure sur les programmes en cours et envisagés en vue de sensibiliser les gouvernements et de susciter des demandes d'assistance technique. Elle a encouragé la CNUCED à accorder une attention spéciale aux pays africains, notamment aux PMA, dans toutes ses activités et à contribuer efficacement, dans les limites de

son mandat, à toutes les initiatives en faveur de l'Afrique. Elle se félicitait en particulier de la participation de la CNUCED à l'élaboration des programmes nationaux intégrés pour les pays les moins avancés et attendait beaucoup d'une participation active de la CNUCED à la prochaine Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, ainsi qu'à la mise en oeuvre des résultats de cette réunion.

201. Le Groupe africain était favorable au principe du partage des coûts, mais seulement dans la mesure où ce n'était pas au détriment de la logique sous-tendant la coopération technique, et il s'inquiétait des pressions exercées sur les pays bénéficiaires pour qu'ils contribuent au financement de leurs programmes de coopération technique. La porte-parole a demandé au secrétariat d'établir un document sur les frais généraux imputés au budget des projets, en espérant que ce document ferait ressortir les possibilités de réduire ou d'éliminer ces frais lorsqu'ils devaient être supportés par les pays en développement. Le secrétariat devait intensifier ses activités de mobilisation de ressources financières et autres pour éviter que des programmes prioritaires restent en suspens faute de financement. Il fallait trouver un juste équilibre entre les besoins des pays bénéficiaires et les préférences des donateurs et encourager des contributions non liées.

202. La CNUCED devait continuer de rattacher les résultats de ses travaux d'analyse à ses activités d'assistance technique et travailler à cet égard en étroite coopération avec l'OUA et la CEA. Elle devrait également organiser des cours de formation aux technologies de l'information à l'intention des diplomates en poste à Genève, afin d'améliorer leur accès à une information utile sur le commerce, l'investissement et les questions connexes.

203. La porte-parole a exprimé son soutien au programme relatif au Système global de préférences commerciales (SGPC), qu'il fallait renforcer et intensifier. Les pays développés devraient réviser et améliorer leurs schémas nationaux de préférences et la CNUCED devrait continuer d'aider les pays africains à tirer pleinement parti des avantages du SGP. Enfin, elle s'est déclarée favorable à l'assistance fournie par la CNUCED au peuple palestinien et a demandé au secrétariat de ne ménager aucun effort pour obtenir le financement nécessaire aux activités correspondantes.

204. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que son groupe attachait une grande importance aux objectifs des activités de coopération technique de la CNUCED et souscrivait sans réserve aux conclusions concertées du Groupe de travail. Le Groupe asiatique et la Chine se réjouissaient particulièrement de l'adoption d'une stratégie pour les activités de coopération technique de la CNUCED, visant à remédier aux problèmes concrets de commerce et de développement à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation. La mise en oeuvre de cette stratégie dépendait fondamentalement de la disponibilité de ressources, et le porte-parole se félicitait de l'évolution positive concernant la mobilisation de fonds pour les activités de coopération technique de la CNUCED depuis l'année précédente. Cette évolution témoignait de l'efficacité et de l'impact des programmes de la CNUCED, ainsi que de la confiance que les donateurs accordaient à celle-ci. Il espérait que la CNUCED veillerait à une meilleure répartition des dépenses de coopération technique entre les diverses régions, en fonction de leurs besoins respectifs, en s'attachant notamment à ce que

tous les PMA soient traités sur un pied d'égalité. Enfin, le porte-parole a exprimé son appui aux activités d'assistance au peuple palestinien.

205. Le représentant de la Norvège a dit que son pays accordait une grande priorité au programme de coopération technique de la CNUCED, et qu'il fallait continuer de renforcer les liens entre les travaux d'analyse et les activités opérationnelles. Conformément à la Déclaration de Midrand, la Norvège considérait que l'assistance devrait principalement profiter aux pays les moins avancés, et elle se félicitait à cet égard de l'accroissement de la part de l'assistance allant aux pays les plus pauvres. Elle venait tout juste d'annoncer une contribution de près de 1 million de dollars E.-U. au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA. Compte tenu de la corrélation entre le commerce et la croissance économique dans les pays en développement, la priorité devrait être d'apporter aux PMA une assistance dans le domaine du commerce pour le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités de négociation, l'accroissement de l'efficacité commerciale, la diversification des marchés de produits et des marchés d'exportation, et une meilleure compréhension des problèmes d'investissement.

206. Depuis l'année précédente, le ciblage et la ventilation du programme de coopération technique de la CNUCED avaient été améliorés, et le projet de décision soumis par le Groupe de travail comportait d'importants éléments pour un bon fonctionnement du programme. Le représentant a loué les efforts déployés par le secrétariat pour améliorer la qualité et la transparence de l'information concernant les projets, leur financement et leur durée, et le plan triennal à horizon mobile pour la coopération technique devrait garantir l'utilisation la plus efficace des ressources financières disponibles. Il a demandé que soit établie une brève mise à jour sur chacune des grandes activités de coopération technique auxquelles participait la CNUCED.

207. L'assistance technique de la Norvège destinée à la CNUCED pour 1997, qui passait par le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA, portait sur des activités concernant la gestion de la dette, le renforcement des capacités pour l'établissement d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, le programme TRAINFORTRADE, le programme BIOTRADE et l'organisation d'un séminaire sur les investissements de portefeuille dans les PMA. En outre, un montant de 100 000 dollars sans affectation particulière était prévu.

208. Le représentant a réaffirmé l'importance d'une coordination accrue de l'assistance technique de la CNUCED, du CCI et de l'OMC, dont le programme commun intégré d'assistance technique en faveur de certains pays africains était un bon exemple. Enfin, la Norvège attendait de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, prévue fin octobre, un résultat concret dont on pouvait espérer qu'il s'agirait d'un cadre intégré pour la coopération technique relative au commerce, associant plusieurs institutions menant des activités de coopération technique.

209. La représentante de l'Ukraine a dit que le rapport dont était saisi le Conseil donnait une vue globale des activités de coopération technique de la CNUCED. Elle notait avec satisfaction que les ressources financières pour ces activités avaient augmenté et que la CNUCED disposait d'un avantage comparatif évident en matière de programmes de coopération technique destinés aux pays en développement et aux pays en transition. Evoquant les négociations

sur l'adhésion de son pays à l'OMC, elle a dit que la CNUCED devait continuer d'apporter un appui aux pays souhaitant devenir membres de cette organisation et aussi axer son assistance sur le domaine des services. Les pays en développement et les pays en transition attachaient une importance particulière à l'aide que pouvait leur fournir la CNUCED, en coopération avec l'OMC, pour tirer pleinement parti des nouvelles possibilités offertes par les Accords du Cycle d'Uruguay.

210. Le représentant de la Roumanie a dit que son pays se félicitait des activités réalisées au titre du programme de coopération technique de la CNUCED et des tendances positives observées en 1996. Il notait avec satisfaction l'adoption d'une stratégie qui serait mise en oeuvre au moyen d'un plan triennal à horizon mobile, c'est-à-dire réactualisé chaque année, ainsi que le renforcement de la coopération avec d'autres organisations, en particulier l'OMC et le CCI. La CNUCED avait établi un certain nombre de programmes extrêmement utiles, en particulier le SYDONIA, le SYGADE, le réseau de pôles commerciaux et la base de données sur le commerce et l'investissement, ainsi que les programmes TRAINFORTRADE, TRAINMAR et EMPRETEC. Après avoir exprimé ses remerciements pour le soutien accordé à la Roumanie et l'espoir que cette assistance se poursuivrait à l'avenir dans les domaines où la CNUCED possédait un avantage comparatif manifeste, le représentant a invité les donateurs bilatéraux, le PNUD et d'autres institutions financières internationales à accroître leurs contributions aux programmes de coopération technique de la CNUCED.

211. Le représentant du Maroc se félicitait des débats fructueux qui s'étaient déroulés lors de la récente session du Groupe de travail sur les activités de coopération technique, ainsi que de l'évolution positive des ressources financières disponibles pour ces activités. Il notait la part croissante des ressources allouées aux PMA et aux pays d'Afrique et a exprimé l'espoir que cette tendance se poursuivrait, conformément aux priorités retenues à la neuvième session de la CNUCED. Il a encouragé le secrétariat à poursuivre ses utiles activités à orientation pratique, comme les programmes TRAINFORTRADE, SYDONIA, SYGADE, GTPNET et SIAM. Une plus grande importance pourrait aussi être accordée à d'autres programmes, en particulier dans le domaine de l'investissement, et à cet égard il fallait se féliciter de l'extension à l'Afrique du programme EMPRETEC.

212. Le Maroc était favorable à une démarche privilégiant la demande, mais une telle démarche pouvait avoir des répercussions défavorables pour les pays qui n'avaient pas conscience des possibilités offertes par le programme. Aussi la délégation marocaine demandait-elle que soit publié par le secrétariat un manuel visant à appeler l'attention des éventuels bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED.

213. En Afrique, la valeur des projets régionaux était supérieure à celle des projets nationaux; le représentant a exprimé l'espoir que dans cette région, les activités seraient de plus en plus entreprises à l'échelon national. Il était favorable à la pratique consistant à procéder à une évaluation des activités de coopération technique programme par programme afin de les rationaliser, et a exprimé l'espoir que cette évaluation comprendrait un contrôle de la qualité aux stades de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets. Enfin, il a loué les activités déployées par la CNUCED en faveur du peuple palestinien.

214. Le représentant de la Fédération de Russie se félicitait de l'examen des activités de coopération technique entrepris par le Groupe de travail, ainsi que de ses conclusions concertées. Il a souligné l'évolution positive des ressources financières disponibles aux fins de la coopération technique à la CNUCED et la part croissante qu'en recevaient les PMA. Il a souligné aussi combien il importait que les activités de coopération technique de la CNUCED respectent le principe d'universalité, et que la stratégie soit appliquée sur la base du plan triennal à horizon mobile. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'une coopération renforcée avec les autres organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération technique, et exprimé l'espoir que la question de l'amortissement des coûts serait examinée de façon plus approfondie une fois que certaines questions juridiques auraient été éclaircies.

215. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a dit que le programme de coopération technique de la CNUCED était un important instrument, qui permettait d'aider les pays à recueillir les avantages de la mondialisation et de la libéralisation. Il notait avec préoccupation la diminution de 21 % des dépenses consacrées à sa région, qui n'avait reçu que 1,9 million de dollars E.-U. sur un total de 22,4 millions en 1996, et 1,1 million de dollars sur les 16,8 millions dépensés pendant la période allant de janvier à juin 1997. Si cette tendance se poursuivait, il n'y aurait plus aucun projet de coopération technique dans la région en l'an 2002.

216. Le recours accru à des contributions au titre de fonds d'affectation spéciale pour financer les activités de coopération technique de la CNUCED était préoccupant, car il risquait de permettre aux donateurs d'influer sur le choix des priorités. Le Groupe latino-américain et caraïbe ne pouvait accepter que les priorités en matière de coopération technique soient déterminées par les donateurs et, à cet égard, le porte-parole a réaffirmé l'importance du principe de non-conditionnalité et la nécessité de priorités fixées par les bénéficiaires. Il a engagé les Etats membres à reconnaître sans réserve les priorités énoncées à la neuvième session de la Conférence et dans la stratégie de coopération technique, et à partir du plan triennal à horizon mobile pour déterminer les futures activités de projet et assurer une supervision plus efficace. A propos de l'amortissement des coûts et de l'autonomie financière des projets, il a pris note des propositions du secrétariat et déclaré qu'elles appelaient des éclaircissements et une analyse plus approfondie quant à leur viabilité financière. Avant toute décision, il serait important d'examiner les questions juridiques, financières et administratives en jeu.

217. Pour ce qui était de l'avenir, les activités de coopération technique de la CNUCED, dont le volume n'avait cessé de croître, devaient être orientées vers des résultats précis. Il fallait non seulement oeuvrer à une meilleure répartition régionale des ressources, mais aussi suivre une démarche plus "ciblée". Les projets de coopération technique devaient avoir pour objectif premier de renforcer les capacités institutionnelles et nationales et de faciliter l'accès aux nouvelles techniques dans le domaine du commerce et de l'investissement. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le secrétariat avait un rôle tout particulier à jouer dans le développement de la coopération triangulaire et, pour ce faire, il devrait mieux coordonner ses activités avec les initiatives régionales, en particulier avec celles de la CEPALC et du SELA. Si cet aspect "triangulaire" des projets était amélioré, les donateurs pourraient utiliser la CNUCED comme instrument pour renforcer

la collaboration entre pays en développement, pays les moins avancés inclus. Enfin, la CNUCED devait faire usage des capacités existantes dans la région, et l'expérience acquise en Amérique latine en matière d'intégration régionale, de promotion du commerce et d'investissement devait être prise en considération. Le porte-parole a invité le secrétariat à utiliser davantage, aux fins de ses programmes de coopération technique, les experts et les capacités de formation disponibles dans la région.

218. Le représentant du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que l'évaluation régulière des activités de coopération technique de la CNUCED était un des résultats majeurs de la neuvième session de la Conférence. La mise en place d'un programme intégré de coopération technique en faveur des PMA était le principal objectif de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, qui devait se tenir les 27 et 28 octobre. L'Union européenne soutiendrait sans réserve cet objectif et comptait sur le plein appui de la CNUCED dans l'accomplissement de cette tâche. L'Union européenne - qui, par les contributions de ses Etats membres, était le principal bailleur de fonds pour les activités de coopération technique de la CNUCED - soutenait les conclusions concertées du Groupe de travail et était favorable, en particulier, à l'établissement de priorités entre les nombreux projets.

219. La représentante de la Suisse a dit que la stratégie de coopération technique et le plan triennal à horizon mobile constituaient de très importants instruments de mise en oeuvre et de suivi des activités de coopération technique de la CNUCED. Elle se félicitait des recommandations du Groupe de travail, en particulier des propositions pratiques visant à assurer une plus grande transparence, et a souligné que les activités de coopération technique devraient avoir pour but de soutenir la mise en oeuvre des politiques retenues par les autorités nationales.

220. Le plan triennal existant ne donnait pas une idée claire de la stratégie que la CNUCED appliquerait dans ses divers domaines d'activité, et à cet égard, le secrétariat devait être encouragé à travailler de deux façons complémentaires. Premièrement, il fallait établir une stratégie claire et détaillée de mise en oeuvre pour chaque domaine d'activité, ce qui permettrait une meilleure évaluation des liens entre travaux analytiques et activités opérationnelles, ainsi qu'une participation accrue des pays bénéficiaires à la conception des projets d'assistance technique. Deuxièmement, on devait mettre l'expérience à profit pour renforcer l'efficacité de l'assistance technique, et diffuser largement les évaluations portant sur chacun des projets ou programmes. A cet égard, la représentante s'est déclarée favorable à l'évaluation détaillée du Réseau mondial de pôles commerciaux qui était envisagée. Davantage de renseignements devraient aussi être fournis concernant la part respective des ressources ordinaires et des ressources extrabudgétaires dans les activités de coopération technique de la CNUCED, et concernant le recouvrement partiel des coûts.

221. Enfin, la représentante a loué les efforts déployés par le secrétariat pour renforcer sa coopération avec d'autres institutions dans le domaine du commerce. A cet égard, elle a dit son intérêt pour la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, qui devait se tenir bientôt, et a demandé à la CNUCED de soutenir la mise

en oeuvre de l'approche intégrée dans le domaine de la coopération technique qui, pouvait-on espérer, se dégagerait de cette réunion.

222. Le représentant du Sénégal a souligné l'importance attachée par son pays au programme TRAINFORTRADE et au programme relatif aux pôles commerciaux, et a remercié le secrétariat d'avoir établi un pôle à Dakar. Il déplorait, toutefois, les difficultés rencontrées dans le suivi du programme TRAINFORTRADE dans son pays, alors même que des fonds étaient disponibles. A cet égard, il a souligné l'importance d'un suivi effectif des activités de coopération technique, assuré par le secrétariat.

223. Le représentant du Japon, qui se félicitait des résultats de la réunion du Groupe de travail, a souligné la nécessité de renforcer les liens entre les réunions d'experts et les activités de coopération technique de la CNUCED. Celle-ci devait continuer de soutenir les activités visant à renforcer la coopération Sud-Sud.

224. Le représentant de la Communauté européenne était favorable à la mise en place d'une stratégie, car ce serait un excellent moyen de renforcer les liens entre travaux analytiques et coopération technique. La Communauté européenne était le principal bailleur de fonds contribuant aux programmes de coopération technique de la CNUCED, et sa part avait représenté plus de 25 % des contributions totales en 1996. Le représentant notait avec satisfaction le pourcentage croissant d'activités qui étaient autofinancées par les pays en développement; quant à la crainte qu'un recours accru à des contributions au titre de fonds d'affectation spéciale permette aux donateurs de dicter les priorités, le représentant s'est dit persuadé que les donateurs étaient d'accord avec les bénéficiaires sur les besoins en matière de développement, et que le dialogue avec le secrétariat de la CNUCED assurerait la meilleure allocation possible des fonds, conformément aux priorités établies à la neuvième session de la Conférence.

225. Il était nécessaire de fixer des priorités et d'établir une claire répartition des responsabilités entre la CNUCED, l'OMC et le CCI, afin de favoriser la synergie et d'éviter les doubles emplois; c'était dire l'importance de la coordination dans le suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA. Il importait aussi que les programmes de coopération technique de la CNUCED privilégient la demande et répondent à des besoins précis, en particulier dans le domaine des nouvelles techniques. Le secrétariat devrait établir des mécanismes de suivi et un contrôle de la qualité aux stades de la conception, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des projets. Enfin, le représentant a pris note des propositions présentées sur la question du recouvrement partiel des coûts, qui contribuerait à assurer l'autonomie financière de certains programmes.

226. Le représentant du Banladesh, tout en reconnaissant l'importance du renforcement des capacités de production et de l'accès aux marchés pour les PMA, a insisté sur la nécessité de développer les secteurs sociaux et l'infrastructure. Il a demandé à la CNUCED d'amplifier son programme d'assistance technique dans ces domaines et de coopérer étroitement avec les autres organismes des Nations Unies compétents. Il a souligné aussi que chacun des PMA devrait recevoir avec la même priorité l'assistance technique de la CNUCED.

227. Le **Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique** a déclaré que, par leur richesse, les débats en cours répondaient aux souhaits de la Conférence qui, à sa neuvième session, avait demandé au Conseil de procéder à un examen directif des activités de coopération technique de la CNUCED. Les préparatifs accomplis par le Groupe de travail à la réunion tenue au début du mois d'octobre avaient, de toute évidence, été utiles à cet égard. Le secrétariat avait déjà entrepris l'élaboration du manuel de coopération technique demandé par plusieurs délégations, et des notes d'information actualisées sur la coopération technique seraient également publiées. Des programmes de formation seraient entrepris compte tenu de l'évaluation de TRAINFORTRADE que le Groupe de travail effectuerait en décembre 1997. Les priorités de la coopération technique de la CNUCED seraient mises en évidence dans le plan triennal réactualisé, qui serait également examiné par le Groupe de travail plus tard dans l'année. Le meilleur moyen de répondre au souhait exprimé par le Groupe latino-américain et caraïbe, c'est-à-dire de stimuler la coopération technique en faveur de cette région, serait de resserrer les liens de coopération entre les gouvernements, les secrétariats des groupements économiques interrégionaux et régionaux, les institutions financières et le secrétariat de la CNUCED.

Décision du Conseil

228. A sa 888ème séance plénière, le 17 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a fait siennes les conclusions concertées du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (TD/B/WP/L.79), et a adopté le projet de décision recommandé par le Groupe de travail. (Pour le texte de la décision 444 (XLIV), voir TD/B/44/19(Vol.I)).

b) Examen d'autres rapports pertinents : Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

229. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien"
(TD/B/44/10).

230. L'**Administrateur chargé du Groupe économique spécial** a dit que la CNUCED avait privilégié les activités opérationnelles, eu égard à l'évolution des besoins du peuple palestinien et aux nouvelles perspectives ouvertes par le processus de paix au Moyen-Orient. Le Programme d'activités de coopération technique à l'appui du commerce, du secteur financier et des services connexes palestiniens du secrétariat avait été approuvé par l'Autorité palestinienne, et la CNUCED avait répondu de manière concrète aux demandes d'assistance technique de celle-ci, en mettant l'accent sur la synergie de ses compétences analytiques et de ses moyens opérationnels.

231. Dans le rapport dont le Conseil était saisi, le secrétariat décrivait les orientations récentes des travaux de la CNUCED dans le domaine considéré, à la lumière de la situation économique critique et des besoins persistants d'assistance internationale du territoire palestinien. Les questions politiques et les problèmes de sécurité continuaient d'avoir de fortes incidences en Palestine sur l'évolution juridique, réglementaire et institutionnelle, ainsi que sur la mise en valeur des ressources humaines, malgré les promesses des accords de paix israélo-palestiniens. Conjuguée

à l'incertitude liée aux futurs arrangements politiques, cette situation avait eu pour effet de prolonger les difficultés et les aléas économiques. Elle pourrait, au mieux, rendre l'opinion moins confiante dans les dividendes économiques largement attendus du processus de paix et, au pire, provoquer un état de stagnation et de dénuement risquant de compromettre ce processus.

232. La vulnérabilité de l'économie palestinienne face aux aléas du processus de paix avait aggravé de multiples faiblesses structurelles découlant d'une longue période d'abandon et d'isolement. Les résultats commerciaux récents faisaient ressortir la précarité du commerce extérieur, et une assistance internationale, notamment des activités de coopération technique, s'imposait d'urgence dans plusieurs domaines critiques.

233. Une stratégie de coopération technique plus participative était désormais nécessaire pour que l'Organisation des Nations Unies puisse donner une suite positive aux résolutions de l'Assemblée générale sur l'assistance au peuple palestinien et répondre aux demandes de l'Autorité palestinienne dans des domaines prioritaires. Des 10 projets exposés dans le rapport, le secrétariat en avait, à ce jour, réalisé un et lancé un deuxième, et il venait d'être informé que le financement d'un troisième avait été approuvé. Le PNUD avait alloué plus de 400 000 dollars aux trois projets confondus.

234. L'orientation de l'assistance future de la CNUCED au peuple palestinien serait guidée par les dispositions du sous-programme 9.1 relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001. Le secrétariat continuerait à rechercher l'appui actif de diverses sources de financement extrabudgétaire ainsi qu'à solliciter l'avis du Conseil.

235. Le représentant de la Palestine, qui se félicitait de la réinscription à l'ordre du jour du Conseil du point relatif à l'assistance au peuple palestinien, a remercié le Groupe économique spécial de ses activités inestimables et de la diversité de son appui aux efforts palestiniens de développement. Le Secrétaire général de la CNUCED avait affirmé que les activités en faveur du peuple palestinien exécutées par le secrétariat, et en particulier par le Groupe économique spécial, se poursuivraient avec la même vigueur qu'auparavant. A cette fin, il faudrait notamment nommer un nouveau chef à la tête du Groupe pour maintenir la dynamique des travaux et des efforts de mobilisation de ressources extrabudgétaires. La stratégie de coopération technique adoptée par le secrétariat concernant le peuple palestinien était un exemple pour d'autres organisations.

236. Le rapport soumis au Conseil résumait les principales caractéristiques de la situation économique critique et de plus en plus mauvaise de la Palestine, et confirmait les difficultés auxquelles celle-ci se heurtait pour jeter les bases d'une économie nationale moderne. Il fallait en particulier évoquer l'impact économique destructeur qu'avaient eu les mesures prises par Israël depuis 1996 sur les moyens de subsistance des travailleurs, sur la production et le commerce agricoles, sur l'investissement et sur l'activité industrielle. Dernièrement, les autorités israéliennes avaient interrompu le transfert régulier de recettes douanières et autres taxes revenant à l'Autorité palestinienne conformément aux accords conclus entre les deux parties. Insistant sur l'application de part et d'autre des accords économiques conclus entre la Palestine et Israël, le représentant a aussi appelé au respect réciproque des intérêts et des aspirations des peuples

israélien et palestinien. La Palestine n'avait pas signé des accords avec Israël pour devenir son appendice ou son agent, comme certains pourraient l'imaginer. Elle avait choisi la stratégie de la paix avec Israël pour assurer un meilleur avenir à son peuple, dans un Etat indépendant, sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale. Il était grand temps qu'Israël et d'autres pays hésitants reconnaissent explicitement l'inéluctabilité de l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

237. La CNUCED devait poursuivre ses travaux de recherche utiles sur les perspectives économiques de la Palestine, tout en intensifiant ses activités de coopération technique. Les propositions de projet du secrétariat correspondaient à des priorités importantes pour l'économie palestinienne et les efforts déployés pour en assurer le financement étaient accueillis avec satisfaction. Le représentant a appelé les membres du Conseil, en particulier les membres du Groupe consultatif de donateurs, à fournir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre rapide de ces projets. En conclusion, il a souligné que l'ONU, y compris la CNUCED, conserverait une responsabilité historique à l'égard de la question palestinienne jusqu'à ce que le processus de paix aboutisse et que la Palestine puisse devenir membre à part entière du Conseil et des autres institutions internationales.

238. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que depuis la création du Groupe économique spécial, en 1985, la CNUCED était devenue une source prépondérante et fiable d'informations et d'analyses sur l'économie palestinienne. Les orientations des activités du secrétariat avaient évolué en fonction de la situation nouvelle et des besoins croissants du peuple palestinien.

239. La création de l'Autorité nationale palestinienne avait été un événement positif, qui avait ouvert de nouvelles perspectives à l'économie palestinienne naissante; celle-ci restait néanmoins dans une situation vulnérable et périlleuse en raison des menaces pesant sur le processus de paix. La stagnation de l'activité économique et la forte dégradation du commerce extérieur enregistrées en Palestine ces dernières années suscitaient de graves doutes quant aux avantages économiques que le peuple palestinien pouvait attendre d'un processus de paix qui n'avait pas encore pleinement porté ses fruits. Le porte-parole a souligné la responsabilité persistante de l'ONU à l'égard de la question palestinienne en général et de la détresse économique et sociale du peuple palestinien en particulier.

240. Les reculs et les problèmes de la période récente avaient ajouté aux difficultés rencontrées par l'Autorité palestinienne pour planifier et gérer le développement de l'économie, ce qui avait obligé la CNUCED à intensifier et à élargir son assistance. Le porte-parole a félicité le secrétariat de la manière dont il avait combiné ses ressources analytiques et ses moyens opérationnels pour proposer des activités concrètes d'assistance technique au peuple palestinien. Le financement par le PNUD de ces projets attestait leur sérieux et leur pertinence.

241. En conclusion, il a formé des vœux pour que tous les membres concernés de la CNUCED envisagent sérieusement de contribuer à la mobilisation de l'appui nécessaire à des activités d'assistance technique qui apporteraient

au peuple palestinien une aide efficace et vitale. La CNUCED aurait à jouer un rôle de plus en plus important au fur et à mesure que le processus de paix progresserait.

242. Le représentant du **Pakistan** a dit que l'examen de l'environnement général influant sur l'économie palestinienne ne laissait aucune place à l'optimisme. Les espoirs soulevés par le processus de paix étaient loin de se concrétiser, puisqu'on observait au contraire une poursuite de la détérioration d'indicateurs économiques déjà désespérants. La stagnation des revenus et l'aggravation de la pauvreté et du chômage étaient autant d'obstacles rédhibitoires à la croissance de l'économie. La dialectique entre la paix et le développement était peut-être particulièrement évidente dans le cas de la Palestine. L'Autorité palestinienne s'efforçait de renforcer le cadre réglementaire et institutionnel nécessaire à une amélioration de l'environnement pour attirer des investissements dans le commerce, mais compte tenu de conditions politiques et de conditions de sécurité extrêmement difficiles, la situation économique du peuple palestinien restait tout à fait préoccupante.

243. Comme prévu par le sous-programme 9.1 du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001, la CNUCED devrait continuer d'aider le peuple palestinien à développer ses capacités d'orientation et de gestion concernant l'investissement, le commerce international et les services connexes. La CNUCED disposait d'une marge de manoeuvre appréciable, et le représentant priait instamment le secrétariat d'élaborer des programmes respectant deux principes fondamentaux : premièrement, tous les programmes devraient être fonction des demandes exprimées, étant établi que lorsque les structures étatiques étaient faibles et les capacités de gestion limitées, les secrétariats des organisations internationales avaient tendance à "vendre" leurs programmes, ce qui ne devrait pas se produire. Deuxièmement, la question de la coordination avec le grand nombre d'institutions menant des activités en rapport avec la Palestine revêtait une importance primordiale. En conclusion, le représentant se demandait quelles pouvaient être les raisons de l'écart évoqué dans le rapport entre le total des contributions annoncées par la communauté internationale pour aider l'Autorité palestinienne et les contributions effectivement versées.

244. La porte-parole du **Groupe africain** (Tunisie) a exprimé un appui sans réserve à l'assistance fournie par la CNUCED au peuple palestinien. Elle a félicité le secrétariat de la CNUCED d'aller au-delà du travail d'analyse pour se placer sur le terrain des activités opérationnelles, ainsi que d'avoir tenu des consultations avec l'Autorité palestinienne pour l'élaboration et l'exécution de programmes d'assistance. Toutefois, elle ne comprenait pas pourquoi les fonds nécessaires à l'établissement des deux pôles commerciaux palestiniens ne pouvaient être mobilisés étant donné la popularité du réseau de pôles commerciaux auprès des donateurs. Avec la participation supplémentaire du secteur privé, il devrait être facile de réunir des fonds. Elle a demandé à la CNUCED de poursuivre ses efforts à cet égard avec plus de vigueur.

245. La CNUCED devait tenir compte de l'évolution quotidienne de la situation en Palestine pour réactualiser ses programmes de façon à répondre de la meilleure manière possible aux besoins particuliers de l'Autorité palestinienne. Celle-ci avait déjà beaucoup fait pour associer le secteur

privé à tous les programmes en cours. La représentante notait le manque de financement pour certains programmes approuvés et demandait aux donateurs d'honorer leurs engagements à l'égard de l'Autorité palestinienne, de façon que la CNUCED et d'autres institutions puissent exécuter les programmes voulus.

246. Le représentant du Maroc a dit que sa délégation se félicitait de l'exécution du programme de coopération technique en faveur du peuple palestinien. Toutefois, la détérioration des indicateurs économiques et sociaux dans le territoire palestinien était telle que le peuple palestinien avait besoin plus que jamais de l'assistance technique de la CNUCED. La stagnation du commerce, le déficit commercial et les problèmes concernant le marché du travail et les conditions de vie en général étaient autant de facteurs qui militaient en faveur d'une intensification de l'assistance technique au peuple palestinien.

247. Conformément aux priorités déjà fixées et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, la CNUCED devait renforcer et améliorer sa coopération technique en faveur du peuple palestinien. Le représentant constatait avec une grande satisfaction que le Groupe chargé de l'assistance technique au peuple palestinien avait été maintenu. Il fallait espérer que les donateurs seraient en mesure d'accroître leur soutien financier de façon que les programmes indiqués dans le rapport du secrétariat puissent être exécutés dans leur totalité.

248. Le représentant de l'Egypte s'est déclaré satisfait de ce que les travaux du Groupe économique spécial soient passés d'activités essentiellement analytiques à des activités opérationnelles s'appuyant sur les travaux d'analyse. Il a demandé au secrétariat ainsi qu'aux Etats et aux organisations de redoubler d'efforts pour fournir les ressources nécessaires à l'exécution des sept projets d'assistance, en suspens faute de financement, mentionnés par le secrétariat. A cet égard, il serait utile de savoir ce qui avait retardé le versement des contributions annoncées par différents pays. En conclusion, il a instamment demandé aux Etats concernés d'accélérer le versement de ces contributions.

249. L'Administrateur chargé du Groupe économique spécial a réaffirmé que le secrétariat redoublerait d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution des projets de coopération technique en suspens. Pour ce qui était du faible taux de versement effectif de l'aide, il a mentionné quatre facteurs. Premièrement, il y avait eu quelques retards de la part des donateurs eux-mêmes concernant la mobilisation et le versement des ressources annoncées antérieurement au cours du processus de paix. Deuxièmement, la capacité institutionnelle - limitée - de l'Autorité palestinienne de gérer un important programme d'assistance avait également joué un rôle. Troisièmement, en raison de la détérioration de la situation économique depuis 1996, une grande partie des fonds annoncés par des donateurs, initialement destinés au développement, avaient servi à financer les dépenses courantes de l'Autorité palestinienne et divers programmes d'urgence pour les personnes sans travail. Un quatrième facteur avait été la question de la coordination entre les donateurs, les bénéficiaires et les diverses institutions compétentes. Ce dernier problème semblait avoir été résolu,

et un plan intégré de développement palestinien serait présenté aux donateurs, qui regrouperait l'ensemble des projets de la Banque mondiale et de l'ONU, ainsi que les projets bilatéraux et autres.

Décision du Conseil

250. A sa 888ème séance plénière, le 17 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a pris acte du rapport du secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/44/10).

Chapitre V

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT

(Point 7 de l'ordre du jour)

a) **Mesures spécifiques se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral**

251. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/44/9);

"Rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit, ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, New York, 18-20 juin 1997" (TD/B/44/7 - TD/B/LDC/AC.1/11).

252. L'Administrateur chargé du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires a dit qu'entre autres activités en faveur des pays en développement enclavés, la CNUCED suivait les progrès des systèmes de transit. On constatait notamment que les gouvernements étaient décidés à intervenir le moins possible dans la gestion du transport en transit et incitaient le secteur privé à jouer un rôle accru dans ce domaine. Maints pays sans littoral et pays de transit s'employaient à asseoir les opérations sur des principes commerciaux, en suivant une politique de transport plus libérale et en se dotant d'une législation qui permette une meilleure adaptation aux exigences du marché. Cela devrait contribuer grandement à améliorer l'efficacité et la qualité du transport en transit, ainsi qu'à en abaisser le coût. Parmi les autres activités importantes de la CNUCED, il fallait aussi citer l'organisation, à Oulan-Bator (Mongolie), d'une réunion de consultation entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit du nord-est de l'Asie. Les voisins de la Mongolie, à savoir la Chine et la Russie, avaient participé à cette réunion qui avait abouti à un accord sur une politique et des modalités pratiques propres à favoriser les opérations de transit.

253. Les participants à la Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit, ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (New York, juin 1997) avaient adopté des conclusions et recommandations qui ouvraient la voie à l'amélioration de l'infrastructure et des services de transport en transit et jetaient les bases d'une nouvelle politique ayant une orientation plus "commerciale". La communauté des donateurs devait fournir une assistance accrue aux pays sans littoral et à leurs voisins de transit.

254. Le porte-parole des pays en développement sans littoral (Mongolie) a dit que ceux-ci, en grande partie à cause de leurs handicaps géographiques, continuaient à supporter des frais de transport très élevés qui nuisaient à leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Ces dernières années, ils avaient cependant pris, avec leurs voisins, des mesures concrètes pour améliorer

les conditions du transport en transit et libéraliser les services dans ce secteur. Ces mesures, jointes à l'assistance fournie par les donateurs pour étoffer l'infrastructure, avaient grandement contribué à l'amélioration des systèmes de transit. Il restait toutefois beaucoup à faire. Le secrétariat de la CNUCED avait entrepris plusieurs activités pour aider les pays enclavés et leurs voisins à accroître l'efficacité dans ce secteur.

255. Les participants à la Réunion d'experts gouvernementaux tenue à New York en juin 1997 avaient fait le point de l'application du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit, en examinant les mesures adoptées aux niveaux national, sous-régional et international pour améliorer l'infrastructure et les services dans ce secteur. Ils avaient également étudié des initiatives visant à promouvoir une gestion commerciale des opérations et à accroître la participation du secteur privé à certaines activités. Les conclusions et recommandations issues de cette réunion portaient sur plusieurs questions, notamment l'amélioration et l'entretien de l'infrastructure de transit, l'amélioration des méthodes de gestion et de la logistique des transports, le renforcement des accords de transit sous-régionaux et bilatéraux, le renforcement des moyens des organismes s'occupant du transport en transit et la formation du personnel à tous les niveaux. Elles concernaient aussi des questions de politique générale et les domaines d'assistance prioritaires, y compris l'assistance technique de donateurs bilatéraux et multilatéraux aux organisations sous-régionales s'occupant du transport en transit. Les pays en développement sans littoral souscrivaient sans réserve à ces conclusions et recommandations.

256. Le secrétariat de la CNUCED méritait d'être chaudement félicité pour ses travaux en faveur des pays en développement enclavés, travaux qui devraient conserver un rang de priorité élevé. Il fallait accroître le volume des ressources qui leur étaient consacrées, afin de donner pleinement effet aux décisions de l'Assemblée générale.

257. A propos des activités de la CNUCED en faveur des républiques d'Asie centrale et des pays de transit voisins, le représentant de la Turquie a demandé des précisions sur les accords de coopération conclus avec d'autres organismes, en particulier les commissions économiques régionales.

258. Le représentant du Burundi a déclaré que la communauté internationale devait s'attaquer plus efficacement à la régression économique des pays les moins avancés ainsi qu'aux problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral, dont beaucoup étaient aussi des PMA. Dans plusieurs pays, des rivalités politiques entre dirigeants avaient provoqué des conflits qui, bien souvent, avaient entraîné une grave détérioration de la situation économique. La CNUCED devrait continuer d'oeuvrer à la paix et la sécurité, conditions essentielles du commerce et du développement.

259. Depuis quelques années, le Burundi était aux prises avec de graves problèmes dus en partie à son enclavement, qui avaient été aggravés par l'embargo décrété par les pays voisins en violation du droit international. Il était déchiré par la guerre civile, asphyxié par un blocus économique et miné par une pauvreté croissante. Il fallait que la communauté internationale intervienne pour mettre un terme à cette situation.

260. Le représentant de la Zambie a déclaré que les pays en développement sans littoral et leurs voisins avaient fait de gros efforts pour résoudre les problèmes de transit, mais que ces efforts avaient été entravés par le manque de ressources. Avec l'élargissement prévu de l'accès des pays en développement (en particulier des PMA) aux marchés, les systèmes de transport en transit exerceraient une influence croissante et déterminante sur la participation de ces pays au commerce international. Les donateurs devraient donc accroître leur assistance financière et technique pour améliorer ces systèmes et permettre ainsi aux pays sans littoral de mieux s'intégrer dans le système commercial international.

261. Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que les activités exécutées par la CNUCED en faveur des pays en développement sans littoral intéressaient également leurs voisins en entraînant un renforcement de la coopération dans le domaine du transport en transit. La Fédération de Russie avait pris une part active à la réunion de consultation tenue à Oulan-Bator avec la Mongolie et la Chine, qui avait jeté les bases d'une collaboration plus étroite entre les trois pays dans ce secteur. Pour aider les pays en développement sans littoral, il fallait améliorer non seulement l'infrastructure matérielle, mais encore la logistique, et notamment simplifier les formalités douanières et administratives. Les pays enclavés et leurs voisins devraient aussi donner la priorité au respect des conventions internationales relatives au transport en transit.

262. Le représentant de l'Ouganda a félicité la CNUCED de rester à l'avant-garde des efforts en faveur des pays en développement sans littoral. Ses travaux en Afrique orientale et centrale étaient particulièrement appréciés. Pour résoudre durablement les problèmes de ces pays, il fallait miser en priorité sur des mécanismes d'intégration économique régionale comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et le Traité de coopération d'Afrique orientale, qui offraient un cadre pour des initiatives communes destinées à améliorer la politique et la planification dans le domaine du transport en transit. La communauté internationale devrait fournir une assistance accrue pour renforcer les instruments de ce type. A l'échelon national, la CNUCED avait dirigé l'installation des systèmes SYDONIA et SIAM, et fourni un appui constant au Secrétariat permanent de l'Autorité de coordination du transport en transit par le couloir nord.

263. Les mesures prises récemment par les pays sans littoral et les pays de transit d'Afrique orientale et centrale s'étaient traduites par une nette augmentation du trafic de transit. Ces mesures étaient notamment les suivantes : investissements importants dans l'infrastructure, construction de dépôts intérieurs de conteneurs, renforcement de la coopération entre les chemins de fer et suppression d'obstacles non matériels au transport en transit avec la simplification des formalités douanières, de la documentation et de la réglementation. Les gouvernements de la sous-région accordaient un rang de priorité élevé à l'entretien de l'infrastructure de transit.

264. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a loué les travaux accomplis par le secrétariat en faveur des pays en développement sans littoral, et fait observer qu'ils étaient également très utiles aux pays de transit. Les organismes sous-régionaux - qui constituaient un cadre idoine pour l'examen de ces questions - accordaient une attention croissante aux problèmes de transit. La CNUCED devrait donc continuer à collaborer avec eux.

265. Le représentant du **Paraguay** a félicité la CNUCED de ses travaux concernant les pays en développement sans littoral. Le Paraguay participait à l'exécution d'un projet portant sur l'aménagement de voies navigables qui lui donneraient accès à la mer. Il s'employait aussi à promouvoir la création de zones et ports francs dans la région. Il serait utile que la CNUCED fournisse une assistance dans ces domaines.

266. Le représentant du **Népal** a souligné les difficultés particulières rencontrées par les pays enclavés, à cause de leur situation géographique, pour s'adapter à la mondialisation et à la concurrence internationale. La coopération sous-régionale entre ces pays et leurs voisins avait cependant beaucoup progressé, et des systèmes de transit avaient été mis en place avec l'appui de la communauté des donateurs. Le Népal avait conclu récemment avec l'Inde un accord sur l'établissement d'un nouvel itinéraire de transit donnant accès à Banglabandh (Bangladesh) via Fulbari (Inde). Ce couloir, ouvert en septembre 1997, devrait grandement aider le Népal à s'intégrer dans l'économie mondiale. Les travaux de la CNUCED en faveur des pays en développement sans littoral étaient extrêmement utiles et il fallait y affecter un personnel suffisant. Les conclusions et recommandations de la Réunion d'experts gouvernementaux devaient être activement mises en oeuvre.

267. En réponse au représentant de la Turquie, le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que celle-ci, avec l'appui financier du PNUD, avait mis en oeuvre son programme pour l'Asie centrale en coopération étroite avec les commissions économiques régionales et d'autres institutions financières multilatérales et organismes sous-régionaux. On avait commencé par organiser une réunion technique à Ankara, en 1995. Les participants avaient dressé un programme de travail pour améliorer les mécanismes régionaux de coopération dans le domaine du transport en transit. Les résultats de cette réunion avaient permis à la CNUCED d'élaborer un accord-cadre sur le transport en transit, qui serait négocié en novembre 1997 à Ashgabad (Turkménistan). Le texte de l'accord serait ensuite soumis à une réunion ministérielle au milieu de 1998.

Décision du Conseil

268. A sa 889^{ème} séance plénière, le 21 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit, ainsi que de représentants de pays donateurs et organismes de financement et de développement (TD/B/44/7 - TD/B/LDC/AC.1/11), fait siennes les conclusions et recommandations figurant à l'annexe I du rapport, et décidé de soumettre celui-ci, avec le "Rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/44/9), à l'Assemblée générale à sa session en cours.

b) Développement progressif du droit commercial international : trentième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

269. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/44/13);

"Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trentième session" (A/52/17).

270. Le Conseiller juridique a rappelé que l'Assemblée générale avait créé la CNUDCI en 1966, en lui donnant pour mandat de contribuer à l'harmonisation et à l'unification progressives du droit commercial international. La Commission était devenue le principal organe juridique du système des Nations Unies dans ce domaine. Ses activités étaient liées à celles de la CNUCED, aussi l'Assemblée générale avait-elle décidé, par sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966, que les deux organismes collaboreraient étroitement et que le rapport annuel de la CNUDCI serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour observations ou recommandations. Les travaux de la Commission, en particulier dans le domaine du commerce électronique, du financement par cession de créances et des projets d'infrastructure financés par le secteur privé, étaient en relation avec ceux de la CNUCED sur la facilitation du commerce, le développement des entreprises et les échanges électroniques. Une coopération était donc souhaitable pour assurer la complémentarité de ces activités.

271. Le Conseiller a exposé les mesures proposées pour renforcer cette coopération. Le chef du secrétariat de la CNUDCI avait indiqué qu'il était prêt à se rendre à Genève en 1998 pour présenter au Conseil le rapport annuel de la Commission, et qu'il fournirait volontiers aux représentants des renseignements sur les travaux de la CNUDCI. Celle-ci avait accepté de participer à la deuxième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, qui se tiendrait du 1er au 5 décembre 1997 à Genève. Le secrétariat l'inviterait aussi à prendre part au colloque sur le thème "Partenaires pour le développement", que le Secrétaire général de la CNUCED convoquerait à Lyon du 9 au 12 novembre 1998. Le secrétariat, pour sa part, suivrait les activités de la CNUDCI qui étaient en rapport avec celles de la CNUCED et en informerait le Conseil ainsi que ses organes subsidiaires.

272. Le représentant de la Hongrie accueillait favorablement les propositions du secrétariat, tout en déplorant qu'auparavant les travaux des spécialistes du droit commercial n'eussent pas été convenablement présentés au Conseil, avec pour conséquence que la communauté commerciale ne leur avait pas accordé l'attention nécessaire dans la pratique. Il fallait faire largement connaître et appliquer les nouvelles solutions juridiques mises au point par la CNUDCI pour s'attaquer aux problèmes rencontrés dans un contexte commercial en pleine évolution. Par exemple, la Commission avait élaboré récemment une loi type sur le commerce électronique, qui aiderait à faire accepter les instruments commerciaux informatiques, et la CNUCED devrait étudier les incidences de cette initiative. La Hongrie, pour sa part, examinait la loi type et comptait s'en inspirer pour établir sa propre législation.

273. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) dit que celui-ci appuyait les propositions avancées par le secrétariat et attendait beaucoup de la contribution de la CNUDCI aux travaux de la CNUCED, en particulier dans le cadre de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

274. Le porte-parole du Groupe D (Bulgarie) a déclaré que la CNUDCI était un organe important et utile. Sa coopération serait bénéfique à tous les membres

de la CNUCED, notamment aux pays en développement et aux pays en transition. Le Groupe D appuyait donc les propositions du secrétariat.

275. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Pérou) a dit que celui-ci approuvait les propositions du secrétariat visant à renforcer la collaboration avec la CNUDCI. Les travaux de la Commission en général, et l'élaboration de la loi type sur le commerce électronique en particulier, pouvaient grandement favoriser les échanges entre pays.

276. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Sri Lanka) estimait que les propositions du secrétariat étaient opportunes, compte tenu de l'importance croissante des travaux de la CNUDCI dans des domaines intéressant la CNUCED. Son groupe appuyait donc ces propositions en principe, tout en soulignant qu'il fallait non seulement mieux se familiariser avec les activités de la CNUDCI, mais encore voir comment la CNUCED pourrait y contribuer. La coopération entre les deux organismes devait être bénéfique à l'un comme l'autre et, à cet égard, la CNUCED devrait participer à la prochaine session de la Commission, en juin 1998.

Décision du Conseil

277. A sa 889ème séance plénière, le 21 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa trentième session et a approuvé les propositions faites par le Conseiller juridique, à savoir que :

a) Le chef du secrétariat de la CNUDCI serait invité à présenter le rapport annuel de la Commission au Conseil en 1998 et à fournir aux délégations les renseignements que celles-ci pourraient demander sur les travaux de la Commission;

b) La CNUDCI serait invitée à participer à la deuxième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, prévue à Genève du 1er au 5 décembre 1997;

c) Le secrétariat de la CNUCED inviterait la CNUDCI à participer au Colloque des Partenaires pour le développement, que le Secrétaire général de la CNUCED convoquerait à Lyon du 9 au 12 novembre 1998;

d) Le secrétariat de la CNUCED devrait suivre l'exécution des projets de la CNUDCI intéressant les travaux en cours de la CNUCED et en tenir informés le Conseil et ses organes subsidiaires.

Chapitre VI

**QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION,
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES**

(Point 8 de l'ordre du jour)

**Rapport intérimaire du Secrétaire général de la CNUCED sur le fonds
d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays
en développement aux réunions de la CNUCED**

278. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi du document
suivant :

"Rapport intérimaire du Secrétaire général de la CNUCED sur le fonds
d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des
pays en développement aux réunions de la CNUCED" (TD/B/44/CRP.2).

279. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que le fonds
d'affectation spéciale avait été mis en place, mais qu'aucune contribution
n'avait encore été reçue. Quant aux économies résultant des mesures de
rationalisation prises à la suite de la neuvième session de la Conférence,
une partie d'entre elles avait été restituée au titre du chapitre 20 du budget
ordinaire, concernant la coopération technique.

280. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a déclaré
qu'à chacune des sept réunions d'experts tenues jusqu'alors, son groupe avait
été représenté par 5 experts en moyenne, contre 16 pour les pays développés
et 9 pour les pays en transition. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait
donc redoubler d'efforts pour obtenir des contributions au fonds d'affectation
spéciale, et rendre compte de la situation au Conseil lors de la réunion
directive qu'il tiendrait en mars 1998, en fournissant des données
statistiques sur la participation d'experts et les coûts correspondants
pour chaque région.

281. Le financement de la participation d'experts devrait être considéré
dans le cadre des efforts déployés pour incorporer les résultats des réunions
d'experts aux travaux des commissions. Si les pays en développement étaient
insuffisamment représentés à ces réunions, leurs intérêts ne seraient pas
dûment pris en compte dans les conclusions des commissions, qui seraient donc
déséquilibrées. La participation d'experts des pays en développement devrait
être financée au moyen du budget ordinaire, et à cet égard le porte-parole
demandait confirmation des économies réalisées en 1997 grâce à la réduction
du nombre de réunions. Lors de l'examen à mi-parcours, le Conseil ne devrait
pas perdre cette question de vue car la faible participation des pays en
développement diminuait l'efficacité des réunions d'experts de la CNUCED.

282. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) savait
gré au Secrétaire général de la CNUCED de ses efforts concernant le fonds
d'affectation spéciale, mais déplorait vivement qu'aucune contribution n'eût
encore été versée. Il fallait tout faire pour accroître la participation
d'experts des pays en développement aux réunions, de façon qu'ils puissent
enrichir les débats.

283. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) regrettait que le fonds ne fût pas alimenté. Les pays africains avaient pris part à un maximum de réunions d'experts pour témoigner de leur intérêt et pour encourager les Etats en mesure de le faire à verser des contributions. Malheureusement, il n'y avait pas eu de réaction. Les chiffres cités par le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe étaient éloquentes et il fallait espérer que le Secrétaire général de la CNUCED redoublerait d'efforts pour obtenir des ressources.

Décision du Conseil

284. A sa 889ème séance plénière, le 21 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a pris acte du rapport intérimaire du Secrétaire général de la CNUCED (TD/B/44/CRP.2). Il a prié celui-ci de poursuivre ses efforts dans ce domaine et de lui présenter un nouveau rapport intérimaire sur la question à sa dix-septième réunion directive, en 1998.

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 9 de l'ordre du jour)

a) **Rapport du Séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé pour la promotion des investissements étrangers vers les pays les moins avancés**

285. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du document suivant :

"Rapport sur les travaux du Séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé pour encourager l'investissement étranger dans les pays les moins avancés" (TD/B/SEM.2/3).

286. Le représentant du Banladesh a dit que si, conformément aux recommandations du Séminaire pilote (TD/B/SEM.2/3, annexe 1, par. 3 b)), des séminaires régionaux étaient organisés par la CNUCED et l'ONUDI, son pays serait heureux d'en accueillir un en faveur des PMA.

Décision du Conseil

287. A sa 889^{ème} séance plénière, le 21 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la recommandation figurant dans l'annexe I du rapport du Séminaire pilote (TD/B/SEM.2/3).

b) **Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, deuxième session : recommandations de la Commission relatives à la convocation de réunions d'experts**

288. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après :

"Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, deuxième session : recommandations de la Commission relatives à la convocation de réunions d'experts" (TD/B/44/L.2/Rev.1).

289. Le Vice-Président de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a dit que celle-ci avait recommandé la convocation de quatre réunions d'experts en 1998. Il convenait de noter que le quatrième thème intéressait non seulement les pays en développement, mais encore les pays en transition.

290. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait valoir que si le Conseil approuvait immédiatement cette recommandation, il couperait l'herbe sous le pied des deux autres commissions, qui n'avaient pas encore tenu leur deuxième session. Le représentant demandait des éclaircissements à ce sujet.

291. Le Secrétaire du Conseil du commerce et du développement a confirmé qu'en approuvant la recommandation de la Commission, le Conseil déciderait implicitement que les deux autres auraient droit à un maximum de trois

réunions d'experts chacune. Il importait toutefois de se prononcer sur la recommandation en question, pour pouvoir entreprendre les préparatifs des réunions d'experts.

292. Le représentant du Mexique a appelé l'attention sur l'avis donné par le Bureau du Conseiller juridique de l'ONU le 29 mai 1997, selon lequel il y avait une différence de statut entre les réunions d'experts convoquées en application du paragraphe 114 du "Partenariat pour la croissance et le développement" et les deux groupes intergouvernementaux d'experts créés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

293. Le représentant de la Turquie a déclaré que si les deux groupes intergouvernementaux étaient considérés comme des réunions d'experts de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, la Commission ne pourrait convoquer chaque année qu'une ou deux réunions d'experts ayant un rapport direct avec ses activités.

294. Le représentant du Pérou estimait que la recommandation de la Commission était parfaitement compatible avec le "Partenariat pour la croissance et le développement", selon lequel, un an après Midrand, le Conseil devait revoir la répartition des réunions d'experts entre les commissions, compte dûment tenu des recommandations faites par celles-ci à ce sujet.

295. Le représentant du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que celle-ci ne voyait aucune objection à approuver la recommandation de la Commission. A propos des deux groupes intergouvernementaux d'experts, leurs réunions devraient chaque année faire partie des 10 réunions d'experts prévues par la Conférence à sa neuvième session, même s'ils n'avaient pas le même statut.

Décision du Conseil

296. A sa 889ème séance plénière, le 21 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la convocation des quatre réunions d'experts indiquées dans le document TD/B/44/L.2/Rev.1, portant sur les thèmes suivants :

- i) Examen des accords régionaux et multilatéraux d'investissement en vigueur dans l'optique du développement, conformément au paragraphe 89 b) du "Partenariat pour la croissance et le développement";
- ii) Comptabilité de l'environnement : examen de normes et règles nationales de comptabilité financière de l'environnement, et étude d'indicateurs clefs des résultats écologiques ainsi que de leurs liens avec les résultats financiers (Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication);
- iii) Droit et politique de la concurrence (Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives) 1/;

1/ Le thème précis de cette réunion sera recommandé en novembre 1997.

- iv) La croissance des marchés nationaux de capitaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille.

297. Le **Président** a appelé l'attention du Conseil sur le fait qu'en 1998, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes organiserait quatre réunions d'experts sur un total de 10 approuvé par la Conférence à sa neuvième session, ce qui laisserait aux deux autres commissions la possibilité de convoquer un maximum de trois réunions chacune pendant l'année.

Chapitre VIII

**DECLARATIONS FAITES A LA SEANCE PLENIERE DE CLOTURE,
LE 22 OCTOBRE 1997**

298. Le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que, de l'avis du secrétariat, la session du Conseil avait donné lieu à un dialogue constructif entre les Etats membres. Pour la première fois depuis longtemps, des conclusions concertées fort importantes avaient été adoptées sur toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

299. A propos de l'interdépendance, on s'accordait à penser que les pays avaient tous intérêt à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. Le Conseil avait cependant souligné la nécessité de veiller à ce que l'intégration n'aggrave pas l'inégalité des revenus à l'échelle nationale et internationale, et d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement. Ce message constituait une importante conclusion et était conforme au rôle de la CNUCED qui devait définir des orientations, favoriser le consensus et poser des principes directeurs pour l'action de la communauté internationale ainsi que des gouvernements.

300. Au sujet des PMA, le Conseil avait recommandé à l'Assemblée générale de convoquer une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui serait une fois de plus préparée et organisée par la CNUCED. Celle-ci ne ménagerait aucun effort dans ce domaine et ferait preuve d'innovation pour échapper aux critiques habituelles. La conférence devait apporter un "plus".

301. En ce qui concernait les réformes dans l'agriculture et leurs incidences sur le développement des PMA, la CNUCED poursuivrait avec sérieux la tâche qui lui avait été confiée et se pencherait aussi sur les problèmes des pays en régression. A cet égard, il fallait remercier les pays qui avaient contribué généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA; les membres de la CNUCED répondraient sûrement à l'appel de contributions au Fonds, pour permettre au secrétariat de la CNUCED d'exécuter des programmes intégrés dans un plus grand nombre de PMA.

302. Les conclusions concernant l'Afrique portaient sur un large éventail de problèmes économiques et sur l'action qui devait être engagée par la communauté internationale pour les résoudre. La nécessité d'investir dans l'infrastructure matérielle et humaine était liée aux besoins en ressources de l'Afrique, une réduction rapide et importante de la dette était jugée indispensable et il était recommandé de faire profiter un maximum de pays africains de l'initiative en faveur des pays pauvres et très endettés. Le Secrétaire général avait l'intention de communiquer au Directeur général du FMI et au Président de la Banque mondiale les résultats des discussions du Conseil à ce sujet. Le secrétariat de la CNUCED, pour sa part, fournirait l'appui demandé par le Conseil et, en particulier, examinerait les liens entre la dette et la capacité des pays d'épargner en vue d'investir, aiderait les pays africains à participer aux négociations du Club de Paris et étudierait les moyens d'accroître les ressources pour le développement, y compris l'investissement étranger. Il importait aussi de tenir compte des particularités des pays d'Afrique dans le programme de travail des commissions de la CNUCED et des réunions d'experts.

303. Les résultats de la session confirmaient la naissance d'un nouvel état d'esprit à la CNUCED. Non seulement le secrétariat s'employait à se renouveler, mais encore les Etats membres apparaissaient résolus à contribuer à la revitalisation de l'organisation pour qu'elle puisse jouer un rôle directeur dans l'action nationale et internationale. C'était là le résultat particulièrement encourageant d'une synergie créative entre les Etats membres et le secrétariat. Toutefois, les efforts pour améliorer les fonctions d'orientation et l'utilité pratique de la CNUCED venaient seulement de commencer et il fallait répondre à l'attente de divers groupes de pays en développement, d'où la nécessité d'une démarche différenciée.

304. Le secrétariat comptait sur les gouvernements pour l'épauler et pour mettre en oeuvre des mesures convenues, propres à favoriser le développement et à accroître la prospérité mondiale. Les travaux de la CNUCED seraient ainsi caractérisés par une collaboration active et constructive en faveur du développement.

305. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) s'est déclaré profondément satisfait des résultats de la session. D'utiles changements avaient été apportés à l'organisation de la CNUCED et un dialogue fructueux s'était engagé, qui avait permis de s'entendre sur toutes les principales questions de fond.

306. Le porte-parole des pays les moins avancés (Bangladesh) a dit que les PMA se félicitaient des résultats des débats du Conseil. On avait accordé une importance considérable à leurs problèmes, ce qui était tout à fait justifié. Le Conseil avait recommandé la convocation d'une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devrait adopter un programme d'action en faveur des PMA pour la première décennie du nouveau millénaire. Il fallait espérer que le secrétariat donnerait activement suite aux décisions prises par le Conseil.

307. Le porte-parole du Groupe D (Bulgarie) trouvait que le Conseil avait pris un bon départ et que l'avenir de la CNUCED s'annonçait bien.

308. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a déclaré que son groupe était satisfait des résultats de la session, des conclusions concertées ayant été adoptées sur les trois principales questions inscrites à l'ordre du jour. Il espérait que le Conseil saurait se montrer tout aussi efficace à l'avenir.

Annexe

PARTICIPATION */

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Haïti
Afrique du Sud	Honduras
Allemagne	Hongrie
Arabie saoudite	Inde
Argentine	Indonésie
Australie	Iran (République islamique d')
Autriche	Irlande
Bahreïn	Israël
Bangladesh	Italie
Bélarus	Jamahiriya arabe libyenne
Belgique	Jamaïque
Bhoutan	Japon
Bolivie	Jordanie
Brésil	Kenya
Bulgarie	Koweït
Burundi	Lettonie
Cameroun	Liban
Canada	Lituanie
Chili	Luxembourg
Chine	Madagascar
Colombie	Malaisie
Costa Rica	Mali
Côte d'Ivoire	Malte
Croatie	Maroc
Cuba	Maurice
Danemark	Mauritanie
Egypte	Mexique
El Salvador	Mongolie
Emirats arabes unis	Myanmar
Equateur	Népal
Espagne	Nicaragua
Etats-Unis d'Amérique	Nigéria
Ethiopie	Norvège
Ex-République yougoslave de Macédoine	Oman
Fédération de Russie	Ouganda
Finlande	Pakistan
France	Panama
Gabon	Paraguay
Géorgie	Pays-Bas
Ghana	Pérou
Grèce	Philippines
Guatemala	Pologne
Guinée	Portugal
	Qatar

*/ La liste des participants porte la cote TD/B/44/INF.1.

République arabe syrienne	Soudan
République de Corée	Sri Lanka
République de Moldova	Suède
République dominicaine	Suisse
République populaire démocratique de Corée	Thaïlande
République tchèque	Trinité-et-Tobago
République-Unie de Tanzanie	Tunisie
Roumanie	Turquie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ukraine
Sénégal	Uruguay
Singapour	Venezuela
Slovaquie	Viet Nam
Slovénie	Yémen
	Zambie

2. Un Etat membre de la CNUCED ne faisant pas partie du Conseil était représenté à la session en qualité d'observateur : le Saint-Siège.

3. La Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Afrique étaient représentées, de même que le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

4. Les institutions spécialisées et organismes apparentés suivants étaient représentés à la session :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation mondiale de la santé
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée.

5. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session :

Association européenne de libre-échange
Centre international des entreprises publiques dans les pays
en développement
Communauté européenne
Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation arabe du travail
Organisation de l'unité africaine
Système économique latino-américain.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale :

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Chambre de commerce internationale
Comité consultatif mondial des Amis (Quakers)
Confédération internationale des syndicats libres
Confédération mondiale du travail
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Réseau du tiers monde
World Vision International.

Catégorie spéciale :

Consumers International.

CONFERENCIERS

Mondialisation, répartition du revenu et développement

- M. Paul Bairoch, professeur d'économie à l'Université de Genève
- M. Richard Blackhurst, ancien directeur de la Division de la recherche et de l'analyse économique, Organisation mondiale du commerce, Genève
- M. Deepak Nayyar, professeur d'économie à l'Université Jawaharlal Nehru de New Delhi
- M. William Pfaff, International Herald Tribune, Paris
- M. Robert Rowthorn, professeur d'économie à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni).

Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : résultats, perspectives et questions de fond

- M. Rashad Cassim, directeur du Trade and Industrial Policy Secretariat, WITS (Afrique du Sud)
- M. Souis Amedee Darga, Stra Consult, Coromandel (Maurice)
- M. Gerald Karl Helleiner, Université de Toronto.

Le FBMA dans le contexte du thème de la réunion de haut niveau

- M. Nurul Islam, International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington, D. C.
- M. Idris Jazairy, directeur de l'Agency for Co-operation and Research in Development (ACORD), Londres
- M. Sid Ahmed Tayfour, directeur général de la Saudi Sudanese Bank, Khartoum.

Réunion de haut niveau

Mondialisation, concurrence, compétitivité et développement

- M. R. Cazenave, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, délégué aux coopérations internationales, député de l'Isère
- M. Gaza Feketekuty, directeur du Center for Trade and Commercial Diplomacy, Monterey (Californie)
- M. Dharam Ghai, Directeur général de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
- M. Pedro Lizana, ex-président de la Société de développement industriel (Fédération chilienne de l'industrie)
- M. Dani Rodrik, professeur d'économie politique internationale, John F. Kennedy School of Government, Université de Harvard
- M. Carlos Ronderos, ministre colombien du commerce extérieur
- M. Tariq Sayeed, président de la Chambre de commerce et d'industrie des pays en développement du Groupe des 77
- M. André Soulier, député maire de Lyon, membre du Parlement européen
- M. François J.L. Souty, rapporteur, Conseil de la concurrence, Paris.